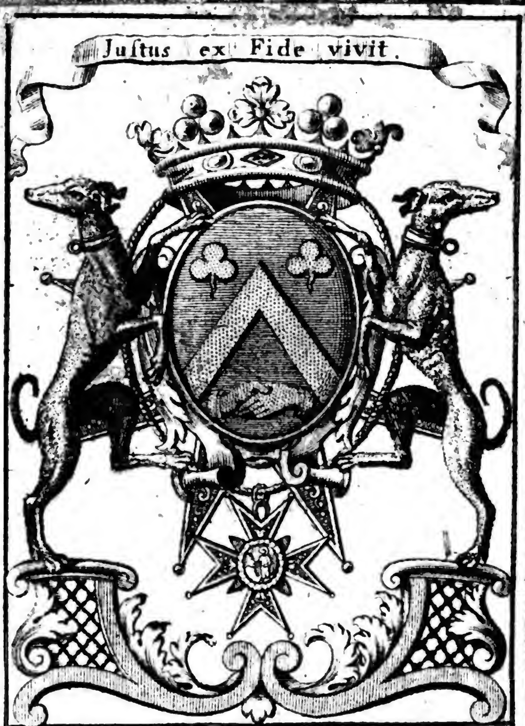

Justus ex Fide vivit.





HISTOIRE ABREGÉE DE LA REFORMATION DES PAIS-BAS,

TRADUITE DU HOLLANDOIS DE

GERARD BRANDT.

TOME TROISIEME,

Contenant la Confession de Foi des Remontrans.







A LA HAYE,
Chez PIERRE GOSSE,
M.DCC.XXVI.



CONFESSION DE FOI,

OU

EXPOSITION

DU SENTIMENT

DES PASTEURS

SURNOMMEZ

REMONTRANS

DANS LES

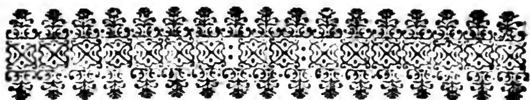
PROVINCES-UNIES,

TOUCHANT

LES PRINCIPAUX ARTICLES

DE LA

RELIGION CHRÉTIENNE.



DISCOURS PRELIMINAIRE AU LECTEUR CHRETIEN,

TOUCHANT LE BON ET LE MAUVAIS USAGE DES CONFESSIONS DE FOI, ET LE BUT QUE SE SONT PROPOSÉ LES REMONTRANS DANS CELLE-CI.

****

Introduction.

IL n'y a aucun doute, Lecteur pieux, que l'Expoſition de notre Foi ne ſoit ſujette à diverſes Interprétations de la part des Hommes. Auſſi ſommes-nous perſuadez, que chacun en jugera, ſelon les Idées particulieres qu'il aura touchant la Néceſſité, l'Utilité, & la Forme ou Maniere de ces ſortes de Déclarations.

§. I. *Quatre sortes de Personnes pensent différemment sur les Confessions de Foi.*

I. LES UNS, prévenus que bien loin d'être utiles, sages, & néceſſaires, elles sont au contraire illicites, dangereuſes, & nuiſibles, voudroient qu'on s'abſtint entiérement d'en faire.

II. Les autres, d'un Sentiment oppoſé diamétralement au prémier, trouvent qu'il eſt, & avantageux, & permis, de publier ces eſpeces de Symboles; mais, ils deſireroient qu'ils ne fuſſent conçus qu'en Termes de l'Ecriture Sainte.

III. Quelques-uns n'éxigent point qu'une Confeſſion de Foi ſoit un Tiſſu d'Expreſſions des Livres Sacrez; contens, pourvû qu'elle ſoit générale, courte, & ne contienne rien qu'il ne ſoit abſolument néceſſaire de ſavoir & de croire.

IV. Enfin, il y a des Perſonnes, qui ſouhaitent au contraire, qu'on dreſſe des Déclarations expreſſes & formelles ſur les moindres Points de Controverſe, & qui jugent cette Conduite d'une Néceſſité indiſpenſable: juſques-là que, ſelon eux, il ne peut y avoir de Société Chrétienne ſans une Confeſſion pareille; ou que du moins, ſans cela, elle manque d'une choſe néceſſaire à ſon bien-être. Notre Expoſition de Foi eſſuira donc ces Jugemens, qui, tout oppoſez qu'ils ſont, ne manquent pourtant point de Raiſons ſpécieuſes & vraiſemblables.

§. II.

§. II. *Objections des Prémiers, & des Seconds.*

EN EFFET, ceux qui veulent, ou qu'on ne fasse point de ces Déclarations, ou qu'on les compose des Paroles mêmes de l'Ecriture; (Gens de Piété, de Probité, & qui sont en grand nombre;) ceux-là, autant qu'on peut le remarquer, donnent trois Raisons de leur Sentiment. La I, que ces dites Déclarations apportent un Préjudice considérable à la Majesté & à l'Autorité des Ecritures. La II, qu'elles sont une Occasion funeste de faire de grandes Plaies à la Liberté des Consciences, & à celle de l'Instruction. La III, qu'elles ouvrent la porte aux Factions & aux Schismes.

I. Prémiérement donc ils croient qu'elles sont injurieuses à la Majesté de l'Ecriture Sainte, parce qu'elles semblent en révoquer en doute la Clarté & la Suffisance, & faire soupçonner, ou que les Livres Divins ne contiennent pas pleinement & suffisamment tout ce que l'Eglise Chrétienne doit savoir, croire, espérer, ou faire; ou, qu'étant conçus en des Termes qui n'expriment que d'une maniere obscure & confuse la Volonté de Dieu, surtout par rapport aux Choses nécessaires ou utiles au Salut, on est obligé d'emploier des Manieres de parler Humaines, pour faire entendre aux Fideles le Sens de l'E-

criture, & pour discerner la Vérité d'avec le Mensonge. D'où il arrive, disent ces Théologiens, que l'Autorité de la Parole Divine s'affoiblit tous les jours, & que le Respect, qu'on lui devroit, on l'a pour ces Formules inventées par les Hommes, comme étant plus parfaites, plus claires, & plus sûres. Il faut l'avouër, continuent-ils, que cette Opinion semble appuïée sur l'Expérience de plusieurs Siecles. Car, à peine commença-t-on à faire quelque cas de ces Symboles, & à les regarder comme des Ouvrages, qui, développant nettement les Sens cachés de l'Ecriture, faisoient voir d'une maniere claire & évidente ce que les Eglises de Jésus-Christ devoient croire, que peu à peu l'Ecriture Sainte fut moins respectée. On se rapporta de tous les Sentimens qui regardoient la Religion à l'Autorité nouvelle de ces Formulaires, on jugea par eux de ce qui étoit vrai & nécessaire *à salut* : de telle maniere qu'enfin, les Livres Sacrez tombant dans l'Oubli & dans le Mépris, l'on appella de toutes les Controverses à des Symboles Humains, comme à des Regles d'une Certitude entiere & au dessus de toute exception; & que quiconque ôsa s'en écarter d'un pas, bien qu'il y fut poussé par une juste Vénération pour l'Ecriture, fut accusé d'Hérésie, & condamné sans autre Preuve. Il est vrai que d'abord, c'est-à-dire, quand les Formulaires n'étoient encore, pour ainsi parler, qu'au Berceau; il est

eſt vrai, dis-je, qu'on ne vit point de pareils Abus, & qu'on alla au devant par toute ſorte de Précautions, de Proteſtations, & de Reſtrictions. Cependant, leur Autorité s'accrut inſenſiblement : une infinité de Reſſorts ſecrets l'établirent par Dégrés ; & enfin, après avoir jetté de profondes racines, elle ne le céda plus qu'à l'Ecriture Sainte. Dans la ſuite des tems, des Conciles Oecuméniques aïant dreſſé des Symboles généraux de Foi, on attribua à ces Pieces une Autorité égale à celle de l'Evangile même. Bien plus, les Ecrits d'un ſeul Homme, je veux dire Saint Auguſtin, ſes Ecrits contre Pélage acquirent avec le tems un tel Crédit dans l'Egliſe, que chez des gens, qui d'ailleurs eſtiment peu & les Peres & les Conciles, c'eſt aſſez d'approcher de Pélage, pour être condamné d'Héréſie manifeſte. Il en eſt de même des autres Points de Controverſe ; & ce Deſordre s'eſt vû dans tous les Ages de l'Egliſe. Voilà ce que diſent ces Théologiens ; &, nous en convenons, ils paroiſſent avoir quelque raiſon de le dire. Car, preſque tous les Formulaires ont acquis en vieilliſſant une Autorité exceſſive ; &, tandis qu'ils ſemblent demeurer dans de juſtes bornes, ils s'élevent par des routes imperceptibles, & malgré les Proteſtations au contraire ; ils s'élevent, dis-je, au rang de Regles immobiles de Foi, ou du moins ils en deviennent des Regles ſecondaires : tellement

qu'on les voit revêtus d'une Autorité plus qu'humaine, & parvenus au comble de la Majesté, sans avoir senti qu'ils s'y glissoient petit-à-petit.

II. Les mêmes Personnes ajoutent, que les Formules nuisent à la Liberté des Consciences & à celle de l'Instruction : parce que, introduites une fois dans l'Eglise, elles entrainent après elles la tirannique Loi de régler sur leur Autorité seule ses Sentimens, ses Discours, ses Ecrits, ses Interprétations de l'Ecriture; sans qu'il soit jamais permis de les révoquer en doute, & de les combattre d'une maniere modeste. Cet Abus, au reste, ne manque jamais du Prétexte spécieux, qu'il faut conserver la Paix de l'Eglise, éviter la Confusion, empêcher que la Liberté ne dégénere en une Licence effrénée : que par ces Raisons, il doit être défendu, surtout au cas que l'Intérêt de l'Etat s'y trouve mêlé, qu'il doit être défendu, ou d'éxaminer aux raïons de la Vérité ces sortes de Formulaires, & les Dogmes qu'ils contiennent; ou, si on l'a fait, & qu'on y ait rencontré des Erreurs, d'en avertir les Fideles, à moins d'un Danger manifeste. Ainsi, continuent les Théologiens que nous citons, faire des Symboles, c'est forger des Chaines indissolubles à la Liberté & à la Vérité, ouvrir un Azile inviolable à l'Erreur, & l'assûrer d'une éternelle Durée.

III. Enfin, ils emploient une troisieme Rai-

Raison, savoir que ces Confessions, de la maniere dont on s'en est servi jusqu'à présent, ouvrent la porte aux Schismes, & sont des Signes de Partis, & des Murs de Séparation entre des Chrétiens qui devroient être unis de Cœur, & qui sont d'accord sur les principaux Articles de la Foi. Ces différentes Livrées, continue-t-on, les divisent en Factions. L'un se dit Disciple de Paul, l'autre de Cephas, l'autre d'Apollo, l'autre de Christ (*). Chacun prétend, que la Pureté de la Religion & l'Espérance du Salut ne subsistent que dans l'Assemblée dont il est Membre, & que quiconque n'appartient pas à ce Corps, le Roïaume de Jésus-Christ ne lui appartient point : funeste Source des Haines sanglantes & des Animositez éternelles, qui naissent entre les différentes Sectes, & qui déchirent le Sein de la République Chrétienne !

(*) 1 Cor. I. 12.

§. III. *Réponse générale à ces Objections.*

VOILA' les principales Preuves des uns & des autres : Preuves, qui frappent d'abord par un certain air de Zèle pour l'Autorité de la Parole de Dieu, pour la Liberté des Consciences, & pour la Paix de l'Eglise; mais qui, considérées de près, ne nous paroissent pas mériter que nous renoncions au Dessein de publier notre

Exposition de Foi. En effet, ces Théologiens combattent, non tant les Formulaires, que l'Abus qu'on en fait; Abus, qui souvent nait des meilleures choses: &, aveuglez par la juste Haine qu'ils ont pour cet Abus, ils en viennent sans y penser à détester la chose même. Il sera donc à propos de parler ici de la Nature de ces Confessions, de la Nécessité dont elles sont, de l'Utilité qu'on en peut tirer, & de l'Usage qu'on en doit faire. On verra par-là, & combien se trompent ceux qui les rejettent absolument, & quel a été notre But en publiant celle-ci.

§. IV. *Quel est véritablement le But & l'Usage des Confessions.*

POUR ce qui regarde les Confessions en général, ce sont des Expositions nettes, claires, méthodiques, par lesquelles peu ou beaucoup de Personnes déclarent à l'Eglise, soit de bouche, ou par écrit, ce qu'elles pensent touchant les Articles de la Religion Chrétienne; & cela, dans la vûe d'illustrer la Vérité Divine, de se purger des Calomnies injustes qu'on répand à leur sujet, & d'édifier les Eglises dans la Foi & dans la Paix. Telle est la Nature des Symboles, par laquelle il faut juger tant de leur Nécessité que de leur Utilité, & non point par le Caractere ou par les Desseins de ceux qui en ont abusé pour de mauvaises Fins. Car, les Fautes de ces gens-

gens-là doivent être imputées à eux ſeuls : &, ſi leurs Déclarations ont nui, c'eſt, non par l'Uſage qu'on en a fait, mais par les Abus qui en ſont nez ; Abus tels que, s'il dépend de nous, nous les éloignerons aiſément de notre Confeſſion de Foi.

§. V. *Elles ne ſont pas préciſément néceſſaires.*

NOUS reconnoiſſons cependant de bonne-foi, que ces ſortes de Formulaires ne ſont pas d'une Néceſſité abſolue : &, par conſéquent, bien loin d'adopter l'Opinion de ceux qui, les regardant du moins comme des Symboles ſecondaires, veulent qu'ils ſoient requis, ſi-non à l'éxiſtence de l'Egliſe, du moins à ſon bien-être ; nous tenons, que par-tout ou regne une Intelligence claire & uniforme des Ecritures, on n'a aucun beſoin, ni d'autres Formules de Foi, ni d'autres Expreſſions que celles des Livres Saints. Au contraire, les Termes qu'on y trouve, dans ces Livres Saints, ſuffiſent pleinement à la Foi & au Salut : &, pourvû qu'on apporte, à l'Examen qu'on en fait, un Cœur honnête & docile, un Zêle ſincere pour la Vérité, en un mot tout ce qui convient à un Homme qui aſpire à un tel Bien, les Lettres Divines ſont claires ; & tout Chrétien peut y puiſer en tout tems tout ce qu'il faut pour connoître la Volonté de Dieu,

& pour la faire connoître. En effet, on ne peut douter que des Phrases, par lesquelles Jésus-Christ communiqua autrefois ses Pensées à des Gens simples, ignorans, de la lie du Peuple, ne nous suffisent aujourd'hui pour entendre ces mêmes Pensées : d'autant plus que les Discours du Fils de Dieu nous sont addressés, ainsi qu'aux Apôtres, afin que nous en tirions ainsi qu'eux la Connoissance de ce qui appartient au Culte légitime de Dieu, & au Salut éternel de nous & des autres. Ainsi donc il est absolument possible que l'Eglise subsiste, & subsiste pure, sans aucun Formulaire de la main des Hommes.

§. VI. *Elles sont néanmoins utiles, permises, & même nécessaires en certains Cas.*

MAIS, si ces Expositions ne sont point d'une Nécessité indispensable, il ne s'ensuit nullement qu'elles soient inutiles, dangereuses, ou illicites. Au contraire, par la raison qu'il est avantageux & nécessaire même, à certains égards, que chaque Pasteur & Docteur explique le Sens des Ecritures, soit dans les Ecôles, soit dans les Eglises, pour instruire les ignorans, ramener les égarez dans la bonne Voïe, soutenir les foibles, confondre les opiniâtres; par la raison qu'il est permis alors de se servir d'Expressions claires, usitées,
con-

connues, & s'écarter de la Phrase de l'Ecriture Sainte : par cette même raison, il n'est ni inutile, ni encore moins illicite ou pernicieux, que plusieurs Ministres de Jésus-Christ s'assemblent & travaillent pour déclarer d'un commun Accord, & en mêmes Termes, à tout le monde, ce qu'ils pensent sur certains Endroits des Livres Saints ; sur-tout, agissant dans la vue d'éclaircir la Vérité, de prévenir ou de détruire la Calomnie, d'édifier les Fideles, ou de produire d'autres Avantages. Bien plus, à considérer la chose sans préjugé & sans passion, il peut arriver des tems, où de pareils Formulaires soient d'une Nécessité absolue. En effet, si des Erreurs grossiiéres, honteuses, préjudiciables à la Religion & à la Piété, infectent notre Siecle ; si on néglige les Articles fondamentaux de la Foi, ou qu'on les défende nonchalamment ; si ceux qui ne sont point nécessaires, on les inculque avec empressement comme nécessaires ; si ceux qui sont réellement tels, on ne les distingue point comme il faut de ceux qui ne sont qu'utiles ; enfin, si on asservit les Consciences des Hommes à des Inventions Humaines, & qu'on emploie le Texte Sacré à autoriser l'Erreur ; il est du Devoir indispensable de tous les Chrétiens, de chacun en particulier, & entre autres des Pasteurs de l'Eglise, de délibérer sérieusement sur les Moïens de mettre fin à tant de Maux. S'ils jugent qu'une Expli-

cation de la Parole Divine, plus claire que celles qui ont déjà été proposées, semblable à un Flambeau allumé dans les tenebres, puisse guérir le malheureux Aveuglement des Hommes, ils doivent s'unir ensemble, chercher, pour ainsi dire, à frais communs cette précieuse Explication, & la composer de Phrases familieres & emploiées utilement en d'autres occasions. Peut-être auront-ils le bonheur de dissiper les Nuages épais de l'Erreur, & de ramener les Égarez dans la Voie du Salut éternel. Que s'il arrive ensuite que ceux, qui rendent ce Service à l'Eglise, soient déchirez, comme on voit souvent, par la Calomnie; qu'on les déshonnore par d'indignes Soupçons; qu'on les accable d'un déluge de Reproches injustes; qu'on les les traite de Gens qui défendent toute sorte d'Erreurs, qui ressuscitent les Héréfies anciennes où toutes on en partie, & qui ne font que leur donner de nouvelles Couleurs, enfin qui n'ont rien de fixe en fait de Religion, & qui, divisez entre eux par une foule monstrueuse d'Opinions diverses, sont la Honte de l'Humanité & du Christianisme: si on persécute ainsi des Hommes vertueux, y aura-t-il quelqu'un qui ne les croie pas fondez, ou, pour mieux dire, obligés de répondre à tant de Calomnies atroces par une Déclaration solemnelle? Chacun, au contraire, n'avoûra-t-il pas qu'ils doivent faire connoitre au Monde Chrétien, par une Con-

Confeſſion ingénue, ce qu'ils ont fait pour la Cauſe de la Religion, & ce qu'ils penſent touchant les principaux Articles de la Foi ? N'approuvera-t-on point qu'ils oppoſent à leurs Ennemis cette Conduite innocente & ſimple; qu'elle leur ſerve d'un Rempart ſolide contre les Traits empoiſonnez de la Haine ; qu'ils défendent leur Réputation attaquée ; qu'ils faſſent éclater leur Vertu qu'on rend ſuſpecte, & qu'ils convainquent un chacun de leur Droiture ? Que dis-je ? Ne ſera-ce pas pour eux un Devoir indiſpenſable d'agir ainſi, s'ils prévoient que leur Silence aliéneroit les honnêtes gens, éteindroit l'Amour de la Vérité dans les foibles, jetteroit des Scrupules dangereux dans les Eſprits, & fourniroit à des gens ſimples la dangereuſe occaſion de perſévérer dans leurs Erreurs, ou d'y retomber ? Leur Silence ſeroit-il ſage, juſte, pardonnable, s'il leur faiſoit perdre l'Eſtime des Gens-de-Bien, & la Bienveillance de leurs Amis ; s'il fourniſſoit à leurs Adverſaires une ample matiere à Calomnie; s'ils ſouffroient que la Vérité ſacrée ſe reſſentît des Bleſſures mortelles qu'on feroit à leur Réputation; s'ils laiſſoient perdre par une coupable Nonchalance les Fruits des Travaux généreux qu'ils ont entrepris pour la Religion ? En vérité, quiconque aura quelque Zêle pour le Bien public, pour la Gloire de Dieu, pour l'Honneur de la Vérité, pour le Repos de l'Egliſe, ne pourra nier que,

dans un Cas pareil, il ne soit d'une Nécessité absolue d'instruire tous les Hommes de son Intégrité, de se laver des Taches honteuses dont on a été flétri, en un mot de dresser pour cet effet une Exposition formelle de sa Foi; sur-tout, si, le pouvant faire en bonne Conscience, les Personnes de tout Rang l'éxigent de nous. Et il ne faut pas croire que ce soit assez, pour découvrir la Calomnie, de ne s'exprimer qu'en Termes empruntez de l'Ecriture. Cet justement ce qu'on reproche à ceux pour qui nous parlons, que de faire servir les Paroles des Livres Saints à déguiser des Sentimens contraires à la Doctrine de ces Livres mêmes, & injurieux à la Gloire de Dieu, pour les répandre impunément, lors qu'il s'offre une Occasion favorable de le faire, ou qu'eux mêmes l'ont fait naître. Il faut donc, pour la Gloire de la Vérité, pour l'Edification des Foibles, & pour dissiper la Calomnie, il faut qu'ils emploient les Moïens qu'ils jugent les meilleurs : je veux dire, qu'ils justifient par une Déclaration publique, quelle qu'elle soit, & leurs Personnes, & leur Doctrine. C'est pourquoi, tant s'en faut que les Confessions de Foi soient inutiles ou pernicieuses, que souvent au contraire elles servent d'Appui utile à la Vérité, & de Remede nécessaire aux Maux de l'Eglise.

§. VII. *Trois Remedes contre le triple Abus qu'on fait des Confeſſions.*

NEANMOINS, telle eſt ou l'Inattention, ou la Négligence, ou la Malice de la plûpart des Hommes, que les Choſes qui pourroient être pour eux des Préceptes profitables, & des Remedes préſens, ils les laiſſent, par l'Abus qu'ils en font, dégénérer en des Liens ſuperſtitieux qui accablent la Conſcience, en un Poiſon mortel, en une criminelle Idolatrie : que dis-je ? ils les tournent eux-mêmes à leur Dommage. Ainſi, il eſt néceſſaire de pourvoir avec ſoin à ce que ces Formulaires ſoient éxemts de Défauts, & qu'on n'en faſſe jamais un mauvais Uſage : choſe facile, ſelon nous, pourvû qu'on ait toûjours ces trois Maximes devant les yeux.

I Remede : *Ne leur donner, ni laiſſer donner, une Autorité irrefragable ; & accorder une Liberté modérée, mais non point une Licence effrénée, de les éxaminer.*

I. On ne doit, ni donner, ni laiſſer donner, aux Formulaires, directement ou indirectement, ſous quelque Prétexte que ce puiſſe être, une Autorité irréfragable dans l'Egliſe ; en ſorte qu'ils obligent les Conſciences, & qu'ils deviennent des Regles de

de Foi du prémier ou du second Rang. Or, il eſt d'une facilité extrême de retenir un Symbole dans ces juſtes Bornes. Il ne faut que le placer au Degré d'Eſtime où il doit être : c'eſt-à-dire, le regarder comme une ſimple Expoſition de Foi, qui définiſſe, non ce qui eſt vrai ou faux, non ce qu'il faut croire ou nier, non en quels Termes doit être conçue une Propoſition; mais, ſeulement, ce que ceux, qui l'ont dreſſé, ont jugé faux ou véritable, ce qu'ils ont cru ou nié, & les Termes par leſquels ils ont exprimé leurs Sentimens. En ſe conduiſant ainſi, on ne doit nullement craindre, je ne dis point que l'Autorité des Symboles égale un jour celle de l'Ecriture Sainte, bien loin de lui être préférée; mais même, qu'elle tienne jamais le moindre Rang dans l'Egliſe. On ne les conſidérera point comme des Regles, par leſquelles on puiſſe connoitre l'Héréſie ou l'Erreur, & qui aient été compoſées pour diſcerner le Vrai d'avec le Faux. On ſaura que ce n'eſt qu'une Déclaration nue de ce que ceux, qui en ſont les Auteurs, ont cru & ſtatué ſur certains Articles de la Religion Chrétienne. En effet, ſi nous conſultons les Annales de l'ancienne Egliſe, ceux qui dreſſérent les prémiers des Symboles, des Canons Eccléſiaſtiques, & des Confeſſions de Foi; ceux-là n'eurent tous en vûe que de témoigner, non ce qu'il falloit croire, mais ce qu'ils croïoient eux-mêmes. Ainſi, leur uni-

unique But, en publiant ces Piéces, fut, ou qu'elles serviſſent comme de Flambeaux, à la Lumiere deſquels des Chrétiens imprudens & mal précautionnez puſſent reconnoître les Routes dangereuſes; ou qu'elles leur serviſſent à eux-mêmes d'Apologie qui les juſtifiât des Erreurs, des Blaſphêmes, enfin de tous les Crimes dont la Calomnie ôſoit les charger. Si les Expoſitions de Foi n'euſſent jamais paſſé ces Limites, jamais elles ne fuſſent parvenues à une Autorité deſpotique dans l'Egliſe, bien loin qu'on eut eu l'Inſolence de les égaler aux Livres Saints, ou de les mettre au deſſus. Il faut donc avoir un ſoin extrême que l'Egliſe ſoit dans ce Sentiment : &, pour cet effet, il eſt bon de l'inculquer en toute occaſion dans les Chaires, & de déclarer dans les Formules mêmes de Confeſſions de Foi, que, bien loin d'être les Juges du véritable Sens de l'Ecriture, elles ne ſervent abſolument qu'à marquer quels Sentimens leurs Auteurs ont tenus pour véritable, & que les Auteurs ne les ont publiées que dans ce Deſſein. On évitera pas cette Conduite les Défauts ſuivans. I. Perſonne n'aura recours à ces Formulaires, pour y puiſer, comme dans la Source du Vrai, ce qu'on doit croire. Ainſi, il ne les prendra point pour des Interpretes du véritable Sens de l'Ecriture, & il n'y rapportera jamais, comme à une Pierre de Touche, les Paſſages obſcurs & controverſés.

II. Per-

II. Perſonne ne ſera forcé de les ſouſcrire, à moins qu'il ne ſoit convaincu dans ſa Conſcience, qu'ils s'accordent avec le Sens des Ecritures. III. Dans les Diſputes, Conférences, Examens, on n'appellera point à eux, comme à des Juges des Controverſes; mais, la ſeule Parole de Dieu ſera ce Juge Souverain, & chacun pourra ſans danger décider les Controverſes par elle, comme par le *Criterium* unique & ſûr, que Jéſus-Chriſt notre Maître, & ſes Apôtres, nous ont laiſſé de la Vérité. De cette maniere, ni ces Expoſitions de Foi ne pourront uſurper l'Autorité Divine, ni les Livres Sacrez ne pourront la perdre. Par conſéquent, il n'y aura lieu de craindre, ni que de ces Pieces on fabrique des Idoles à qui on rende les mêmes Honneurs qu'à l'Ecriture, ou qu'on en forge des Fers pour enchainer les Conſciences, ni enfin qu'on les change en un Poiſon mortel, pour altérer la Pureté de la Foi & la Vérité de la Doctrine.

Ce Principe ſuppoſé une fois, les Chrétiens conſerveront la Liberté entiere d'éxaminer impunément les Confeſſions de Foi, & de les combattre ſans ſcrupule, pourvû qu'ils demeurent dans les Bornes de la Charité, de la Modeſtie, & de la Prudence Chrétienne. De ſorte qu'il y aura toûjours cette Différence entre un Formulaire & l'Ecriture, que celle-ci ſeule jouïra du Privilege ſacré & inviolable d'être au

deſſus

dessus de toute Contradiction, & d'obliger les Consciences des Fideles.

On ne doit pourtant pas étendre tellement cette Liberté, qu'elle dégénere en une Licence énorme, & que chacun s'arroge le Droit de publier tout ce qu'il lui plaira. On n'abuse pas moins de la Liberté, en lui donnant trop d'Etendue, qu'en lui en donnant trop peu. Il faut donc éviter les Extrémitez, & marcher constamment entre la Tirannie odieuse, & la Licence effrénée. C'est pourquoi, il est nécessaire de consulter toûjours la Prudence & la Charité. Elles ne manqueront point d'avertir, dans quel tems, & de quelle maniere, on peut user de sa Liberté, sans scandaliser les Ames pieuses. La prémiere, c'est-à-dire la Prudence, pesera les Choses, les Tems, les Lieux, les Circonstances enfin dans lesquelles tel Dogme, publié de vive voix ou par écrit, seroit bien reçu. La seconde, je veux dire la Charité, aura égard aux Personnes, pour ne point scandaliser ni inquiéter des Ames qu'elle se propose d'édifier. Il n'est pas d'un Homme prudent & charitable d'user de la Liberté de contredire & de laisser les autres en user indifféremment en tous Lieux, en tout Tems, toutes les fois que la fantaisie en vient. On est obligé de faire attention aux Dogmes qu'on veut combattre, & aux Personnes devant qui on veut les combattre. En effet il y a, & des Choses d'une telle con-

conséquence, qu'on ne peut les attaquer sans exposer beaucoup son Salut éternel; de sorte que les nier, ou permettre qu'on les niât, ce seroit un défaut visible de Prudence & de Charité: & d'autres, au contraire, qu'on pourroit rejetter, sans exposer son Salut; mais, le Bien public n'éxige pas qu'on parle contre elles, souvent même il éxige un Silence circonspect. Et véritablement, de ce qu'une chose est permise, il ne s'ensuit point qu'elle est utile ou édifiante. Souvent la Foiblesse de nos Freres, & la Malice de ceux qui avides de la Dispute embrassent toutes les occasions d'en exciter, doivent mettre des bornes à notre Liberté. Aux prémiers, il faut ôter toute Pierre d'Achoppement, & aux seconds tout Moïen de nuire à eux mêmes & aux autres. En ménageant ainsi la Foiblesse des Fideles, au lieu d'abuser de notre Liberté pour leur Dommage, nous n'en userons que pour l'Edification d'un chacun. Quant aux Articles qui ne sont pas d'une Nécessité absolüe, & à ces Chrétiens que l'Ecriture nomme *parfaits*, qui se sont éxercés à discerner le Vrai & le Faux par la Lecture des Saints Livres, ou qui ont toûjours recherché avec ardeur la Vérité cachée; ces Chrétiens, dans ces occasions, peuvent emploïer sans scandale & sans péril la Liberté d'Examen. Que dis-je? Pour de tels Hommes, une Dispute modeste n'est autre chose qu'une heureuse Occasion d'étendre leurs Lumieres;

res ; & d'elle, ainsi que de ces Pierres dont le choc naturel produit du Feu, il sort une Flamme qui leur fait, ou découvrir l'Erreur qu'ils n'appercevoient point, ou embrasser avec plus de force la Vérité qu'ils connoissoient : Avantage, qui rejaillit sur l'Eglise entiere, & qui tourne à l'Avancement de la Vérité, & à la Gloire du saint Nom de Dieu. Au contraire, disputer dans les Temples, dans les Chaires, devant le Peuple, se chicaner aux yeux d'une Populace ignorante par des Formulaires publics, s'attaquer, s'injurier, se persécuter par des Ecrits, ce seroit une Action pleine de Folie, de Scandale, & de Danger. Car, la Connoissance d'une Vérité non nécessaire ne peut jamais produire autant de Bien, que l'Opiniatreté & l'Indiscrétion avec laquelle on la propose est capable de produire de Mal.

Voilà ce qui regarde la prémiere Précaution qu'on doit observer avec soin dans les Confessions.

II Remede : *Qu'elles ne lient point les Consciences.*

II. La seconde, qui en est une suite; consiste à ne pas faire de ces Symboles comme des especes d'Entraves spirituelles, qui lient tellement les Consciences, les Langues, & les Plumes, qu'on ne puisse s'écarter tant soit peu de leurs Expressions, de leurs Manieres de parler, de

de leur Arrangement, de leur Méthode; qu'on ne soit dabord suspect ou accusé d'Hétérodoxie, au cas qu'on ait interprété l'Ecriture, ou déclaré ses Sentimens, en d'autres Termes, dans un autre Ordre, avec une autre Méthode, que lesdits Symboles. En effet, non seulement on bannit, par une Conduite pareille, la Liberté que tout Fidele doit avoir d'interpréter l'Ecriture à son gré, pourvû qu'il n'en corrompe point le Sens; non seulement, on bannit cette Liberté utile à l'Avancement de la Vérité, & à l'Edification des Eglises; mais encore, on travaille en secret à renverser entiérement l'Autorité de la Parole Divine. Car, il est impossible que peu à peu elle ne tombe dans le Mépris, ou que du moins on ne lui préfére les Formulaires, lors qu'on en vient à estimer moins ses Expressions que les leurs. Et de fait, si nous y voulons faire attention, le principal & peut-être le prémier Dégré par lequel des Formules Humaines se sont élevées au faîte de la Majesté, & ont usurpé une Autorité presque Divine, est que, dès les commencemens, on a eu une Estime outrée pour leurs Phrases, leurs Termes, leur Méthode; comme si on y avoit renfermé, avec plus de Clarté, de Solidité, & de Briéveté, que dans les Livres Saints, ce qu'il faut croire, espérer, & faire. De-là est venu, que l'Autorité des Symboles s'est accrue insensiblement, & que l'Ecriture a

été

été avilie. On a commencé à juger de la Vérité & de la Fausseté des Dogmes ou des Sentimens, par les Mots de ces Formules, par leurs Phrases, par leur Ordre, par leur Méthode, & presque par leurs Syllabes & par leurs Lettres. Enfin, on a paru s'imaginer, que rien ne pouvoit être vrai, s'il ne s'y rapportoit entiérement; & que c'étoit une Marque certaine d'Héréfie, ou du moins d'Erreur, que de les contredire, avec quelque modestie qu'on le fît, de s'en écarter le moins du monde, en un mot de ne s'en pas tenir superstitieusement à la Lettre.

Pour obvier à ce pernicieux Abus, il faut s'attacher presque uniquement à inculquer avec un soin extrême, que les Confessions de Foi ne sont point faites pour servir d'unique Modele ou Regle, de l'Ordre, de la Méthode, des Phrases, qui expriment le mieux les Articles de la Religion Chrétienne; ou, qu'en les emploïant, c'est, au jugement des Auteurs, s'exprimer parfaitement; mais, qu'on les regarde seulement comme des Expositions assez nettes. Ainsi, il sera très libre de suivre ces Formulaires, & ce sera très bien fait de les embrasser: sans qu'on estime néanmoins coupable celui qui les rejettera; sur-tout s'il en admet l'essentiel, & qu'il ne condamne point ceux qui pensent autrement que lui.

III Remede : *Qu'elles ne ſoient point des Limites , au de-là deſquelles il n'y ait point de véritable Religion.*

III. Enfin, la troiſieme Précaution néceſſaire pour le bon Uſage des Formulaires, Précaution qui eſt une Conſéquence des choſes ſuſdites, eſt que ces dits Formulaires ne ſoient jamais conſidérez comme les Limites ou Bornes, dans leſquelles on croie que ſont renfermées la Religion & la Connoiſſance ſalutaire de Dieu; comme ſi ceux, qui ne peuvent y ſouſcrire en Conſcience, étoient pour cette Raiſon exclus du Roïaume des Cieux. Loin de nous une telle Penſée ! Nous croïons fermement, & que les Chrétiens peuvent errer imprudemment, ſans riſquer leur Salut; & que les Choſes, qu'il eſt indiſpenſablement néceſſaire de ſavoir & de croire pour être ſauvé , ſont en très petit nombre. C'eſt pourquoi , voulant montrer juſqu'à quel point nous ſommes éloignés de cette orgueilleuſe Cruauté , nous déclarons publiquement , qu'ils faut ſeulement prendre ces Formules de Confeſſions, & ces Déclarations , pour des eſpéces d'Etendarts qui montrent que les Auteurs en jugent les Sentimens très approchans de la Vérité ; & par conſéquent ſouhaitent de tout leur cœur , à moins qu'ils ne ſoient mieux inſtruits , voir les Perſonnes zélées pour la Paix & pour la Vé-

Vérité les adopter : non pas véritablement afin que ces Perſonnes ſoient ſauvées, mais pour les éloigner de tout leur pouvoir du Danger d'errer. Car, ce ne doit pas être aſſez pour un Chrétien d'arriver au Bonheur éternel, par quelque Voie que ce ſoit : il eſt encore obligé de choiſir la plus ſûre & la plus certaine, à moins qu'il n'en ſoit détourné par une juſte Crainte d'expoſer l'Egliſe à un Danger plus grand que celui qu'il court, ou de la ſcandaliſer. En effet, le ſoin de ſa Félicité éternelle doit lui être cher, juſqu'au point de lui faire fuir avec inquiétude tous les Périls qui peuvent la lui faire perdre. Et il n'a point à craindre que ce ſoit favoriſer le Schiſme, que l'Apôtre appelle l'Oeuvre de la chair ; car, de ce qu'il paſſe d'une Aſſemblée dans une autre, il ne s'enſuit pas qu'il mepriſe celle qu'il a quittée, ou qu'il la juge excluſe du Salut. Son unique Vûe eſt de ſe tranſporter d'une Egliſe moins pure dans une qui l'eſt davantage, de témoigner par-là que toute Vérité, qui appartient au Salut eſt précieuſe pour lui, & de préſenter une Conſcience ſans tache à Dieu & à Jéſus-Chriſt ſon Seigneur. Ce qui ne l'empêche pas de cultiver, autant qu'il lui poſſible, une Union parfaite avec les Perſonnes véritablement pieuſes, & de les traiter avec une Modération Chrétienne.

§. VIII. *Conclusion des Choses précedentes.*

TANT que les Formulaires de Déclarations & de Confessions seront environnez de ces Bornes sacrées, bien loin d'être illicites ou pernicieux, ils seront, & très avantageux à la République, & quelquesfois même d'une extrême Nécessité. C'est donc leur faire une Injure grossiere, que d'en avoir une autre Idée. Car, tant s'en faut qu'ils dérogent en rien à la Majesté des Ecritures, c'est-à-dire, à leur Perfection ou à leur Clarté; qu'au contraire, il n'en affermissent pas moins l'Autorité, que ne font les Interprétations publiées dans les Ecôles, ou du haut des Chaires. Et de fait, la Vérité des Symboles, tant par rapport aux Sentimens qu'aux Expressions & à la Méthode, devant être prouvée par ces Ecritures seules, & eux-mêmes nous y renvoïant comme à celles au jugement de qui on peut & on doit appeller en toute Controverse, sans doute ils sont faits, non pour renverser ou pour affoiblir l'Autorité de ces Ecritures, mais pour l'établir, pour l'affermir, & pour l'appuïer. D'ailleurs, ils ne sont rien moins que préjudiciables à la Liberté des Eglises, puis qu'ils n'obligent absolument personne, qu'il est libre à chacun de les peser à la Balance de de la Parole de Dieu, & que tout Fidele à Droit de les combattre impunément, pourvû qu'il observe en le faisant les Loix

de

de la Prudence, de la Charité, & de la Modeſtie. Enfin, ils ne préparent point l'entrée aux Schiſmes ; puis qu'on n'eſt point ſchiſmatique, pour s'aſſocier à une Aſſemblée où l'on croit voir une Doctrine plus pure, & une Vie plus ſainte, qu'ailleurs : pourvû, encore une fois, qu'on ne dédaigne pas orgueilleuſement les autres Sectes, & qu'on ne les juge point hors de la Voie du Salut. Car, la Paix Chrétienne peut & doit ſubſiſter entre les Sectes diviſées par leurs Opinions. Et pour nous, nous le déclarons, il ne tiendra pas à nous que les Communions qui retiennent encore les Articles néceſſaires à Salut, & qui n'en preſſent opiniatrément aucun de nuiſible à la Piété, ne s'uniſſent en un Corps, & ne s'embraſſent, en Jéſus-Chriſt Notre Seigneur, avec une mutuelle Charité & un Amour fraternel. Au contraire, nous nous confeſſons coupables de Schiſme, & nous méritons qu'on nous accuſe devant Dieu d'avoir troublé la Paix, ſi nous ſommes un Obſtacle à ce que des Egliſes qui peuvent & doivent ne former qu'un Corps, le faſſent effectivement ; ou, ſi nous diviſons ſans néceſſité en pluſieurs Corps celles qui ſont unies. Ouï, nous le répétons, nous ſommes Schiſmatiques en ce cas-là : puis que l'Apôtre traite ainſi, non moins les Chrétiens qui ſe diſoient de Chriſt, que ceux qui ſe diſoient de Paul, d'Apol-

los, ou de Cephas (*); parce que ces prémiers méprisoient les seconds, les dedagnoient comme au dessous d'eux, & même les rejettoient comme rejettez par Jésus-Christ. Tant il est vrai que l'Amour de la Vérité, toute excellente, toute salutaire qu'elle est, n'excuse pas de Schisme, au moins devant Dieu, s'il n'est accompagné d'un véritable Zêle pour la Paix, l'Union, & la Concorde. Car, Dieu aime la Tranquillité de l'Eglise, jusqu'au point de haïr une Vérité inquiete & séditieuse, & de détester les Manieres turbulentes de l'étendre.

(*) I Cor. 1. 12.

§. IX. *Abus accidentel qui naît des Confessions de Foi.*

NEANMOINS, nous ne le nions pas, il peut arriver, & il arrive en effet quelquesfois, qu'on outre le Respect pour ces sortes de Formules; & qu'à la fin, si on ne prend un soin extrême d'obvier à ce Malheur, elles dégénérent en des espéces d'Idoles, en des Entraves spirituelles, en des Enseignes de Schismes. Cependant, de ce qu'un tel Mal est possible absolument, on n'en doit pas tirer une Conséquence desavantageuse aux Formulaires; puis que c'est, non leur Faute, mais celle des Personnes

ſonnes qui en abuſent pour leur Profit, par une funeſte Induſtrie, ou par une Malice odieuſe ; & que d'ailleurs on ne doit pas juger du véritable prix des choſes par l'Uſage bon ou mauvais qu'on en fait. Car un Homme imprudent ou méchant peut abuſer de ce qu'il y a de meilleur ; comme, au contraire, un Homme ſage & droit fait ſouvent convertir les choſes pernicieuſes en des Remedes ſalutaires. Ajoutez à cela, qu'il eſt preſque impoſſible, ſi on ne publie de ces ſortes de Déclarations, qu'on n'ouvre la porte à d'autres Deſordres plus grands ou du moins pareils, & qu'on n'introduiſe la Licence enorme de dire tout ce dont on s'aviſera ; Licence, qui ne vaut pas mieux que la Tirannie. Outre que ces Deſordres, que quelques-uns appréhendent, on peut y obvier dans le tems, par les Moïens que nous avons dit. En effet, ſi ceux, à qui il a paru convenable de publier des Déclarations de leur Foi, s'en étoient tenus à un Uſage légitime, ces Pieces n'auroient jamais acquis dans l'Egliſe une Autorité exceſſive. Mais, dès qu'on commença à perdre de vûe ces Limites reſpectables, peu à peu les Symboles s'élevérent à un tel point de Conſidération, que les Conſciences, les Yeux, les Langues, les Plumes des Fideles en dépendirent, comme d'une eſpece de Balances ſacrées, & de Regles indubitables de Foi. D'où il arriva enſuite, que quelques-uns

les emploiérent en guiſe de Manifeſtes pour déclarer une Guerre ouverte à toutes les Sociétez. Ce ne fut pas encore tout. Pour ne point leur laiſſer d'eſpérance de Reconciliation, on fit ſervir ces Ecrits à diviſer ces Sociétez les unes des autres, par des Limites ſemblables, ou à celles qui bornent les Empires, ou à ces Retranchemens qu'on forme entre deux Camps ennemis. Enfin, ce qui eſt le dernier Excès de la Tirannie, quiconque ôſa parler contre ces Symboles, on le punit par le Glaive, avec tant de Zêle, ou plûtôt de Fureur, que, tandis qu'on faiſoit aiſément grace aux Profanes, aux Contempteurs impies des Ecritures, aux Athées, on garda pour lui ſeul les Roues, les Chevalets, les Priſons, les Gibets, les Croix, les Buchers, en un mot les Supplices les plus exquis. Pourquoi? Dans l'unique Vûe d'affranchir les Confeſſions de la Contradiction ou du Mépris, & pour conſerver ſans trouble la Paix extérieure de l'Egliſe & de l'Etat. Cette Conduite, qui doit être odieuſe à tout Fidele, nous l'a toûjours été au dernier point; & nous regardons comme un Crime de déférer, & de laiſſer déférer, à des Ecrits, Décrets, ou Statuts aucune Autorité, ſoit directive, ſoit coactive, dans les Choſes qui appartiennent à la Foi & à la Conſcience.

§. X.

§. X. *But de cette présente Confession de Foi.*

VOUS pouvez aisément conclure de-là, pieux Lecteur, quel But nous nous sommes proposé, en publiant cette Exposition de notre Foi. Nous n'en avons point eu d'autre, que celui que nous avons déjà dit. Non : Notre Intention n'est pas que cette Confession devienne un nouveau Lien pour les Consciences, ni qu'elle serve de Regle invariable de Foi, & qu'elle oblige indispensablement les Hommes devant Dieu ; en sorte qu'il ne soit permis à personne de s'en écarter le moins du monde, soit dans les Choses, soit dans les Expressions, soit même dans la Méthode ou la Maniere d'enseigner. Loin de nous cette insolente Vanité ! Nous savons trop bien qu'un pareil Honneur convient à la seule Parole de Dieu, comprise dans les Saintes Lettres, & non à des Ouvrages Humains, quelque exacts qu'ils soient, quelque Attention qu'on ait apportée à les examiner, & quelque tems qu'on y ait emploié. Nous savons trop combien cet Abus, & si facile, & si fréquent, a produit de Schismes, de Sectes nouvelles, de Condamnations, de Persécutions, de Scandales. Nous le savons trop bien, & nous en avons une Douleur trop vive. Notre Intention principale a donc été de satisfaire aux Instances redoublées

des Perſonnes, qui croïoient que nous devions cet Office à l'Egliſe & à la République, pour en procurer le Bien général, en éclairciſſant de plus en plus la Vérité Divine, & en établiſſant de toutes parts une heureuſe Tranquillité. Nous avons crû de plus, que ce ſeroit un Moïen commode de défendre notre Innocence, & notre Orthodoxie, contre les injuſtes Accuſations de ceux qui, coupables depuis long-tems d'Erreurs graves, groſſieres, & pernicieuſes, entr'autres touchant la Prédeſtination & d'autres Matieres annexes, comme auſſi touchant le Supplice des Hérétiques, veulent néanmoins paſſer pour ſeuls Orthodoxes ou vrais Réformez, & ôſent nous accuſer d'Erreurs, d'Héréſies, & de Blaſphemes. Enfin, nous avons jugé que c'étoit une Occaſion précieuſe de nous délivrer du Titre d'Auteurs des Troubles & des Scandales, qui ont juſqu'à préſent deshonnoré les Egliſes Belgiques : Titre odieux, & plus que calomnieux, que nos Ennemis nous donnent; tandis qu'eux-mêmes éxercent une Domination nouvelle dans ces Egliſes, y font naitre des Schiſmes ſcandaleux, y allument une Perſécution contre des Innocens : que dis-je ? tandis qu'eux-mêmes, après nou avoir citez en partie à leur Conciliabule de Dordrecht, nous y ont condamnez avec une Injuſtice criante, & ſans nous avoir ouïs dans nos Défenſes. Pour les convaincre donc pleinement,

nement, devant le Tribunal de Dieu & de l'Eglise, tant de leur Calomnie manifeste, que des Injustices nombreuses qu'ils nous ont faites jusqu'ici ; & en même tems pour informer mieux les Personnes pieuses, qui aiment la Vérité & la Paix : pour toutes ces Raisons, nous avons prudemment jugé, qu'il seroit à propos de publier cette Exposition unanime de nos Sentimens, par rapport à la Religion Chrétienne presque toute entiere.

Nous avons eu, en la dressant, un Soin extrême, I, de n'y omettre aucun Dogme nécessaire ou très utile ; II, de n'y en mettre aucun de faux, de confus, d'oisif ou superflu ; III, d'y comprendre d'une maniere claire, briéve, méthodique, & comme dans un Abrégé, un Précis des Paroles saines ou plûtôt salutaires, qui expriment abondamment la Foi & la Piété Chrétienne. En quoi faisant, nous n'avons agi que par le Consentement uniforme de tous les Freres, sans en excepter ceux même qu'on retient dans les Fers, qui tous ensemble & en particulier ont lu ce Symbole attentivement, l'ont examiné dans la Crainte du Seigneur, l'ont comparé avec la Sainte Ecriture autant que le Malheur des Tems a pu le permettre, & enfin l'ont approuvé d'un Cœur & d'une Bouche.

§. XI. *Réfutation de quelques Calomnies.*

Au reste, nous avons appellé ceci, non seulement *Confession de Foi*, mais aussi *Exposition de nos Sentimens*; parce que ce dernier Mot promet quelque chose de plus étendu, & de moins sec, que le prémier. Notre Dessein a été de répondre par cette Conduite à l'Attente des Personnes qui souhaitoient de nous une Déclaration abondante, remplie, claire, de ce que nous croïons sur la plûpart des Articles de la Religion; & de fermer la bouche à des Gens, qui, n'aïant rien à reprendre justement en nous, s'efforçoient de persuader au Peuple: Que nous ne pourrions jamais dresser d'un commun Accord un Symbole, général, clair, & uniforme: qu'il y avoit certaines Choses dont nous rougirions de confesser publiquement ce que nous pensons; Choses d'ailleurs d'une telle Importance, qu'elles étoient les Articles principaux & fondamentaux du Christianisme: ou que, si nous ôsions en parler, nous les envelopperions d'Expressions douteuses, obscures, incertaines, ou de Termes généraux, équivoques, & énigmatiques.

Quoi que nous aïons réfuté pleinement cette Calomnie un grand nombre de fois, nous avons néanmoins voulu lui opposer encore cette Exposition publique & générale de notre Foi; persuadez que cette Ma-

Maniere de répondre étoit moins ſujette qu'une autre à la Chicane. Telle eſt la Sécurité qui naît d'une Conſcience nette, & d'une bonne Cauſe ; Sécurité, que nous ſommes bienaiſes de faire connoître au Public. Auſſi a-ce été une des Raiſons qui nous a empêchés de coucher cet Ecrit en Termes pris de l'Ecriture. Cette Méthode n'eût pas manqué de fortifier le Soupçon que nous cachons des Sentimens horribles & profanes, ſous l'Ecorce équivoque, comme quelques-uns s'expriment, des Livres Sacrez. C'eſt pourquoi, nous avons réſolu de ne point laiſſer cette nouvelle Matiere de Triomphe à des Calomniateurs abandonnez, & qui ſe font une Occupation perpétuelle de ternir ſous le moindre prétexte, la Réputation des Remontrans par des Injures atroces, ou du moins par de ſiniſtres Soupçons.

§. XII. *Quelle eſt la Matiere de cette Confeſſion.*

D'AILLEURS, nous avons obmis de propos délibéré les Queſtions épineuſes, ardues, abſtraites, comme propres des Ecôles, & ne pouvant, ni ſervir à ceux qui les ſavent, ni nuire aux autres qui les ignorent. Quelles demeurent donc aux Perſonnes oiſives & trop curieuſes, à ces Gens qui ont la Fureur incurable de diſputer, à ces Eſprits vains qui font parade

d'une ridicule Subtilité. Pour nous, rien ne nous anime que l'Amour de la Vérité qui est selon la Piété, que la Simplicité sans fard accompagne, & qui n'est ni au dessus de l'Ignorant, ni au dessous du Savant. En un mot, nous avons jugé que le meilleur étoit de nous en tenir aux Articles qui nous paroitroient, ou nécessaires, ou utiles, sans nous charger des autres; & cela, pour éviter les deux Extremitez, l'Excès & le Défaut.

§. XIII. *Réfutation de la troisieme Opinion touchant les Confessions de Foi* (*).

(*) *Voïez ci-dessus*, §. *I*, *Num. III.*

CAR, nous n'avons jamais été du Sentiment, qu'il ne faudroit mettre dans les Confessions, que les Dogmes qu'il est d'une Nécessité absolue de savoir & de croire. On doit, selon nous, avoir égard aux Choses utiles, & sur-tout à celles qui le sont davantage. Ce sont en effet des Eguillons, qui poussent fortement la Volonté à embrasser avec courage & avec plaisir les Choses absolument nécessaires. D'où souvent nous voïons arriver, que des Articles, qui ne sont point d'une Nécessité indispensable, excitent néanmoins de grands Mouvemens dans les Cœurs, & entrainent notre Volonté ici ou là par leur poids. De telle maniere que qui-
con-

conque n'eſt pas bien affermi dans ces Choſes eſt aiſément mis hors de ſon aſſiete, & réduit à flotter au hazard. Bien donc qu'il ne ſoit pas néceſſaire abſolument de ſavoir ces Dogmes; néanmoins, être réſolu de les ignorer, ou ſimplement les ignorer, c'eſt une choſe périlleuſe, & ſouvent funeſte.

§. XIV. *Quels Articles on s'eſt principalement propoſé d'expliquer ici, & pourquoi.*

QUOIQU'IL EN SOIT, nous avons tout rapporté à la Pratique de la Piété Chrétienne: perſuadez, que la véritable Théologie eſt, non ſpéculative ou entiérement ou en grande partie, mais purement pratique; & qu'ainſi tout y doit porter fortement l'Homme à faire ſon Devoir, & à obſerver les Commandemens de Jéſus-Chriſt. Et de fait, c'eſt une Théologie aride, creuſe, ſtérile, en un mot une fauſſe Théologie, que celle qui, n'allant pas au de-là d'une Contemplation oiſive, ſe borne à fatiguer notre Eſprit par des Recherches également laborieuſes & infructueuſes; ſans pénétrer la Volonté, ſans la diriger vers l'Obéïſſance due à Dieu, enfin, ſans y produire la Connoiſſance de Dieu & de Jéſus-Chriſt qui conduit au Salut. *Car, quiconque dit qu'il connoît Dieu, & ne garde point ſes Commandemens,*

demens, il est Menteur, & la Vérité n'est point en lui (*). Le principal Effet de la Théologie doit donc être de plier notre Ame sous le Joug de Dieu ; de porter cette partie de nous mêmes qu'il a doüée d'une Liberté naturelle, & comme affranchie, de la porter à se soumettre de nouveau à son Maître ; en un mot, de l'engager à se priver de l'Usage de sa Liberté, pour ne suivre plus que la Volonté Divine. Les autres Choses, si elles ne tendent vers ce But, sont vaines & frivoles devant Dieu, de nul prix par elles-mêmes, & presque indignes de notre Estime. Ainsi, il n'est utile ou nécessaire d'en être instruit, qu'autant que cela peut servir à cette Fin principale.

(*) I Jean 2. 4.

§. XV. *Des V Articles contreversés dans dans les Provinces-Unies ; du Synode de Dordrecht ; & des Anathêmes témérairement lancés.*

AUSSI est-ce par cette Raison que nous avons exposé en détail, & avec soin, ce qui concerne les V Articles, comme on les appelle, de la Prédestination, & les Choses qui y appartiennent. Car, s'il y a quelques Dogmes qui soient d'une grande Utilité, pour ne pas dire d'une Ne-

Néceſſité abſolue, quand il s'agit d'inculquer, de perſuader, de produire, la Pratique des Préceptes de Jéſus-Chriſt, ſans doute ce ſont ceux-ci. En effet, il ſont répandus dans tout le Corps de la Théologie, comme une eſpece d'Alimens, ou plûtôt comme des Nerfs, des Fibres, des Arteres, des Veines, qui portent efficacement nos Ames à l'Exercice de la Piété, qui les entretiennent, qui les nourriſſent, qui les ſoutiennent dans cette heureuſe Diſpoſition; que dis-je? qui y allument une Ferveur continuelle, & qui les font avancer par conſéquent dans le Chemin de la Perfection.

C'eſt pourquoi, dans l'occaſion, nous avons réfuté ouvertement les Articles contraires, établis depuis peu par le Synode de Dordrecht. Heureux, ſi nous avions pu arracher cette Yvroie funeſte à la Piété, ou plûtôt, guérir ces Cicatrices honteuſes à la Religion: ces Cicatrices, que les Gens de Bien doivent regarder comme autant de Plaies infectes, qui attirent entiérement à elles le bon Suc, le Sang, la Vigueur de notre Ame. Car, rien d'auſſi contraire à la Religion, que ce chimérique Deſtin, cette Prédeſtination, cette Néceſſité inévitable d'obéïr & de pécher. Mais, ce n'a pas été notre ſeul Motif. Nous avons encore voulu que le Monde Chrétien fût informé par combien de Cauſes juſtes & graves nous étions autoriſés à combattre ceux qui inculquoient

quoient opiniatrement cette fatale Prédestination, comme la Base principale de leur Religion, ce qu'elle est en effet; & qui refusoient de tolérer leurs Freres d'un Avis opposé, quoi que ces mêmes Freres n'eussent en vue que de rejetter un Sentiment qu'ils jugeoient préjudiciable par lui-même à la Religion & à la Piété. Nous avons souhaité que chacun jugeât, si nous méritions en aucune maniere d'être traités avec tant d'Indignité, d'Ignominie, & d'Infamie, par le Synode de Dordrecht; renvoïés avec honte, privez de nos Emplois, arrachés violemment du sein de nos Eglises qui nous retenoient; enfin, chassés de notre Patrie, & condamnez à un Exil éternel, par les Etats Généraux, dont, par une Entreprise nouvelle, la plûpart des Membres avoient peu auparavant été changés? Nous avons, dis-je, été bien-aises qu'on jugeât, si nous méritions ces Disgraces, pour n'avoir pu promettre, par Respect pour la Religion, d'ensevelir notre Sentiment sous un éternel Silence, & de ne le répandre nulle part, ni directement, ni indirectement, ni en secret, ni en public: Nous, qui d'ailleurs étions prêts à remplir avec nos Compatriotes tous les Devoirs de bons Citoïens & de Sujets fideles? Sans doute, Dieu & l'Eglise jugeront un jour de cette Cause Ecclésiastique & Politique, autrement que nos Adversaires ne le souhaitent ou ne l'esperent.

Nous

Nous finiſſons par avertir, que nous n'avons joint à cette Confeſſion, ni des Anathêmes contre les Perſonnes, ni cette Formule, helas! trop familiere, *Nous condamnons*: contens d'exprimer nûment notre Penſée, ſoit en la diſant ſimplement, ſoit en y ajoutant une modeſte Déclaration contre quelques Erreurs. Ce n'eſt pas que nous nous faſſions un Scrupule de prononcer des Anathêmes, lors que le Saint Eſprit nous en donne l'Exemple. Non. *Nous n'héſitons point*, avec l'Apôtre, *de dire Anathême aux Anges & aux Hommes, s'ils évangéliſent outre ce qui a été évangéliſé* (*). Bien plus, nous diſons, avec lui, *Anathême, maran-atha, à tous ceux qui n'aiment point le Seigneur Jéſus-Chriſt* (†); c'eſt-à-dire, aux Impies, aux Profanes, & aux Athées. Mais, quand Dieu ne nous montre point l'Exemple de cette Conduite, nous nous en abſtenons avec lui, & nous uſons d'une Indulgence réciproque les uns envers les autres: pénétrez de ce que dit Jéſus-Chriſt, *Ne jugez point, afin que vous ne ſoïez point jugés* (‡); & de ce qu'ajoute S. Paul, *Ne jugez de rien avant le tems, juſqu'à ce que le Seigneur vienne, lequel auſſi mettra en lumiere les choſes cachées dans les ténébres, & qui manifeſtera les conſeils des cœurs: alors Dieu rendra à chacun ſa Loüange* (*). Ainſi, nous n'anathématiſons pas aiſément ceux que

que nous croïons engagés de bonne-foi dans l'Erreur, ſi d'ailleurs ils ſont pieux, craignans Dieu, zélez pour la Vérité & pour la Droiture; c'eſt-à-dire, s'ils nous paroiſſent aimer Notre Seigneur Jéſus, reſpecter ſon Evangile, & défendre leur Erreur par cet Evangile ſeul. Nous ſavons trop combien il eſt facile de ſe tromper parmi tant d'Opinions, de Perſonnes qui errent, d'Eſprits différens, d'Obſtacles & de Scrupules; combien il eſt difficile, avec un Jugement ſi foible, de n'être pas induit à Erreur par des Argumens ſpécieux; combien il eſt innocent par ſoi-même d'errer en pluſieurs choſes; de combien de Clémence Dieu uſera envers ceux qui ſe méprennent involontairement, puis qu'il pardonne à ceux même qui pechent volontairement, pourvû qu'ils ſe repentent; combien il eſt éloigné de la Bonté de Notre Seigneur Jéſus de n'avoir pas pitié de ceux qui s'égarent; enfin, combien de Suites tragiques a entrainées après elle l'Audace inſolente & indiſcrete de condamner les autres. Car enfin, les Anathêmes ont toûjours attiré les Anathêmes; &, ce Sort une fois jetté, c'en eſt fait, il ne reſte plus de retour vers la Paix. Les Haines cruelles de Partis ſuccédent, on n'écoute plus la voix de la Modération, on ſe ſouille avec fureur du Sang les uns des autres; & le Fruit de cette affreuſe Conduite eſt

un

un Desespoir éternel de trouver aucun Remede.

(*) Gal. 1. 8. (†) I Cor. 16. 22. (‡) Matth. 7. 1. (*) I Cor. 4. 5.

§. XVI. *Exhortation à l'Amour de la Paix, de la Modération, & de la Tolérance.*

POUR éviter donc ces Maux, nous nous sommes abstenus soigneusement de prononcer des Anathêmes. Nous étions persuadez, que c'étoit assez de dire franchement la Vérité, & de rejetter les Erreurs; laissant cependant à chacun la Liberté de juger tant de ces Erreurs, que de leur Importance; laissant, dis-je, cette Liberté à chacun, mais sur-tout à Dieu, *qui seul juge justement, & sonde les cœurs & les reins des Hommes* (*). On a jusqu'à présent emploïé assez ces indiscrets Anathêmes, ces funestes Excommunications, ces éxecrables Formules, *Nous condamnons, Nous détestons, Nous abhorrons.* Il est tems desormais de sacrifier à la Concorde Chrétienne, à la Douceur, à la Charité. Après tant d'horribles Malédictions, qui n'ont fait qu'irriter les Haines des Partis, renonçons à nos Divisions, & à nos Aigreurs. Combattons, à l'Exemple de Jésus-Christ & des Apôtres, combattons

tons les Erreurs par la *Connoissance, par un Esprit patient, par la Benignité, par un Esprit saint, par une Charité non-feinte, par la Parole de Vérité, par la Puissance de Dieu, par les Armes de la Justice à droite & à gauche* (†), pour sauver, si nous pouvons, ceux qui errent, du Danger de périr éternellement. Ne soïons point plusieurs Maîtres; car, il n'y a qu'un Maître (‡). Conformons nous à la sainte Parole de Notre Seigneur Jésus-Christ, & à la Doctrine qui est selon la Piété. Fuïons *les Questions vaines & les Disputes de Mots, d'où naissent des Envies, des Querelles, des Médisances, & de mauvais Soupçons : vaines Disputes d'Hommes corrompus d'Entendement, & privez de la Vérité, estimant que la Piété est un Moïen de gagner* (‖). Ne condamnons point, & n'excluons jamais de notre Communion, ceux que Jésus-Christ ne condamne point, & n'exclut nulle part de son Regne. Ne redevenons point les Esclaves des Hommes, mais ne dominons point sur leur Foi. Que notre *Modération soit connue de tous* (*), & supportons nous avec une Charité mutuelle. Enfin, soïons persuadez, qu'on ne doit pas condamner ou excommunier facilement un Homme qui conserve une vive Foi en Christ, & qui obéït à ses Préceptes, dans l'espérance d'obtenir les Biens que Dieu à promis, quand même il erreroit dans des choses qui importent beau-

coup

coup à la Religion. Quand Dieu aura inſpiré cette ſainte & loüable Modération à ceux qui préſident dans les Egliſes & dans les Etats, alors la Vérité florira par-tout, & la Charité établira ſa Demeure éternelle parmi les Bons. Nous ſupplions en eſprit & en vérité Dieu notre Pere, par Jéſus-Chriſt notre Seigneur, qu'il accorde ce Bonheur à l'Univers entier, ſur-tout au Monde Chrétien, & particuliérement à l'Egliſe Réformée. Nous allons maintenant commencer notre Confeſſion de Foi, à laquelle nous ſouhaitons que ce Diſcours demeure toûjours attaché dans la ſuite.

(*) I Pier. 2. 23. Apoc. 2. 23. (†) II Cor. 6. 6, 7. (‡) Jaq. 3. 1. Matth. 23. 10. (‖) I Tim. 6. 4, 5. (*) Phil. 4. 5.

CONFESSION DE FOI,

OU

Exposition du Sentiment des Pasteurs surnommez Remontrans dans les Provinces-Unies, touchant les Principaux Articles de la Religion Chrétienne.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ECRITURE SAINTE, DE SON AUTORITÉ, DE SA PERFECTION, DE SA CLARTÉ, ET DE SON INTERPRETATION.

§. I. *De la Foi en Dieu, Fondement de toute Religion.*

QUICONQUE veut rendre à Dieu un Culte légitime, & entrer dans la Route qui conduit sûrement au Salut éternel, doit avant tout croire qu'il y a un Dieu, & qu'il récompense ceux qui le cher-

cherchent (a). Ainsi, il faut qu'il regle sa Conduite sur la Loi, qu'il est d'une Certitude parfaite que le vrai Dieu, souverain Législateur, nous a prescrite, avec Promesse de la Vie éternelle pour ceux qui l'observeront (b).

(a) Hebr. 11. 6. (b) Math. 7. 21. Gal. 6. 16.

§. II. *De la Révélation Divine dans les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament.*

QU'IL y a un Dieu, qu'il a parlé à nos Peres plusieurs fois, & en plusieurs manieres, par la Bouche des Prophetes; & qu'enfin, dans les derniers tems, il nous a fait connoitre parfaitement sa derniere Volonté par son Fils unique (a) : c'est une Vérité prouvée par tant d'Argumens, de Signes, de Vertus, de Dons du Saint Esprit, & autres Miracles; de Prédictions justifiées par l'Evénement, & de Témoignages des Gens dignes de Foi (b); qu'on ne peut, ni donner, ni souhaiter, des Preuves plus certaines, plus solides, plus parfaites, ni conserver de justes sujets de Doute.

(a) Heb. 1. 1. Jean 1. 18. (b) Hebr. 2. 3. 4. Deut. 29. Act. 2. 22. I Thess. 4. 5. I Jean 1. 1. 3.

§. III.

§. III. *Des Livres Canoniques de l'Ancien Teftament.*

LA Manifeftation entiere de la Volonté de Dieu, touchant les Chofes de la Religion, eft comprife dans les *Livres du Vieux & du Nouveau Teftament*; & dans ceux-là feuls authentiquement qu'on appelle *Canoniques*, c'eft-àdire, dont on ne peut douter avec raifon qu'ils n'aient été écrits & approuvez par des Hommes infpirez, conduits, dirigés, par le Saint Efprit (a). Tels font, dans l'Ancien Teftament, *les V Livres de Moïfe, le Livre de Jofué, celui des Juges, Ruth, les II Livres de Samuel, les II Livres des Rois, les II des Chroniques ou Paralipomenes, Efdras, Nehemie, Efther, Job, les Pfeaumes de David, les Proverbes, l'Ecléfiafte, le Cantique des Cantiques, les IV Grands Prophetes*, favoir *Ifaïe, Jérémie avec fes Lamentations, Ezéchiel, & Daniel*; enfin, *les XII Petits Prophetes*, favoir, *Ofée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, & Malachie* (b).

(a) II Tim. 3. 15, 16, 17. II Pier. 1. 20, 21.
(b) Luc 16. 24. Luc 24. 27. Act. 17. 2, 11. & 24. 14. & 26. 28. Rom. 1. 2.

§. IV. *Des Livres Canoniques du Nouveau Testament.*

LES Livres Canoniques du Nouveau Testament sont *les IV Evangélistes*, savoir, *Mathieu, Marc, Luc, & Jean*; *les Actes des Apôtres* (a): *les Epitres de Saint Paul*, savoir, *I aux Romains, II aux Corinthiens, I aux Galates, I aux Ephésiens, I aux Philippiens, I aux Colossiens, II aux Thessaloniciens, II à Timothée, I à Tite, & I à Philemon*; *l'Epitre aux Hébreux* (b); *I Epitre de Saint Jaques, II de Saint Pierre, III de Saint Jean, I de Saint Jude* (c); & enfin *l'Apocalypse* (d).

(a) Luc 1. 1, 2. Jean 19. 35. & 20. 31. Act. 1. 1. *& suiv.* (b) II Pier. 3. 15, 16. II Theff. 2. 2. & 3. 17. (c) II Pier. 3. 1. I Jean 1. 3. 4. (d) Apocal. 11. *& suiv.* & 22. 18, 19.

§. V. *De la Certitude des uns & des autres.*

IL a été prouvé, dès les prémiers tems de l'Eglise, par tant de Témoignages incontestables, que ces Livres ont été écrits & approuvez par des Hommes divins & inspirez, qu'on ne peut avec justice desirer rien de plus. Car, bien qu'on ait dou-

douté de quelques-uns d'entre eux, s'ils avoient pour Auteurs, & pour Approbateurs, ceux qu'on disoit : néanmoins, la chose aïant été examiné avec beaucoup de soin, on a enfin démontré nettement qu'ils avoient été en effet composez & approuvez par des Hommes pleins de l'Esprit de Dieu, dont l'Autorité est infaillible parmi les Fideles, & le Témoignage indubitable.

§. VI. *Des Livres Apocryphes.*

OUTRE les Livres de l'Ancien Testament que nous avons nommez, il y en a d'autres, appellez *Apocryphes*, dont plusieurs Personnes ont toûjours fait cas. Quoi qu'ils ne puissent servir à confirmer les Dogmes de la Foi ; cependant, ils sont utiles, les uns plus, les autres moins : & on a même coutume de les lire dans l'Eglise, pour l'avantage des bonnes Mœurs & de la Foi. Tels sont *Tobie, Judith, Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les III & IV Livres d'Esdras, les III Livres des Machabées, & quelques Additions aux Livres d'Esther & de Daniel*, que chacun connoît.

§. VII. *Preuves de la Certitude des Ecritures.*

LA Vérité & la Divinité de la Doctri-

ne contenue dans le Nouveau Teſtament, Doctrine qui établit la Vérité & la Divinité de l'Ancien, paroît certainement en ce qu'elle a été enſeignée, approuvée, tranſmiſe aux Egliſes, par ces Hommes divins que nous avons dit; & confirmée par un Nombre infini de Miracles, d'Oeuvres, de Signes, de Prodiges, qui ſurpaſſent la Sageſſe & le Pouvoir, non moins des Anges, que des Hommes (a); entre autres, par la glorieuſe Réſurrection de Jéſus-Chriſt, ſon Auteur, & par ſon Aſcenſion au Ciel, deux Choſes établies par des Témoignages irréfragables (b). Le même Article eſt prouvé, ſur-tout, par ce que cette Doctrine renferme, & des Préceptes ſi ſublimes, qu'on n'en peut inventer de plus parfaits, de plus juſtes, & de plus ſaints (c); & des Promeſſes ſi grandes, que ni les Hommes, ni les Anges, n'en peuvent concevoir de plus excellentes, ou de plus dignes de Dieu (d). Une autre choſe qui n'ajoute pas peu de force à cette Preuve, c'eſt l'Efficace admirable de cette même Doctrine (e). Bien qu'ennemie de la Chair, un petit nombre d'Apôtres, Gens ſimples, foibles, d'une Droiture éxemte de ſoupçon, ſans le ſecours de l'Eloquence mondaine, ſans Titres, ſans Pouvoir, par la ſeule Force des Raiſons, & par la Démonſtration de l'Eſprit; ſans autres Armes que leur Innocence, leur Sainteté de Vie, & leur Patience: un petit nombre, dis-je, l'a répan-

pandue par-tout, malgré les Efforts de l'Enfer & du Monde, avec tant de promptitude, qu'elle a été embrassée par des milliers innombrables d'Hommes de tout Rang, de tout Genre, de toute Condition; par des Ignorans, & par des Personnes d'une Sagesse consommée; par des Gens, qui abandonnérent la Religion ancienne dans laquelle ils avoient été élevez, & qui demeurérent constamment attachés à leur nouvelle Profession, quoi que, bien loin d'y être engagés par des Intérêts mondains, ils dussent en être détournez par l'attente certaine des Croix, de la Honte, & des Supplices: de sorte que les autres Religions, quoi qu'environnées de toute sorte de Secours, s'évanouïrent aux Raïons naissans de cette Doctrine, sans qu'il en demeurât aucune que le Judaïsme, qui subsista, parce qu'il venoit de Dieu.

(a) Act. 5. 12, 13, 14, 15. Hebr. 2. 3, 4. Act. 20. 36, 37, 38, 39. *&* 17. 30, 31. (b) Act. 2. 24. *& suiv.* Act. 5. 30, 31, 32. (c) Math. 5, 6, 7, *entiers*. (d) II Pier. 1. 4. Hebr. 8. 5. *&* II Cor. 7. 1. (e) Rom. 10. 18. I Cor. 4, 3, 4. II Cor. 3. *entier*. II Cor. 4. 2. *& suiv. &* 6. 4. *& suiv.* Col. 1. 6. 23. Act. 5. 14. *& suiv.* Act. 19. 11, 12. *& suiv.*

§. VIII. *Réponse à ce qu'on pourroit dire au sujet du Témoignage & du Jugement de l'Eglise.*

AU RESTE, encore que l'Eglise Primitive, qui florissoit du tems des Apôtres, ait pu savoir d'une maniere certaine, & ait sçu en effet, que ces Livres ont été écrits ou du moins approuvez, par les Apôtres (a); quoiqu'elle nous ait transmis cette Connoissance de main en main, comme une espece de Dépôt; cependant, si nous tenons les Livres Sacrez pour vrais & divins, ce n'est point par la Raison que cette Eglise Primitive l'a défini & statué par un Jugement irrefragable, & par une Autorité infaillible.

I. Car il n'étoit pas nécessaire que l'Eglise décidât que les Livres écrits ou admis par les Apôtres étoient vrais & divins; puisqu'avant cette Décision, c'étoit une chose dont aucun Chrétien ne doutoit: tellement que, savoir qu'un Livre avoit été fait ou approuvé par les Apôtres, & croire que ce Livre étoit vrai, & divin, c'étoit la même chose pour tout Fidele (b); & on concluoit l'un de l'autre, sans avoir besoin de Statut ou Jugement quelconque sur cette Matiere.

II. Un tel Jugement de l'Eglise n'auroit pu suffire. Bien loin de-là. Avant qu'on puisse avoir un sujet probable de croire qu'il y ait une Eglise, à qui cette Autorité con-

convienne, il faut être certain que les Livres, où l'on dit que cette Autorité est déférée à l'Eglise, sont vrais & divins. De même que, pour savoir d'une maniere indubitable, que quelque Eglise est la vraie Eglise de Christ, il faut être convaincu qu'il n'y a rien dans ces Livres que de vrai & de divin (c); parceque cette Foi, par laquelle l'Eglise embrasse ces Livres, comme entierement vrais, cette Foi est ce par quoi elle est la vraie Eglise. Or, si la Primitive Eglise même, prise sans les Apôtres, n'a pas eu une telle Autorité, beaucoup moins celle d'aujourd'hui, ou toute autre, l'auroit-elle.

(a) Luc 11. *& suiv.* Jean 19. 35. *& suiv.* Col. 4. 16. I Thess. 5. 27. II Thess. 3. 17. (b) Eph. 2. 20. Act. 2. 42. I Thess. 2. 13. (c) Rom. 10. 14, 15, 16, 17. Jean 10. 3. 4. 27. I Pier. 1. 23. *& suiv.*

§. IX. *De l'Autorité de l'Ecriture Sainte.*

AINSI, la Doctrine, contenue dans ces Livres Canoniques, est authentique par elle-même, & d'une Autorité divine irréfragable (a). C'est pourquoi elle mérite une Foi parfaite, à cause de la Véracité infaillible de Dieu ; & une Soumission profonde, à cause de la Puissance absolue de cet Etre suprême. Au contraire, toute Doctrine ou Tradition, qui ne porte point

le Caractere de la Révélation Divine, cette Doctrine ou Tradition ne peut justement avoir, ni la même Autorité que les Livres Saints, ni une Autorité égale (b). Il en est de même à meilleur Titre encore d'une Doctrine, qui, usurpant un Pouvoir injuste, imposeroit la Nécessité de croire quelque chose de contraire à l'Ecriture, ou de différent d'elle; ou qui ordonneroit, sous peine de Damnation éternelle, d'exprimer quelque Article, ou de croire qu'il a été exprimé, autrement qu'on ne le trouve conçu dans les Saints Livres (c). Car, Dieu ne peut être contraire à lui-même, & aucune Autorité, soit des Hommes, soit des Anges, ne doit être égalée à la sienne.

(a) Es. 1, 2, 3. Hebr. 1. 1. (b) Deut. 4. 2. & 12. 32. II Tim. 3. 15. II Pier. 1. 21. (c) Math. 15. 9. & 16. 6. Gal. 5. 1. 8, 9.

§. X. *Que l'Ecriture Sainte est le seul Juge des Controverses;*

AU RESTE, l'Autorité Divine convenant à ces Livres seuls, ils est nécessaire qu'à eux seuls, comme à des Pierres de Touche & à des Regles invariables, soient rapportées toutes les Controverses de Religion (a); & qu'ainsi, le Droit de les juger péremptoirement n'appartienne qu'à Dieu & à Jesus-Christ, seul Juge infaillible

ble & souverain (b). Et de fait, il est à croire que Dieu n'a point voulu qu'elles fussent décidées par une Autorité juridique ou *potestative*, & par quelque Juge visible & parlant *ordinairement* dans l'Eglise. Car, nous aïant laissé dans sa Parole, non des Loix coactives, mais seulement de Regles de Direction (c), il n'a jamais témoigné, ni qu'il dût y avoir toûjours dans l'Eglise un Juge infaillible qui y parlât, ni qui devoit être le Juge. Au contraire, il commande expressément à tous en général, & à chacun en particulier, de *sonder ses Loix, ses Jugemens, ses Statuts* (d); *d'éprouver si les Esprits sont de Dieu* (e); enfin, *d'éprouver toutes choses, & de retenir ce qui est bon* (f). Que dis-je, il promet sa Grace, & le Saint Esprit, aux Hommes qui méditent ses Loix, & qui en cherchent l'Intelligence (g). Enfin, il comble d'Eloges singuliers ceux qui se sont enquis diligemment des Ecritures, & qui ont jugé par elles, comme par une Regle certaine, des Controverses de la Foi, & des choses même que les Apôtres enseignoient (h).

(a) Es. 8. 20. Act. 17. 11. (b) Jacq. 4. 12. Math. 23. 8. (c) Ps. 19. 8, 9. & 119. 105. Luc 16. 29, 30. (d) Deut. 6. 6. & 11. 8. & *suiv.* (e) I Jean 4. 1. & *suiv.* (f) I Thess. 5. 21. (g) Prov. 2. 2, 3, 4, 5, & *suiv.* 3. 13. & *suiv.* Ps. 1, 2. (h) Act. 17. 11. II Pier. 1. 19. & *suiv.*

§. XI. *Et non l'Eglise, ou le Synode, ou quelque autre Assemblée.*

C'EST POURQUOI, déférer le Pouvoir Absolu de juger peremptoirement toutes sortes de Controverses en Matiere de Foi; déférer ce Pouvoir à une certaine Eglise, ou à un Synode de Docteurs, ou à quelque Assemblée que ce soit, ou enfin à quelque Particulier qui puisse même être un Impie & un Profane, & faire ainsi un Juge visible parlant; & soutenir qu'un tel Jugement oblige les Consciences; c'est une Entreprise qui n'est appuïée, ni par de bonnes Raisons, ni par l'Autorité Divine. Bien loin de-là, c'est combattre les Lumieres Naturelles, & l'Ecriture Sainte (a); affoiblir, ou plûtôt abolir, l'Obligation Chrétienne de s'enquérir des Ecritures, de discerner les Esprits, d'éprouver tout; & retrancher la Néceffité & l'Utilité de prier, pour obtenir l'Intelligence des Ecritures (b).

(a) Es. 8. 20. Act. 17. 11. (b) Ps. 119. 33. *& suiv.* Eph. 1. 16. *& suiv.* *&* 3. 14. *& suiv.* Math. 7. 7. *& suiv.* Jacq. 1. 5. Math. 23. 8, Rom. 15. 18. Gal. 1, 8. *& suiv.*

§. XII. *Réfutation de l'Erreur contraire.*

PAR cette Raison, qui est très-juste & très-

très-importante, nous ne souffrons point que, dans les Matieres Sacrées de la Foi, on nous allegue pour Preuves la simple Autorité des Hommes, par éxemple les Maximes des Peres, les Déterminations des Conciles ou Synodes, les Articles des Confessions de Foi, les Sentimens des Théologiens, & les Conclusions des Universitez. Encore moins regardons-nous comme des Argumens solides l'Antiquité des Coûtumes, le grand Nombre & les Qualitez éclatantes des Personnes qui pensent la même Chose, la Prescription du Tems; &c. En effet, nous devons considérer, non ce qu'a pensé tel Saint Docteur, telle Assemblée de Savans, tel Synode, telle Eglise particuliere; mais, ce qu'a dit ou commandé dans sa Parole Jésus-Christ Notre Seigneur, qui seul ne peut, ni tromper, ni être trompé.

§. XIII. *Perfection & Suffisance de l'Ecriture Sainte.*

ET l'on ne doit point en être surpris. Car, les Livres Sacrez renferment une Révélation entiere, & plus que suffisante, de tous les Mysteres de la Foi; & surtout des Choses qu'il est absolument nécessaire, pour arriver au Salut, que tout Chrétien sâche, croïe, espere, fasse (a): de sorte qu'il n'y a pas un Article, requis pour régler sa Conduite & sa Foi d'une maniere agréable à Dieu, qui n'y soit con-

tenu au long. Nous n'appellons, au reste, néceſſaires à Salut, que les Choſes ſans leſquelles il eſt impoſſible qu'on obéïſſe comme il faut aux Préceptes de Jeſus-Chriſt, & qu'on ait une ferme Conſcience en ſes Promeſſes: Choſes, par conſéquent, qui ſont de telle nature, qu'on ne peut, ſans un tort manifeſte, les nier, les ignorer, ou les révoquer en doute.

(a) II Tim. 3. 15, 16. Jean 20. 31. I Pier. 1. 23. *& ſuiv.* II Pier. 1. 1. 9. *& ſuiv.* (b) Rom. 10. 9. *& ſuiv.* Math. 5, 6, 7. *entiers.* Hebr. 5. 9. Gal. 5, 6. & 6. 15. I Jean 5. 1. *& ſuiv.*

§. XIV. *De la Clarté de l'Ecriture Sainte.*

D'AILLEURS, telle eſt la Clarté de ces Livres, bien qu'en certains Endroits ils ſoient obſcurs, ſur-tout pour les Perſonnes ignorantes ou peu éxercées à cette Lecture; telle eſt la Clarté de ces Livres (*a*), particuliérement dans les Choſes qu'il eſt néceſſaire d'entendre pour arriver au Salut, que tout Homme raiſonnable, ſoit ſavant, ſoit ignorant, peut en comprendre le Sens: pourvû qu'il ne ſe laiſſe pas aveugler par les Préjugés, la vaine Confiance, ou d'autres Paſſions déréglées; mais, qu'il médite attentivement & religieuſement cette Ecriture Sacrée, comme il eſt permis & enjoint même par Dieu à tout Fi-

Fidele (b), bien que ſimple, ignorant, ou laïque. Avec ces Diſpoſitions, & en ſe rendant familieres les Phraſes propres de l'Ecriture, (Phraſes d'une extrême Clarté, & d'une grande Energie, lorſque les Livres Saints ont été compoſez, & que la Langue Sacrée floriſſoit,) un chacun pourra comprendre de reſte, non ſeulement les Choſes néceſſaires à Salut, mais encore qu'elles ſont néceſſaires, & juſqu'où elles le ſont: ainſi qu'en effet les Perſonnes droites, dociles, craignant Dieu, le comprennent facilement tous les jours (c).

(a) Pſ. 19. 8. *& ſuiv.* 119. 105. & 130. *entiers.* II Cor. 3. 14, 15. & 4. 3, 4. II. Pier. 1. 19. (b) Jean 5. 39, 40. II Pier. 1. 19. Luc 16. 29. *& ſuiv.* I Theſſ. 5. 20, 21. (c) Pſ. 25. 12, 14. Jean 7. 17. & 8. 47.

§. XV. *Des Cauſes de l'Obſcurité des Ecritures, & des Raiſons de l'interpréter.*

Or, comme il y a beaucoup de Chrétiens, qui, ou ne liſent point du tout les Livres Divins; ou les liſent avec peu d'Attention, de Soin, de Jugement (a); ou n'implorent pas avec Piété comme ils doivent le Secours de Dieu; ou enfin apportent à cette Lecture un Eſprit rempli de Préjugés, de Préſomption, de Haine, d'Envie, d'Ambition, & autres Diſpoſitions

tions criminelles (b): Comme d'ailleurs on trouve ſouvent dans ces Livres des Choſes difficiles, des Phraſes particuliéres à ces tems reculez, & des Locutions tropiques ou figurées qui ſont obſcures & malaiſées pour nous (c); juſques-là que, ſi on n'eſt inſtruit ſolidement de toutes ces choſes, ou qu'on ne ſe mette à l'Examen avec un Cœur docile, droit, & libre de Paſſions, il eſt facile de prendre l'Ecriture dans un Sens faux, & même dans un Sens dangereux: Par ces Raiſons, pour n'en pas alléguer d'autres à préſent, il y a plus d'un juſte Sujet de permettre, & même d'ordonner, qu'on explique & qu'on interprête les Ecritures dans l'Egliſe (d).

(a) Jean 3. 18. *& ſuiv.* 39. *& ſuiv.* & 12. 39. *& ſuiv.* (b) II Pier. 3. 16. II Cor. 3. 14. (c) Act. 8. 30. *& ſuiv.* & 18. 24. *& ſuiv.* (d) I Cor. 12. 7. *& ſuiv.* & 14. *entier.* I Theſſ. 5, 20, 21.

§. XVI. *Quelle eſt la meilleure Maniere de le faire:*

LA meilleure Voie, pour le faire bien, eſt d'en exprimer le Sens naturel & littéral, de la maniere la plus fidelle, ou du moins la plus approchante; car, lui ſeul eſt la Parole de Dieu véritable & vivante, de laquelle, comme d'une Semence incorruptible, nous ſommes régénérez en

eſp-

espérance de la Vie éternelle (a). Nous appellons, au reste, Sens naturel & littéral, non tant celui que présentent les Mots pris dans leur Signification propre, comme il arrive souvent, que celui qui, bien que non insinué par les Termes entendus à la rigueur, convient pourtant le mieux à la droite Raison, & à l'Intention véritable de celui qui a parlé, soit qu'il ait parlé figurément ou proprement. Or, ce Sens peut, & doit, être discerné par le Bût ou Occasion du Passage en question, par ce qui en est la Matiere (b), par ce qui précéde & ce qui suit, par la Comparaison des Passages paralleles, par les Absurditez palpables qui en suivroient, & par les autres Preuves ou Critiques de ce genre.

(a) Hebr. 4. 12. 13. I. Pier. 1. 23, 24, 25. Jacq. 1. 18. 21. (b) Math. 4. 4. *& suiv.* 22. 29. II Pier. 1. 20, 2. II Cor. 3. 13, 14, 15.

§. XVII. *Quelle est celle qu'on ne doit point admettre :*

CHERCHER cette Interprétation ailleurs, par éxemple dans quelque Symbole fait par les Hommes, dans l'Analogie de la Foi, dans les Confessions publiques de quelques Eglises, reçuës ici ou là; (Autorité, que nous avons rejettée dans notre Préface, laquelle nous souhaitons être toûjours

jours jointe à cette Déclaration-ci:) chercher, dis-je, cette Interprétation-là, ou dans les Décrets des Conciles, ou dans le Consentement de tels ou tels Peres, ou même du plus grand Nombre, c'est une chose incertaine & souvent dangereuse.

§. XVIII. *Et quelle est celle dont on peut faire usage.*

NEANMOINS, nous ne rejettons pas facilement les Interprétations pieuses, probables, ou reçues autrefois, des Peres, soit Grecs ou Latins; bien loin que nous méprisions arrogamment leur Consentement unanime. Mais, nous nous en écartons modestement, lorsque nous jugeons en notre Conscience, qu'ils se sont éloignés du vrai Sens des Ecritures, ou qu'ils lui sont contraires. Et, en cela, nous ne croïons point leur faire Injure, puisqu'ils peuvent errer, non seulement chacun en particulier, mais encore joints ensemble, ou tous, ou en grand nombre; ce qu'ils reconnoissent eux-mêmes de bonne-foi. C'est pourquoi, ils défendent en Termes exprès, d'avoir une Foi absolue en leurs Ecrits, & de leur donner notre Approbation, qu'autant que nous les trouvons d'accord avec les Saintes Ecritures: faute de quoi, ils souhaitent que nous les condamnions librement.

CHA-



CHAPITRE SECOND.

DE LA CONNOISSANCE DE L'ESSENCE DE DIEU, OU DE LA NATURE DIVINE; ET DE L'USAGE QU'ON EN DOIT FAIRE.

§. I. *Sommaire de la Religion Chrétienne, en II Points.*

TOUTE notre Religion, contenue dans ces Livres Sacrez, consiste sommairement, I, dans la droite Connoissance d'un seul vrai Dieu, & de Jésus-Christ, Médiateur qu'il a envoïé; & II, dans le Culte légitime qu'on rend à tous les deux, sous l'Espérance d'acquérir certainement, après notre Mort, la Vie éternelle dans les Cieux, qui nous à été promise gratuitement par ce même Dieu & Jesus-Christ (a).

(a) Jean 17. 3. *&* I Jean 2. 23. *&* 5. 11, 12. *& suiv.* II Jean 9.

§. II. *Des Choses qu'on doit croire par rapport à Dieu: elles ne sont par toutes également nécessaires: il y une double Maniere de connoitre Dieu.*

MAIS, pour connoître bien Dieu, & le

le servir pieusement & selon les Ecritures; il y a trois Choses qu'il faut nécessairement considérer & croire (a), sa Nature, ses Oeuvres, & sa Volonté: sa Nature, pour comprendre qu'il est par lui-même très digne de notre Culte; ses Oeuvres, pour savoir qu'il a Droit d'éxiger de nous tel Culte qu'il lui plait; & sa Volonté, afin d'être convaincu qu'il veut être servi de nous, & pour apprendre comment il veut & il faut que nous le fassions, pour pouvoir espérer certainement de lui le Salut éternel.

Néanmoins, pour ce qui regarde la Nature & les Oeuvres de Dieu, il n'est pas nécessaire de croire tout ce qui appartient, en quelque maniere que ce soit, à l'Essence Divine, à toutes ses Manieres d'opérer, & à toutes les espèces de ses Operations. Bien moins encore est-on obligé de tenir tout ce qu'on affirme sur ces Matieres, en conséquence, ou des Sentimens spécieux & vraisemblables de l'Ecôle, ou des Raisonnemens probables de la Raison. C'est assez que nous soïons instruits & persuadez des choses, sans lesquelles nous ne pouvons, ou bien connoître la Volonté de Dieu manifestée dans les Ecritures, ou la bien observer. Car, *ceux-là seuls*, selon ces mêmes Ecritures, *connoissent véritablement Dieu, qui font sa Volonté & gardent ses Commandemens; & ceux, qui ne le font point, ne connoissent point Dieu* (b). Tellement qu'il n'y a de Con-

Connoissance de Dieu *sanctifiante*, que celle qui est accompagnée de la Pratique de la Piété. Au lieu que les autres chsoes, quoique peut-être elles servent plus ou moins à l'Avancement de la Piété, ou à l'Intelligence des Controverses incidentes de Religion, ne doivent pourtant pas être regardées comme des Dogmes de Foi, nécessaires & qu'on ne puisse ignorer sans risquer son Salut.

(a) Hebr. 11. 6. *& suiv.* Act. 14. 15. *& suiv.* 17. 24. *& suiv.* (b) Job 28. 28. Jer. 2. 8. *&* 22. 16. Os. 6. 6. Tit. 1. 16. I Jean 2. 3. *& suiv. &* 3. 6.

§. III. *De la Nature de Dieu.*

POUR ce qui concerne la Nature de Dieu, l'Ecriture nous le fait considérer en deux façons. I. Absolument & généralement, dans ses Attributs essentiels, par lesquels elle nous explique, autant qu'il est nécessaire en cette Vie pour la Foi & pour le Salut, la Nature spirituelle de cet Etre supreme (a), & sa Majesté commune à des Personnes distinctes. II. Distinctement & relativement au Mystere de la très sainte Trinité (b), lequel regarde, tant l'Etat interne & mutuel de ces mêmes Personnes entre elles, qu'une certaine

taine Oeconomie propre de chacune d'elles.

(a) Ex. 34. 6, 7. I Tim. 1. 17. & 6. 15, 16. (b) Math. 28. 19. II Cor. 13. 13. I Jean 5. 7.

§. IV. *Des Attributs de Dieu.*

LES Attibuts de Dieu, autant qu'ils appartiennent néceſſairement à notre Sujet, ſont les ſuivans:

§. V. *Dieu eſt un, & ſouverain Maître de toutes Choſes.*

I. DIEU eſt un (a), c'eſt-à-dire, ſeul, ſans compagnon, infiniment grand & élevé; qui n'a rien, ni avant lui, ni au deſſus de lui, de qui il dépende dans ſon Etre, dans ſa Volonté, dans ſes Opérations; mais, qui ne tient que de lui-même ſa Divinité, & ſon Empire divin ſur toutes choſes: & qui eſt tel, qu'il n'y a, & qu'il ne peut y avoir, d'autre Etre, à qui tous les Attributs de la vraie Divinité conviennent par lui-même. C'eſt pourquoi, il a une Autorité entiérement abſolue, & un Pouvoir irréfragable: en ſorte qu'il peut diſpoſer comme il veut de toutes les Créatures (b); c'eſt-à-dire, donner, ôter, conſerver, détruire, donner la Vie ou la Mort, ordonner, défendre, per-

permettre, punir, pardonner, augmenter, diminuer, changer, transporter, &c. (c), selon qu'il sait qu'il convient à sa Gloire, au Salut des siens, à sa Sagesse, à sa Bonté, à sa Justice.

(a) Deut. 6. 4. *&* 32. 38. Ps. 86. 10. I Cor. 8. 6. I Tim. 2. 5. (b) Gen. 1. 4. 18. Deut. 32. 17. Es. 41. 4. *&* 44. 6. *&* 54. 6. 7. (c) Job 9. 4. *& suiv.* Deut. 32. 39. *& suiv.* II Paral. 20. 6. I Sam. 3. 6. Dan. 2. 21. *& suiv.* Jacq. 4. 12. Math. 20. 15. Prov. 16. 4. Esaïe 42. 6. 48. 11.

§. VI. *Dieu est éternel, & immuable.*

II. IL est éternel, parce qu'il a été, est, & sera toûjours le même (a) ; qu'il n'a, ni Commencement, ni Fin, ni Changement ; qu'au contraire, il est seul vivant nécessairement par sa Nature, c'est-à-dire, aïant de lui-même la Vie & l'Immortalité ; que par conséquent il est en lui-même toûjours invariable, incorruptible, & absolument immuable (b) ; enfin, qu'il est l'Auteur souverain de la Vie éternelle, qui nous a été promise gratuitement en Jésus-Christ, & que seul il peut nous la donner (c).

(a) Apoc. 1. 4. Ps. 1. 2. Gen. 21. 23. I Tim. 17. *&* 6. 15, 16. (b) Jacq. 1. 17. Rom. 1. 20. 23. Mal. 3. 6. Ps. 102. 27. 28. (c) I Jean 5. 11. I Tim. 4. 10.

§. VII.

§. VII. *Dieu est immense & présent par-tout.*

III. Il est infini & immense. Car, il remplit tellement le Ciel & la Terre, qu'il ne peut être renfermé dans aucun Espace certain, ni terminé par aucune Borne; de sorte qu'il est présent d'une maniere générale & incompréhensible dans tous les Lieux, même les plus secrets & les plus reculez (a). Cependant, il habite d'une façon particuliere & glorieuse dans le Ciel des Bienheureux (b); & il déploie dans ses Saints l'Efficace de sa Grace, d'une maniere spéciale, quoi qu'inégale (c). D'où il est aisé de comprendre les différens Dégrés de la Présence Divine dans les différentes Créatures.

(a) I Rois 8. 27. Ps. 139. 8, 9. Jer. 23. 24. Es. 66. 1. Act. 7. 48, 49. (b) Ps. 2. 4. *&* 11. 4. *&* 33. 11. *&* 115. 3. *& suiv.* Math. 6. 9. *& suiv.* (c) II Cor. 6. 16. Jean 14. 23.

§. VIII. *Dieu est infiniment sage, & connoissant tout.*

IV. Il connoît tout, par une Science infaillible. Car, non seulement il connoît parfaitement toutes les choses qui ont quelque entité, telles qu'elles sont elles-mêmes, soit bonnes ou mauvaises, non seu-

ſeulement il connoit les Evénemens préſens, paſſez, futurs, poſſibles, & vraiſemblables; non ſeulement il connoit les Penſées du Cœur les plus profondes, les Paroles les plus ſecretes, les Actions les plus cachées, même celles qui ont été omiſes (a): mais encore, il a toûjours préſent à ſa mémoire, & comme devant les yeux, ce que nous avons jamais fait de Bien ou de Mal (b); ſans que cette Science puiſſe être effacée par l'Ignorance ou par l'Oubli, ni trompée par aucun Artifice. Enfin, il ſait ordonner, diſpoſer, régler, diſpenſer tout, avec une extrême Sageſſe, & il le fait effectivement ſans ceſſe (c.)

(a) Job 42. 2. 3. Pſ. 139 *entier*. 147. 5. Prov. 15. 11. Eſ. 41. 22, 23. (b) Jer. 17. 9, 10. I Sam. 16. 7. Pſ. 7. 10. & 94. 11. I Cor. 4. 5. Hebr. 4. 13. I Jean 3. 20. (c) Eſ. 40. 13, 14. Rom. 16. 27. I Tim. 1. 17.

§. IX. *Dieu eſt très libre.*

V. IL eſt très libre dans ſa Volonté, & dans l'Exécution de ſa Volonté. En effet, les Choſes, qui ſont, ou qui ſe font, au dehors de lui, il n'eſt déterminé à les vouloir, à ne les vouloir pas, ou à les permettre, ni par aucune Néceſſité intrinſeque de ſa Nature, ni par aucune Violence extrinſeque des Objets (a). Au contraire, il les veut, ne les veut pas, les permet, par ſon libre Arbitre, & par le

pur choix de sa Volonté. Et, pour ce qui est des bonnes Choses, il les veut de telle sorte, qu'en même tems il les aprouve & les procure; ou même en ordonne, en conseille, en souhaite quelques-unes, & les fait toûjours de la maniere qui lui convient (b). Les mauvaises Choses ou Péchés, au contraire; (c'est-à-dire, tant la Malice des Actes vicieux, que les Actes eux-mêmes, en tant que la Malice y est attachée nécessairement, ou par leur Nature, ou en conséquence d'une Loi, qui les défend;) ces mauvaises Choses, il ne les veut pas effectivement. Au contraire, il les hait, les déteste, les défend, les dissuade, les punit, souvent même les empêche; sans que jamais il les fasse, ou les procure (c). Il les permet néanmoins volontairement, & il veut les permettre: non qu'il veuille que nous les fassions, ni qu'il ordonne ou décerne efficacement qu'elles se fassent (d); mais, parce qu'il nous laisse agir alors, & qu'il ne s'oppose point à notre Action, comme il peut. En quoi il ne se conduit ainsi, que pour ne point renverser l'Ordre établi une fois par lui, ni détruire la Liberté qu'il a donnée à la Créature.

(a) Ex. 33. 19. Ps. 115. 3. & 135. 6. Math. 20. 15. Rom. 9. 15. 18. (b) Ps. 11. 5. 7. & 81. 14. & *suiv.* Mich. 5. 7, 8. II Cor. 5. 20. Hebr. 13. 18. (c) Ps. 5. 5, 6. & 11. 5, 6. Ex. 20. 5. & 34. 7. Deut. 25. 16. & 28. 65. (d) Ps. 81. 13. Act. 14. 16.

§. X.

§. X. *Dieu est très bon, & en lui-même, & envers nous.*

VI. Il est très bon, & en lui-même, & envers ses Créatures (a). Car, outre qu'il est souverainement parfait par sa Nature, & ainsi souverainement aimable, il est encore plein de Bonté & de Libéralité envers ses Créatures, quoi qu'inégalement ; jusques-là même que les Pécheurs l'éprouvent quelques-fois. Mais, c'est sur-tout envers ses Fideles, qu'il est prodigue de ses Graces, clément, plein de Longanimité, miséricordieux, en un mot porté par une forte Inclination à leur communiquer éternellement le souverain Bien (b) ; ce Bien, au dessus duquel on n'en peut ni trouver ni souhaiter de meilleur ou de plus grand.

(a) Ps. 18. 1. *& suiv.* & 25. 8. *& suiv.* & 86. 5. & 103. 8. *&c.* & 145. 8, 9. Joël 2. 13. Math. 19. 17. (b) Rom. 2. 4. Eph. 2. 4. Tit. 3. 4. Jacq. 1. 17. I Tit. 2. 4. & 4. 10.

§. XI. *Dieu est juste, saint, véritable.*

VII. Il est très juste, très équitable, d'une Equité inflexible (a) : non seulement, parce qu'il aime toûjours en nous ce qui est droit, comme toûjours il a en haine toute Iniquité, ce qui fait que l'E-

criture l'appelle *Saint*; mais encore, parce que jamais il ne fait d'Injuſtice à qui que ce ſoit (b); parce que dans ſes Oeuvres, dans ſes Jugemens, ſur-tout dans la Promulgation de ſes Loix, & dans la Diſtribution tant des Récompenſes que des Peines, il garde très éxactement la Droiture & la Juſtice par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient; enfin, parce qu'il eſt ſouverainement ſincere, conſtant, fidele, & ponctuel à éxécuter ſes Promeſſes & ſes Engagemens (c).

(a) Gen. 18. 23. *& ſuiv.* Deut. 32. 4. Pſ. 11: 5, 6, 7. *&* 119. 37. *&* 145. 17. (b) Ez. 18. 25. *&* 33. 17. *& ſuiv.* Math. 20. 13. II Theſſ. 1. 5, 6, 7. Apocal. 19. 2. (c) I Sam. 15. 29. Rom. 3. 4. II Tim. 4. 8. *&* 2. 13. Tit. 1. 2. Hebr. 6. 10. I Jean 1. 9.

§. XII. *Dieu eſt tout-puiſſant.*

VIII. IL eſt tout-puiſſant. C'eſt-à-dire, que ſa Puiſſance eſt invincible, inſurmontable, infinie; qu'il peut faire tout ce qu'il veut, quand même les choſes créées s'y oppoſeroient toutes: bien plus, qu'il peut toûjours plus de choſes qu'il n'en veut; en un mot, qu'il peut toutes choſes abſolument, à moins qu'elles n'impliquent contradiction; je veux dire, qu'elles ne répugnent néceſſairement & par elles-mêmes,

mes, ou à la Vérité certaine des choses, ou à la Nature de Dieu (a).

(a) Gen. 17. 1. II Paral. 24. 6. Pf. 115. 3. Math. 19. 26. Marc 14. 36. Luc 1. 37. Apoc. 1. 8. & 4. 8.

§. XIII. *Dieu est très heureux, & ne manquant de rien.*

IX. Enfin, il est très heureux, & sa Béatitude est parfaite & incompréhensible (a); parce que sa Nature est parfaite, sa Grandeur au dessus de tout, & les Biens qu'il possede infinis; sans qu'il craigne aucun Mal de personne, ni qu'il attende aucun Bien d'autrui. Au contraire, il donne lui-même du sien tout à tous, comme il lui plait; & il est la Source inépuisable de tout Bien.

(a) Pf. 50. 12. Math. 11. 25. Act. 17. 24 I Tim. 6. 15, 16. Jacq. 1. 17. Act. 20. 35.

§. XIV. *Usage de la Connoissance qu'on a de l'Unité de Dieu.*

VOILA' les Attributs essentiels de Dieu, ou, au moins, ceux qui ont rapport à notre Sujet: Attributs, au reste, qui tous méritent, ou plûtôt, doivent être connus; parce qu'autrement nous ne pouvons bien servir Dieu, & qu'en les connois-

sant nous le pouvons. Car, Dieu étant un, il est juste & nécessaire que nous dépendions, par notre Ame & par notre Corps, de lui seul, comme du prémier Auteur de notre Salut, & qu'ainsi notre Culte se termine tout à lui (a).

(a) Deut. 6. 4. *& suiv.* Math. 4. 10. I Cor. 8. 5, 6.

§. XV. *Usage de la Connoissance qu'on a de la Puissance de Dieu.*

ETANT tout-puissant, il faut que nous nous soumettions humblement tous, en tout Lieu, en toutes Choses, à lui, comme au Roi des Rois, au Seigneur des Seigneurs, à celui qui ne reconnoit rien au dessus de lui (a) : que nous lui addressions sans cesse des Prieres, pour obtenir les Biens qui sont nécessaires ou avantageux, soit à nous, soit aux autres; ou des Actions de Graces, pour les Bienfaits que nous avons reçus : enfin, que nous supportions patiemment & avec égalité d'Ame les Calamitez qu'il nous envoie, que nous n'abusions point de ses Faveurs, & que nous n'en contractions point un Orgueil criminel (c).

(a) Gen. 18. 27. II Sam. 15. 25, 26. Lament. 3. 25. *& suiv.* (b) Phil. 4. 6. Hebr. 10. 36. (c) Jacq. 5. 1. *& suiv.* I Pier. 3. 17.

§. XVI.

§. XVI. *Usage de la Connoissance de l'Eternité & de l'Immutabilité de Dieu.*

De ce qu'il est éternel & immuable, il s'ensuit que nous devons attendre, avec une Confiance assurée, la Récompense de la Vie éternelle qui nous a été promise gratuitement en Jésus-Christ ; & croire certainement, qu'il ne révoquera jamais cette Promesse, & que d'autres ne pourront point nous en arracher le Fruit (a).

(a) Rom. 16. 25, 26. Tit. 1. 2. Jacq. 1. 17, 18. Hebr. 6. 17, 18.

§. XVII. *Usage de la Connoissance de l'Immensité & de la Toute-Présence de Dieu.*

Etant immense, & présent par-tout, nous devons marcher en tous Lieux avec Circonspection, Crainte, & Respect, comme nous trouvant en sa Présence ; lui présenter nos Prieres avec Humilité, Soumission, & Confiance d'être éxaucés ; en un mot, ne jamais penser, dire, ou faire rien, que de sérieux, de grave, & de digne de la Majesté qui nous éclaire (a).

(a) Ps. 139. 17. *& suiv.* Amos 9. 2. Math. 6. 1. *& suiv.*

§. XVIII. *Usage de la Connoissance de la Toute-Science de Dieu.*

De ce que sa Science est infaillible, on en doit conclure, qu'il faut marcher en sa Présence avec Attention, Droiture, Sincérité; qu'il faut travailler à lui rendre agréables nos Pensées, nos Discours, nos Actions; qu'il faut lui offrir avec confiance nos Priéres, nos Gémissemens, nos Soupirs; enfin, qu'il faut avoir une ferme Persuasion qu'il a à cœur, & nous, & ce qui nous regarde (a).

(a) Ps. 34. 16, 17. & 94. 7. & *suiv.* Math. 6. 4. 6. & 18. Rom. 8. 2. Hebr. 4. 11, 12, 13. I Pier. 3. 12.

§. XIX. *Usage de la Connoissance de la Liberté parfaite de Dieu.*

De ce qu'il a une Liberté très parfaite, il suit que les Biens, soit spirituels ou temporels, qui nous sont communs avec les autres Hommes, ou dont nous jouïssons en particulier & par préférence, nous les devons à sa Bonté gratuïte, libre, spontanée pour nous (a); qu'il faut travailler avec une Attention sérieuse, constante, inquiete, à mériter sa Bienveillance, & à la conserver; qu'il est nécessaire, au contraire, de le prier humblement, qu'il

qu'il détourne de dessus nos têtes ces Supplices qu'il nous fait sentir ou dont il nous menace ; que ce qu'il fait, ou permet que les autres fassent, ou veut que nous fassions, nous ne devons pas le soumettre à nos propres Idées ; mais l'adorer avec un Respect religieux, comme venant de la Volonté très libre & très bonne de Dieu (b).

(a) Gen. 32. 10. Deut. 4. 4. *& suiv.* *&* 7. 6. *& suiv.* Ps. 18. 1. *& suiv.* *&* 116. 12. *& suiv.* I Cor. 4. 7. *& suiv.* (b) Rom. 9. 19. *&* 11. 33. *& suiv.* Job 1. *&* 2. *& suiv.*

§. XX. *Usage de la Connoissance de la Bonté & de la Clémence de Dieu.*

De ce qu'il est plein de Bonté & de Bénéficence, il s'ensuit que nous devons l'aimer, le chérir, de tout notre Cœur, de toute notre Ame, de toutes nos Forces ; nous reposer sans crainte sur ses Promesses ; implorer sa Grace & sa Miséricorde avec confiance ; nous soumettre gaiement à sa Volonté, même sous la Croix, & lui obéir toûjours & en tous Lieux (a).

(a) Deut. 32. 6. 20. *& suiv.* Ps. 18. 1. *&* 145. *entiers.* II Cor. 1. 3. *& suiv.*

§. XXI. *Usage de la Connoissance de l'Equité, de la Justice, & de la Sincérité de Dieu.*

De ce qu'il est équitable, juste, véritable, nous devons nous garder de murmurer contre lui, quand il nous ordonne quelque chose, qu'il nous tente, qu'il nous visite, qu'il nous punit, qu'il permet le Mal; ne douter jamais, ni de ses Promesses, ni de ses Menaces, ni de quelque autre chose qu'il dise (a); &, comme il est souverainement saint, nous efforcer de devenir saints comme lui (b).

(a) Ps. 36. 7. & 73. 2. & *suiv.* Rom. 9. 14. & 11. 33. & *suiv.* Lament. 3. 22. & *suiv.* Mich. 7. 9. 18, 19. (b) Lev. 19. 2. & 20. 7. I Pier. 1. 15, 16.

§. XXII. *Usage de la Connoissance de la Toute-Puissance de Dieu.*

Sa Toute-Puissance doit nous faire, I, redouter sa Colere, & ses Menaces, parce qu'il peut envoïer le Corps & l'Ame dans les Enfers (a); II, attendre avec une Assurance inébranlable les Biens qu'il nous promet; III, nous rassurer, lors que nous le servons bien, contre la Crainte immodérée du Diable, de la Mort, de l'Enfer, des Tirans, de nos Ennemis (b); & nous em-

empêcher de faire pour eux rien qui ſoit indigne du Nom de Chriſt.

(a) Math. 10. 28. Deut. 32. 39. *& ſuiv.* Jer. 5. 22. Job 41. *& ſuiv.* (b) Pſ. 23, & 27, & 46, *entiers.* Jean. 10. 29. Rom. 18. 31. *& ſuiv.*

§. XXIII. *Uſage de la Connoiſſance de la Béatitude parfaite de Dieu.*

ENFIN, le Bonheur parfait & glorieux qu'il goute eſt un Motif pour nous d'aſpirer à y participer, ſelon nos Forces; & de ſouhaiter d'être unis parfaitement avec lui après cette Vie, de le voir en face, de nous raſſaſier de la Plénitude de ſa Maiſon & des Biens celeſtes (a). En un mot, ſoutenus par ce Deſir & par cette Eſpérance, nous devons faire ſincérement tout ce qu'il nous commande, fuir avec ſoin tout ce qu'il défend, enfin ſouffrir courageuſement tout ce qu'il veut; fallut-il endurer pour ſon Nom la Mort la plus ignominieuſe & la plus cruelle.

(a) Math. 19. 28, 29. & 25. 21. 23. I Cor. 2. 7. 9. II Tim. 4. 7, 8. I Jean 3. 1, 2, 3. Apoc. 3. 20. & 21. & 22. *entiers.*

VOILA' pour ce qui regarde la Nature de Dieu conſidéré généralement & abſolument.



CHAPITRE TROISIEME.

DE LA TRES SAINTE TRINITE'.

§. I. *Du Mystere de la Trinité.*

AU RESTE, on peut encore considérer Dieu, d'une maniere distincte & relative, c'est-à-dire, sous une triple Hypostase; ou, autrement, en tant qu'il est en trois Personnes, sous lesquelles il nous a donné dans sa Parole sa Divinité à méditer œconomiquement & respectivement à elle-même (a). Cette Trinité est le *Pere*, le *Fils*, & le *Saint Esprit* (b) : trois Hypostases appellées ainsi, la prémiere, entant que ἀναίτιος ou sans Cause, c'est-à-dire, non produite & non engendrée; la seconde, entant que produite par Génération par le Pere; ou unique du Pere; la troisieme, enfin, entant qu'elle procede du Pere & du Fils, d'une maniere particuliere, & qu'elle émane du Pere par le Fils.

(a, b) Math. 28. 19. Jean 14. 16. 26. & 15. 26. I Cor. 12. 4, 5, 6. II Cor. 13. 16. I. Jean 5, 7.

§. II.

§. II. *Distinction & Ordre des Personnes.*

CAR, le Pere seul est sans Origine, non engendré, & ne procédant d'aucun autre (a). Au contraire, il a communiqué de toute Eternité sa Divinité à son Fils unique (b); non par Création, Sens dans lequel les Anges sont appellez Enfans de Dieu (c); non par Adoption gratuite, auquel Sens nous les Fideles sommes aussi Enfans de Dieu (d); non par la seule Communication gracieuse de la Puissance divine & de la Gloire suprême, par laquelle Jésus-Christ est aussi Médiateur (e): Il a, dis-je, communiqué sa Divinité à son Fils, non par les Voïes précédentes, mais par une Génération véritable, bien que secrete & mystérieuse (f); ainsi qu'au Saint Esprit, qui procede de l'un & de l'autre, par une Emanation ou Spiration inconnue de même (g). Par conséquent, le Pere est regardé à bon droit comme la Source & l'Origine de toute Divinité.

(a) I Cor. 8. 6. Eph. 4. 6. (b) Jean 1. 18. & 3. 16. Rom. 8. 32. (c) Job 1. & 2. 1. & 38. 7. (d) Jean 1. 12. Gal. 3. 26. (e) Jean 3. 35. & 5. 22. & *suiv.* (f) Ps. 2. 7. Hebr. 1. 2. & *suiv.* Jean 1. 18 (g) Jean 15, 26. Gal. 4. 6. I Cor. 2. 11, 12.

§. III. *Ces Personnes ont néanmoins la même Divinité.*

Le Fils donc, & le Saint Esprit, bien que distincts véritablement du Pere quant à l'Hypostase ou à la Maniere & à l'Ordre d'avoir la Divinité, ont pourtant avec le Pere une même Divinité, ou Essence & Nature Divine considérée absolument & communément : ce qui paroit entre autres, tant par les Noms ou Titres divins qui leur sont donnez ouvertement en plusieurs Endroits des Saintes Lettres (a), que par les Propriétez & Opérations divines que les mêmes Lettres leur attribuent aussi (b). A cela revient le Sommaire du Symbole des Apôtres, dans lequel nous professons de *croire en un Dieu, Pere tout-puissant, en Jésus-Christ son Fils unique, & au Saint Esprit.*

(a, b) *Touchant le Fils, voïez* Jean 1. 1. *& suiv.* & 20. 28. Rom. 9. 5. Col. 1. 15. *& suiv.* Hebr. 1. 2. *& suiv.* Apoc. 1. *&* 2. *&* 3. *&* 5. *presque entiers. Touchant le St. Esprit, voïez* Esai. 11. 1. *& suiv.* & 63. 10. I Cor. 2. 10. *& suiv.* 3. 16. *& suiv.* 6. 19, 20. 12. 4. 11. Act. 5. 4. 13. 2. 20. 28. Math. 12. 31, 32.

§. IV.

§. IV. *Pieuse Précaution touchant ce Mystere.*

MAIS, c'en est assez sur ce Mystere, que nous croïons nécessaire de traiter sobrement, prudemment, & religieusement; & à propos d'ênoncer dans les Termes propres & exprès du Saint Esprit. Et de fait, puis qu'il se connoit très parfaitement (a), il a pu exprimer très bien sa Nature; ou, plûtôt, il a voulu le faire, autant qu'il convenoit pour la Nécessité & pour l'Usage. Il faut donc le suivre avec un Respect religieux, jusqu'à ce que nous voïons Dieu lui-même en face, & que nous le connoissions parfaitement (b); ainsi que nous ferons dans le Siecle à venir, lors qu'il se donnera à connoitre à nous.

(a) I Cor. 2. 10, *& suiv.* Jean 1. 18. Math. 11. 27. (b) Jean 3. 2. & I Cor. 3. 12.

VOILA' pour ce qui regarde Dieu.

CHA-



CHAPITRE QUATRIEME.

DE LA CONNOISSANCE DES OEUVRES DE DIEU.

§. I. *Usage divers des Oeuvres de Dieu.*

NOUS avons à considérer, en second lieu, les Oeuvres de Dieu, par lesquelles il nous découvre sa Gloire, nous communique quelques-uns de ses Biens, & se fait connoître en quelque maniere à nous; & qui, par conséquent, sont un des Fondemens, I, du Droit que cet Etre suprême a d'éxiger de nous tel Culte qu'il lui plait (a), II, de l'Obligation où nous sommes de lui rendre éxactement ce Culte, qu'il éxige en vertu de son Droit (b).

(a) Exod. 20 *entier.* Deut. 32. 6. *& suiv.* Ps. 136 *entier.* Act. 17. 24. *& suiv.* Apoc. 4. 11. (b) Malach. 1. 6. *&* 2. 10.

§. II. *Leur Division en Décrets & Exécution;*

CES mêmes Oeuvres doivent être considérées en deux manieres: I, en tant qu'elles ont été préconnues & préordonnées

nées avant les Siecles, c'eſt-à-dire, avant le Commencement du Monde (a); ce qu'on exprime ordinairement par le ſeul Mot de *Décrets* : II, entant qu'elles ſont manifeſtées dans le Tems, c'eſt-à-dire, miſes en *Exécution*, ſelon l'Ordre & la Maniere réglée très ſagement dans ces Décrets, ſoit généraux, ſoit particuliers, ſoit conditionnels, ſoit abſolus. Or, de cette Exécution, & de la Maniere de cette Exécution, dépend le Jugement qu'on doit faire des Décrets mêmes (b) : car, ils ſont tels qu'eſt cette Exécution; ne pouvant ſe faire, ſans Inconſtance de la part de Dieu, que l'Exécution manque de répondre au Décret, ou lui ſoit oppoſée.

(a) Act. 15. 18. Eph. 1. 4. *& ſuiv.* I Cor. 2. 7. II Tim. 1. 9. I Pier. 1. 20. (b) Pſ. 33. 11. Eſai. 14. 26, 27. & 46. 10. Jer. 18. 7. *& ſuiv.*

§. III. *Et en Création & Redemption.*

LES principales Oeuvres, que Dieu a exécutées, ſont au nombre de deux : celle de la *Création*, avant que l'Homme fût (a); & la *Recréation*, ou *Redemption*, après que l'Homme tombé fut devenu, par ſon Peché, ſujet, lui & ſes Decendans, à la Mort & à la Condamnation éter-

éternelle (b). Après quoi vient la Providence continuelle de Dieu, ou la Conservation & le Gouvernement des Créatures (c) : Conservation, & Gouvernement, toûjours accommodez, tant à la Nature qu'aux Propriétez des Choses; si ce n'est, lors que l'Etre suprême agit d'une maniere différente de l'Ordre qu'il a établi, comme dans les Miracles, &c.

(a) Genes. 1 *entier.* (b) II Cor. 5. 17. (c) Ephes. 10. *& suiv.* Col. 1 *entier.* Ps. 104. *entier.*



CHA-



CHAPITRE CINQUIEME.

DE LA CREATION DU MONDE, DES ANGES, ET DES HOMMES.

§. I. *De la Création du Monde.*

LA Création du Monde est l'Action très puissante, par laquelle Dieu tira toutes Choses du Néant, c'est-à-dire, cette prémiere Formation du Ciel, de la Terre, de la Mer, & de tout ce qui y est contenu; laquelle fut faite en l'espace de six jours (a), & dont il est fait mention dans le Symbole des Apôtres en ces Mots: *Je crois en Dieu, le Pere tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre.*

(a) Genes. 1 *entier.* Exod. 20. 11. Esai. 40. 12. *& suiv.* Ps. 104 *entier*, *&* 136 *entier.* Act. 17. 24. *& suiv.* Apoc. 4. 11.

§. II. *Des Anges.*

ENTRE les Créatures excellent sur-tout les Anges & les Hommes (a); ceux-là,

Hô-

Hôtes des Cieux ; ceux-ci, Habitans de la Terre : les prémiers, invisibles ; les seconds, visibles. Les Anges sont des Esprits administrateurs, dont le Séjour ordinaire est dans les Cieux (b) ; & là ils demeurent en la Présence de Dieu, comme des Serviteurs, des Messagers, & des Ambassadeurs, pour célébrer sans cesse ses Loüanges, pour annoncer ses Ordres par tout le Monde, & pour les éxécuter.

(a) Colosſ. 1. 16. (b) Hebr. 1. 14. Dan. 7. 9, 10. Apoc. 5. 11. Math. 18. 10. Pſ. 103. 20, 21. & 104. 4.

§. III. *On passe sous silence les Choses de pure Curiosité qui concernent les Anges. Il y en a de deux sortes, I, de Bons, & II, de Mauvais. Des Inclinations & de la Malice de ceux-ci.*

DE'FINIR subtilement, & sans Autorité, ce qui regarde le Nombre de ces Esprits, leur Essence, leurs Rangs, leurs Dégrés, &c., c'est une Entreprise inutile, non-nécessaire, pernicieuse même. Pour nous, il nous suffit d'avoir une Foi pieuse pour ce que l'Ecriture dit clairement d'eux : c'est-à-dire, I, que les uns, conservant leur Origine ou Primauté, se sont attachés constamment à Dieu leur Créateur

teur & leur Maître ; que ceux-là, pour cet effet, ſont appellez *Saints*, *Elûs*, *Anges de Lumiere* ; & qu'ils ſont diviſés en différens Ordres, ſavoir en Thrones, Puiſſances, Dominations, &c. (a) ; Ordres, au reſte, qu'aucun Mortel en cette Vie ne ſauroit définir : II, que les autres, péchant contre Dieu, ont abandonné la Vérité (b) ; ont perdu leur Origine, leur Demeure, leur Office ; ont été précipitez du Ciel des Bienheureux dans l'Abîme ; & ont été chargés de Chaines dans les Tenebres : III, enfin, que ces Eſprits malheureux errent dans notre Monde, au milieu de l'Air, ſous la Conduite de leur Prince, appellé *l'ancien Serpent*, *le grand Dragon*, *le Dieu & le Prince de ce Siecle*, *le Tentateur*, *le Diable*, *& Satan* (c) ; que devenus impurs par leur Faute, ils s'oppoſent toûjours, & par-tout, à la Gloire de Dieu, & au Salut des Fideles ; qu'ils regnent avec un Empire violent dans les Cœurs des Impies, & de ceux qui refuſent opiniâtrément d'obéir à la Volonté de Dieu ; qu'ils y regnent, dis-je, par les Séductions ou les Erreurs, par les Crimes, par les Forfaits, par les Cupiditez mondaines, par quantité d'Artifices, par les Fraudes, par la Violence, par l'Idolatrie, par la Tirannie, & par toutes les autres Oeuvres du Monde (d) ; enfin, que tous ſeront précipitez un jour, avec les Hom-

mes

mes impies, dans les Flammes éternelles (e).

(a) Math. 25. 31. I Tim. 5. 21. II Cor. 11. 14. Col. 1. 16. I Pier. 3. 22. (b) II Pier. 2. 4. Jud. 6. Jean 8. 44. (c) Eph. 2. 2. & 6. 12. Apoc. 12. 9. & *suiv.* I Theff. 3. 5. II Theff. 2. 9. (d) II Cor. 4. 4. & 11. 3. Job 1. 6. & 2. 1. Act. 5. 3. 16. & 19. 12. 15. I Pier. 5. 8. I Rois 22. 21. & *suiv.* (e) Math. 25. 41. Apoc. 20. 10.

§. IV. *De la Création des Hommes à l'Image de Dieu.*

DIEU ne créa au commencement que deux Hommes, l'Homme & la Femme: l'Homme dont il forma le Corps de Terre; la Femme, dont il forma le Corps d'une Côte de l'Homme (a). Tous deux reçurent de lui un Esprit raisonnable & immortel (b). Que dis-je? Il les créa à son Image & Ressemblance (c): il les établit dans ce Monde, qu'il avoit orné en leur faveur comme un beau Roïaume; ou, plûtôt, il les plaça dans un Paradis délicieux, qui devoit être leur Palais, & il les rendit les Maîtres de toutes les Choses créées.

(a) Gen. 1. 26, 27. & 2. 7. & *suiv.* (b) Eccles. 12. 7. Math. 10. 28. (c) Genes. 1. 26. & 9. 6. Jacq. 3. 9. Ps. 8 *entier.*

§. V.

§. V. *De leur Félicité avant leur Chûte.*

DIEU les doua, de plus, d'un Entendement pur, d'un Esprit droit, d'une Volonté libre, & de toute sorte de Passions non corrompues (a). Outre qu'il leur accorda suffisamment la Sagesse, l'Intégrité les Graces nécessaires dans cet Etat, non seulement pour user bien de l'Empire glorieux, qu'ils avoient sur les autres Créatures; mais, sur-tout, pour être capables de comprendre la Volonté de Dieu leur Créateur (b), & de lui soumettre volontairement, comme à leur Seigneur & Legislateur, la leur propre, par laquelle ils régnoient librement, non moins sur leurs propres Actions, que sur les autres Créatures; enfin, pour pouvoir lui obéïr constamment, vivre ici bas au gré de leurs Desirs, & jouïr un jour de la Félicité éternelle.

(a) Ecclesf. 7. 30, *dont l'Exposition*, Ecclesiastiq. 15. 14. *& suiv.* (b) Genes. 2 *&* 3 *entiers.*

§. VI. *De l'Usage & du But de la Création.*

C'EST pourquoi cet Ouvrage de la Création tend principalement à faire connoître

noître à l'Homme, qu'il ne tient que de Dieu ce qu'il a de bon; qu'il est obligé de lui rendre & de le lui sacrifier tout entier, si ce Maître souverain des Hommes le lui demande; & que la Justice éxige qu'il en rende des Graces immortelles à l'Auteur de son Etre (a). En effet, celui, qui n'a rien de bon de lui-même, doit tout à celui de qui il tient ce qu'il a (b); &, par conséquent, il faut qu'il se glorifie perpétuellement, non en soi-même, mais en ce Maître bienfaisant (c).

(a) Ps. 8. 104. *&* 136 *&* 145 *entiers*. Act. 14. 15. *& suiv.* *&* 17. 24. *& suiv.* (b) Apocal. 4. 11. *&* 14. 7. (c) I Cor. 1. 31. *&* 4. 7.

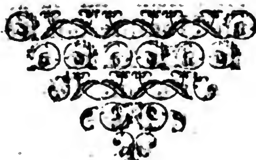
§. VII. *Réfutation de quelques Erreurs & Absurditez sur ce Sujet.*

CEUX, qui font précéder la Création, non seulement par l'Election absolue de certains Individus humains pour le Salut éternel, mais encore par une Réprobation semblable de la plûpart des autres; Election & Réprobation, peremptoires toutes deux, & toutes deux prononcées de toute Eternité au sujet de chaque Homme nommément (a): ceux-là renversent l'Ordre naturel des Choses, nient le véritable Usage de la Création, & abolissent entiérement

rement la Force qui en résulte d'obliger l'Homme à obéïr à Dieu en toutes choses. En effet, Dieu n'a aucun Droit de demander à l'Homme qu'il se dépouille tout entier de l'Exercice de la Liberté qu'il avoit reçue par la Création; qu'il se prive de l'Usage de diverses Voluptez; qu'il se soumette entiérement, quelque Peine qu'il lui en coute, à la Volonté d'un autre: Dieu, dis-je, n'a nullement ce Droit, s'il a destiné à cet Etre infortuné, même avant qu'il eut fait aucune Faute, un Mal de beaucoup au dessus du Bien qu'il lui avoit accordé par la Création, que dis-je? s'il ne lui a accordé ce Bien temporel & léger, que pour pouvoir lui faire souffrir, sous quelque Prétexte, ce Mal lamentable, horrible, éternel, qu'il lui avoit destiné éternellement. D'ailleurs, l'Homme n'est obligé par aucun Droit d'obéïr à celui qui l'avoit fatalement destiné à l'Enfer, avant qu'il fût désobéïssant; bien plus, avant qu'il put obéïr. Ajoutez, que les Auteurs de cette Opinion font de Dieu, non seulement un Etre insensé, puis qu'il destine au Salut, ou à la Damnation, un Homme qui n'éxiste pas, que dis-je? dont l'Existence n'a pas encore été ordonnée par un Décret. Ils en font encore un Etre d'une Injustice extrême; &, par conséquent, le véritable & propre Auteur du Péché. Car, si Dieu, comme ils veulent, a destiné une Créature innocente à un Malheur éternel & af-

freux, il faut en même tems qu'il l'ait destinée au Péché même; parce que, où il n'y a point de Péché ou de Transgression, il n'y a point non plus de juste Peine ou Perdition finale, ni par conséquent de juste Destination à aucun Supplice, bien moins encore à des Supplices éternels, & à des Gémissemens sans fin (b). Ainsi donc, Dieu sera, selon eux, très proprement, & en conséquence de sa prémiere Intention, la véritable Cause du Péché, puis qu'il est celle de la Destination à la Damnation & au Péché (c). C'est pourquoi, l'Homme ne peut être puni justement pour un Péché auquel il a été destiné par Dieu, & poussé enfin par la Volonté toute-puissante de ce même Dieu, c'est-à-dire, par son Décret.

(a) Instit. de Calvin, *Livr. III. Chap. XXI, XXII, & XXIII entiers; & ses Adhérans.* (b) Genes. 18. 23, 24, 25. & 20. 4. Ezech. 18. 4. Esai. 50. 1. & 59. 2. Jonas 4. 10, 11. Rom. 3. 5, 6. (c) Calvin, *comme ci-dessus Citation* (a).



CHA-



CHAPITRE SIXIEME.

DE LA PROVIDENCE DE DIEU, OU DE LA CONSERVATION ET DU GOUVERNEMENT DES CHOSES CREÉES.

§. I. *Ce que c'est que la Providence.*

LA Création est immédiatement suivie de la Providence actuelle de Dieu, qui s'étend jusqu'à l'Oeuvre même de la Redemption, à tous les Siecles, en un mot à toutes les Choses ou Actions qui sont ou se font dans l'Univers. Elle n'est rien qu'une Inspection, qu'une Administration, qu'une Direction sérieuse, exacte, continuelle du Monde entier; & particuliérement de l'Homme, pour le Bien duquel, ainsi que pour la Gloire de Dieu, tout à été fait (a). Autrement, c'est l'Action de conserver les Créatures; de maintenir, soit les Choses, soit les Personnes; & de diriger, soit nos Actions, soit les Evénemens qui arrivent aux Créatures, sur-tout à l'Homme, & particuliéement à l'Homme pieux: Action, au este, conduite selon la Regle très exacte



de la Sagesse, de la Justice, & de l'Equité de Dieu.

(a) Ps. 36. 6, 7. & 94. 7. & *suiv.* & 104. & 105. & 106. & 107 *entiers*. Prov. 16. 7. 9. 37. Esai. 45. 6. & *suiv.* Amos 3. 6. & *suiv.*

§. II. *La Providence est, I, générale, c'est-à-dire envers toutes les Créatures; & II, particuliere, I, par rapport aux Anges, II, à l'égard des Hommes.*

ELLE est en partie générale, c'est-à-dire, regardant toutes les Créatures (a); & en partie spéciale, entant qu'elle se borne aux Anges & aux Hommes, mais sur-tout aux Fideles (b).

Dieu régit & gouverne par une Providence générale tout ce qui éxiste, en quelque Lieu qu'il soit; il le régit, dis-je, mais d'une maniere différente, par divers dégrés d'Action, toûjours selon son Bon-Plaisir éternel, & avec une admirable Sagesse (c). Car, il ne conserve pas seulement les Natures ou Propriétez de chaque Chose: mais encore, il en use à son gré, soit pour le Bien de l'Homme, soit pour son Supplice; savoir, en les communiquant, en les refusant, en les ôtant, en les transportant, en les excitant, en les multipliant, en les diminuant, en les augmentant, &c., selon que sa Bonté, sa Clémence, sa Miséricorde; ou, au contrai-

re

se, que sa Sevérité, sa Vengeance, sa Colere, lui semblent le demander.

La Providence spéciale à l'égard des Anges, entant qu'elle nous a été manifestée par l'Ecriture (d), a été déja indiquée assez dans ce que nous avons dit de leur Création (*). Dieu se sert de leur Ministere, pour manifester sa Gloire, pour gouverner toutes les Parties du Monde; &, entre autres, pour enseigner les Hommes, avoir soin d'eux, les observer, les consoler, les punir, selon qu'il juge glorieux pour lui, ou salutaire aux siens: en quoi il emploie leur Sagesse, leur Puissance, leur Célérité, leur Multitude, &c.

La même Providence agit en diverses manieres par rapport aux Hommes, ou, plûtôt, par rapport aux Opérations libres de ces Hommes, & sur-tout à l'égard de celles qui concernent la Religion. Car, I, elle limite la Liberté de leur Volonté par des Loix, afin qu'ils ne puissent sans Péché faire ou vouloir tout ce qu'ils veulent; ou, plûtôt, afin qu'ils ne veuillent & qu'ils ne fassent rien que de juste; mais que, comme des Images vivantes, ils représentent leur Créateur, & lui demeurent soumis (e). II. Voulant que l'Homme obéïsse avec joie, elle fortifie sa Loi par des Promesses, & par des Menaces, également éclatantes. Bien plus encore, Exhortations, Prieres, Menaces, Signes, Prodiges, elle emploie tout, dans

la vûe de faciliter cette Obéïssance. En un mot, elle excite sans cesse l'Homme, elle le pousse, elle le presse, elle l'aide, elle le fortifie; afin, & qu'il obéïsse, & qu'il persevere autant qu'il faut, dans l'Obéïssance, jusqu'à la fin (f). III. Enfin, elle fait une Attention singuliere à son Obéïssance, & aux Actions qui partent de ce Principe, les approuve, y prend plaisir, en conserve un Souvenir fidele, comme étant dignes de la Récompense gratuite qu'il a promise, & comme telles les a toûjours devant les yeux (g).

(a) Math. 6. 26. & 10. 29, 30. (b) I Cor. 9. 9. I Tim. 4. 10. (c) Ps. 10. & 11. *presque entiers, avec ceux de la Citation* (a) *de la page* 100; (d) Gen. 28. 12. & 32. 1, 2. & 48. 16. Ex. 14. 19. & 23. 20, 21. & *suiv.* Ps. 91. 12. II Rois 6. 16, 17. & 19. 35. Esai. 6. 3, 4. & *suiv.* 37. 36. Math. 18. 10. Luc 22. 43. Hebr. 1. 14. (*) *Ci-dessus Chap. V*, §. *II*, *Num. I.* (e) Exod. 20. 1. & *suiv.* Deut. 20 *entier.* Esai. 1. 19. & *suiv.* Gal. 3. 19. & *suiv.* (f) Exod. 19. 5. & *suiv.* Deut. 27. & 28 *entiers.* II Cor. 5. 11. & 7. 1. II Pier. 1. 3, 4. I Jean 3. 3. Apocal. 3. 18. Ezech. 18. 20. & *suiv.* Act. 2. 22. & 10. 38. Ps. 81. 14. Esai. 48. 18. (g) Ps. 10. 17. & 18. 26. & 33. 18. Rom. 12. 1, 2. Hebr. 13. 16. Malach. 3. 16.

§. III.

§. III. *De la Providence par rapport aux Péchés.*

POUR ce qui regarde la Desobéïssance ou le Péché, I, bien que Dieu ait le Mal en haine, il le permet sciemment & volontairement (a); non, à la vérité, par une Permission telle que, posée une fois, elle ne puisse n'être pas suivie de la Desobéïssance: Permission, de qui la Desobéïssance sortiroit comme l'Effet de sa Cause, qui rendroit Dieu le vrai Auteur du Péché, que dis-je? qui feroit que le Péché ne seroit plus Péché, bien loin qu'il méritât une Peine éternelle. Il le permet donc par une Permission telle, que néanmoins l'Homme peut désobéïr actuellement, mais non impunément, s'il ôse le faire. Car, une véritable Permission n'éxige pas, que non seulement la Puissance de la Volonté soit libre, mais encore que l'Usage de cette Puissance le soit aussi; ou, pour s'exprimer en d'autres Termes, qu'il soit éxemt de toute Nécessité, soit intérieure, soit extérieure. II. Les Actions, qui naissent de la Desobéïssance, Dieu les dirige diversement, selon sa Sagesse infinie, tantôt vers un Objet, tantôt vers un autre, toûjours pour une certaine fin qu'il se propose (b); souvent sans que l'Homme lui-même le sache, sans qu'il en soupçonne rien, quelques fois même malgré lui. D'ailleurs, il les

les détermine de telle maniere, qu'elles ne ſe font pas toûjours, dans le tems que le Diable & les Impies le voudroient, & que les Suites en ſont moins funeſtes, & en moindre nombre & d'une Durée plus courte qu'ils n'avoient eſpéré. III. Quand elles ſont faites, il les punit ou pardonne, comme il lui ſemble bon (c). Jamais, néanmoins, ni il ne décerne de méchantes Actions afin qu'elles ſoient faites, ni il ne les aime, ni il ne les aprouve, ni enfin il ne les commande proprement (d); bien loin qu'il les faſſe, ou qu'il les procure, qu'il pouſſe quelqu'un, & qu'il puniſſe enſuite les Hommes pour des Actions qu'il leur a fait faire. Non. Au contraire, il a une Horreur conſtante pour le Crime, le défend par cette Raiſon ſaintement & ſolemnellement, & enfin punit avec rigueur ceux qui l'ont commis, ſur-tout quand ils perſiſtent dans une Rebellion obſtinée (e).

(a) Pſ. 5. 5, 6. *&* 11, 5, 6. Zach. 8. 17. Pſ. 81. 15. Act. 14. 16. (b) Prov. 16. 9. *&* 21. 1. Ezech. 21, 20, 21, 22. Geneſ. 45. 3. *&* 50. 20, 21. Eſai. 10. 5. *& ſuiv.* (c) Jean 7. 30. *&* 18. 5. *& ſuiv.* Luc 22. 53. Math. 24. 22. I Cor. 10. 13. Pſ. 124. *&* 125 *entiers.* II Pier. 2. 9. II Cor. 4. 8, 9. (d) Exod. 34. 7. Rom. 9. 18. Nah. 1. 2, 3. (e) Pſ. 5. 5. *&* 12. 6. Jacq. 1. 13. Zach. 8. 17. Jer. 15. 1. Ezech. 14. 14. Rom. 1. 25. *& ſuiv. &* 2. 5. *& ſuiv.* II Theſſ. 2. 10, 11.

§. IV. *De la différente Maniere d'agir de la Providence envers diverses especes d'Hommes, & de Choses : I, dans la Quantité ;*

La Conduite de cette Providence varie, & dans la Quantité, & dans la Qualité. Dans la Quantité : I. Parce qu'elle n'étend pas ses Soins avec la même Tendresse, & dans le même Ordre, sur toute sorte d'Objets. C'est ainsi que, par sa Prédilection, elle distingue avantageusement les Hommes d'avec les autres Animaux (a) ; les Fideles d'avec les Hommes impies (b) ; les Personnes d'un Mérite excellent, c'est-à-dire, celles qui brillent davantage, soit dans l'Eglise, soit dans la République, par leurs Vertus, par leurs Talens, par leurs Services, d'avec les simples Fideles (c) : à quoi se rapporte aussi ce Passage de l'Apôtre, *Dieu a-t-il soin des Bœufs* (d) ? II. Elle aime plus les Actions intérieures, moralement bonnes par elles-mêmes, que les Personnes considérées sans ces Actions. Car, de ce que telle Personne lui plait en quelque façon, il ne s'ensuit point que telles Actions lui soient agréables ; mais au contraire, de ce qu'elle approuve telles Actions, telles Personnes lui sont cheres (e). III. Elle témoigne souvent plus de Patience, de Longanimité, de Tolérance, envers les Personnes qui ne font pas encore leur De-

voir, soit par la grossiere Ignorance où le malheur des Tems les plonge, soit par l'Habitude du Péché qui a jetté dans leurs Cœurs des Racines fortes & profondes : elle leur témoigne, dis-je, plus de Patience qu'aux gens instruits, qu'à ceux qui se révoltent souvent ou de tems en tems contre la Conscience éclairée qui les guide, qu'à ceux qui sont retombez un grand nombre de fois (f). IV. Elle s'occupe d'ordinaire avec plus de Vivacité, de Plaisir, d'Empressement, de ce qui regarde les vrais Fideles, que de ce qui touche les autres (g). Aussi, elle leur accorde plus de Secours, de Dons de St. Esprit, de Moïens de Salut; souffre avec plus de Patience les Fautes que leur Foiblesse leur fait commettre ; en un mot, est plus jalouse de leur Salut que de quoi que ce soit. V. Enfin, elle a plus de Haine & de Colere contre ceux qui se rendent coupables d'un Oubli total de leurs Devoirs, & d'une Rebellion persévérante, que contre les autres Pécheurs (h). C'est pourquoi, souvent elle lance de terribles Malédictions contre ces prémiers ; quelquesfois même les endurcit, les aveugle, les abandonne en efficace d'Erreur à leurs propres Desirs, & les livre à leur Esprit réprouvé; Esprit, & qui n'approuve point ce qui est droit, & qui ne peut être approuvé justement. Que dis-je ? Elle les met en la Puissance de Satan, qui regne avec violence dans les Enfans rebelles. Enfin,

fin, elle les punit quelquesfois d'une maniere éxemplaire, aux yeux de l'Univers entier, & elle déploïe dans leur Supplice sa Majesté infinie, son juste Courroux, & son Pouvoir formidable. (i).

(a) I Cor. 9. 9. Math. 6. 26, 27. Ps. 33. 18. (b) I Tim. 4. 10. I Pier. 5. 7. Ps. 105. 15. (c) I Paral. 16. 22. Act. 18. 10. Ps. 73. 1. *& suiv.* Zach. 2. 8. Ps. 9. 11. 12. Math. 4. 6. (d) I Cor. 9. 9. (e) Genes. 4. 7. Prov. 16. 7. Jer. 7. 3. *& suiv.* Hebr. 11. 5, 6. Jean 14. 21. 23. & 15. 14. & 16. 27. (f) Act. 17. 30. I Tim. 1. 13. Apoc. 2. & 3 *entiers*. Hebr. 6. 4. *& suiv.* & 10. 26, 27, 28. II Pier. 2. 20, 21. (g) Ps. 5. 12, 13. & 18. 20. *& suiv.* Math. 13. 12. & 25. 29. I Cor. 1. 7. Philipp. 1. 6. Apoc. 3. 9, 10. (h) Ps. 5. 5. *& suiv.* 109. 17. *& suiv.* Exod. 7. & 8 *entiers*. Lev. 26. 14. *& suiv.* Esai. 6. 9. Jean 12. 40. II Thess. 2. 11. Rom. 1. 25. *& suiv.* Ephes. 2. 2. & 4. 17, 18, 19. (i) Exod. 9. 6. Esai. 14. 4. Dan. 4. 28, 29. *& suiv.* Act. 12. 23.

§. V. *Et* II, *dans la Qualité* (*).

(*) *Voïez le* Titre *du* § *précédent*.

MAIS, la Providence varie encore dans la Qualité. I. Parce que, pour empêcher ou pour diriger certains Objets, Dieu emploie une Toute-Puissance insurmontable; tandis que, par rapport à d'autres, il se contente d'apporter un Concours ou Se-

cours accommodé à notre Nature (a). II. Il fait certaines choses immédiatement par lui-même, & certaines autres médiatement, soit par les Anges, soit par les Hommes, soit par d'autres Créatures. III. Il agit, tantôt physiquement, tantôt moralement, pour ainsi dire; & cela, presque toûjours d'une maniere conforme à la Nature qu'il a donnée à chaque Chose en la créant, rarement d'une maniere différente, jamais d'une maniere opposée. Bref, il gouverne tout parfaitement, c'est-à-dire, convenablement à sa Nature, & à celle des Choses.

(a) II Paral. 20. 28. Esai. 46. 10. *&* 10. 5, 6, 7. *& suiv.* Act. 7. 51. *& suiv.*

§. VI. *Essai sur la Contingence & la Liberté.*

C'EST-POURQUOI, bien que la Providence Divine intervienne dans toutes les Actions, Pensées, & Paroles des Hommes; & que par elle Dieu dispose à son gré, soit des Actions extérieures, soit de chaque Evénement (a): néanmoins, il ne détruit jamais la Contingence naturelle des Choses, ni la Liberté qu'il a donnée à l'Homme dans la Création (b). Au contraire, il conserve d'ordinaire saine & sauve la Nature des Créatures, & concourt de telle sorte en agissant avec la Volonté de

de l'Homme, qu'il la laisse cependant agir selon son Génie, & remplir librement ses Fonctions. Il est donc bien éloigné de Dieu, de lui imposer la Nécessité absolue de faire, ou le Bien, ou encore moins le Mal.

(a) Proverb. 16. 4. *& suiv.* 21. 1. *& suiv.*
(b) Deut. 30. 15. *& suiv.* I Paral. 21. 10. *& suiv.* Esai. 1. 19. *& suiv.* Act. 5. 4. *& suiv.* I Cor. 7. 37. II Cor. 8. 11. & 9. 7.

§. VII. *Contre la Fortune, & le Destin.*

IL n'arrive donc rien nulle part, qui soit un Effet du Hazard, ou de la Fortune : c'est-à-dire, que Dieu ait ignoré, qu'il ait négligé, dans quoi il n'ait aucune part ; ou, encore moins, qu'il ait inutilement voulu empêcher, & qu'il n'ait pas permis. Et, d'un autre côté, les Hommes ne font rien, soit bien ou mal, qui soit purement fatal, incontingent, ou nécessaire : étant faux que Dieu fasse jamais de Violence à leur Volonté ; ou que quelque Décret absolu & efficace, soit que vous l'appelliés *effectif* ou *permissif*, (ce sont les Termes ridicules qu'on emploie,) les réduise à l'inévitable Nécessité d'agir d'une certaine maniere (a).

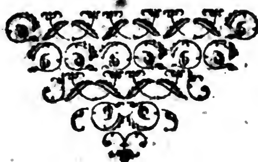
(a) *Voïez les Citations du Paragraphe précedent.*

§. VIII. *Contre les Epicuriens, les Stoïciens, les Manichéens, & les Prédestinatiens.*

C'EST-POURQUOI, le Hazard aveugle, téméraire, insensible des Epicuriens, & la fatale Nécessité des Stoïciens, des Manichéens, des Prédestinatiens, sont également faux. C'est en un mot, la seule Providence de Dieu qui gouverne l'Univers, sagement, saintement, & justement : & le Hazard, & la Nécessité, n'y ont aucune part.

Mais, c'en est assez sur ces deux Ecueils, qu'il faut éviter avec soin dans cette Matiere, comme étant d'un Préjudice extrême. Que les Fideles, bien instruits de ces Choses, en deviennent patiens dans leurs Disgraces, reconnoissans envers Dieu dans la Prospérité, & pleins d'une douce Espérance pour l'Avenir, par la Confiance qu'ils ont en Dieu, leur tendre Pere, & leur Rémunérateur fidele (a).

(a) Job 1. 21. & 2. 10. Ps. 18 *entier.* & 116. 12, 13. & *suiv.* Math. 6. 25. & *suiv.* II Tim. 4. 17, 18.



CHA-

CHAPITRE SEPTIEME.

DU PECHE' ET DE LA MISERE DE L'HOMME.

§. I. *Le Péché précede la Redemption.*

LES deux Ouvrages de la divine Bonté dont nous avons parlé, savoir la Création, & la Providence, sont suivis de l'Oeuvre singuliere de sa Miséricorde & de sa Grace; Oeuvre occasionnée en quelque sorte, par le Péché, & par la juste Peine ou Condition pénale qui a été le Fruit de Péché, & dont les Fideles sont délivrez gratuitement par Jésus-Christ (a): toutes Choses, que nous traiterons ensuite en leur Rang.

(a) Rom. 3. 20. *& suiv. &* 5. 12. *& suiv. &* 6. 20. *& suiv.*

§. II. *Du prémier Péché d'Adam; & Réfutation d'une Erreur touchant la Cause & la Maniere de ce Péché.*

VOICI prémiérement par quelle Voie le Péché s'introduisit dans le Monde. Dieu, aïant créé l'Homme avec les Facultez

cultez que nous avons dites, lui avoit défendu, sous Peine de la Mort éternelle, & de diverses Miseres, *de manger du Fruit de l'Arbre de la Science du Bien & du Mal*, qui étoit planté au milieu du Jardin (a). Adam, néanmoins, transgressa cette Loi, avec Eve son Epouse, séduite par Satan, & trompée par des Conseils perfides (b).

Cette Action, au reste, fut, non seulement spontanée, mais parfaitement libre (c). Car, il ne fut poussé à vouloir, à prendre, à manger ce Fruit défendu, ni par quelque Impression violente du dehors, ni par quelque secrete Détermination ou Nécessitation qui vint, soit de Dieu, soit du Diable. Il ne tomba point non plus dans cette Faute, par la Soustraction ou Refus de quelque Vertu ou Action de Dieu, nécessaire par éviter le Péché : Soustraction, ou Refus, que d'autres appellent mal des Noms de *Permission*, ou de *Décret efficace & permissif*. Enfin, il n'est pas vrai que Dieu le précipita sécrétement dans ce Crime, par quelque Ordre, par quelque Commandement, par quelque Instinct ; pour avoir une Occasion, disent faussement certains Théologiens, d'éxercer sa Miséricorde en pardonnant, & sa Justice en punissant. Autrement, Dieu eut été le véritable, le principal, que dis-je ? le séul Auteur du Péché ; &, ce qui est plus encore, ni cette Transgression n'eut été un vrai Péché.

ché, ni l'Homme n'eut pu justement être accusé & chatié, ni par conséquent Dieu n'eut eu Occasion d'exercer une véritable Miséricorde, & une Justice réelle. Ce fut donc par pur Choix, avec une Liberté parfaite, sans Nécessité ni intrinseque ni extrinseque, que l'Homme pécha. D'ailleurs, Dieu n'y intervint que par sa Permission: & le Diable y contribua par ses seuls Conseils, aux quels Adam pouvoit résister, quoi qu'il fût attiré au dehors par la Beauté du Fruit.

(a) Genes. 2. 16, 17. (b) Genes. 3. 1. *&* *suiv.* Rom. 5. 12. *&* *suiv.* I Tim. 4. 13. II Cor. 11. 3. (c) Eccles. 7. 35. Rom. 5. 18, 19. Genes. 2. 1. *&* *suiv.*

§. III. *La Coulpe qui est venue de ce Péché.*

PAR cette Transgression, l'Homme, en vertu de la Menace Divine, fut assujetti à la Mort éternelle, & à diverses Miseres (a); dépouillé de cette Félicité, dont il avoit commencé de jouïr dès sa Création; chassé de ce Jardin délicieux, qui étoit un Type du Paradis, & où il conversoit avec Dieu (b); enfin, séparé toûjours de l'Arbre de Vie, qui étoit un Symbole de la bienheureuse Immortalité.

(a) Genes. 2. 17. *&* 3. 16. *&* *suiv.* Rom. 5. 12. *&* *suiv.* (b) Genes. 3. 21. *&* *suiv.* Apoc. 2. 7. *&* 21. 14.

§. IV.

§. IV. *Cette Coulpe se répand sur la Postérité d'Adam ; & Jésus-Christ en est le Remede.*

Or, Adam étant la Racine & le Tronc du Genre Humain (a), il enveloppa avec lui dans une même Condamnation sa Postérité entiere, qui étoit comme renfermée dans ses Reins, & qui devoit en sortir par la voie de la Génération naturelle: Ainsi, tous les Hommes sans distinction (b); tous, excepté Notre Seigneur Jésus-Christ; furent, en conséquence du seul Péché de leur prémier Pere, privez de leur Félicité originaire, dépouillés de la vraie Justice nécessaire pour acquérir le Salut éternel, & condamnez à la Mort & aux Miseres auxquelles encore à présent nous naissons tous sujets.

Voilà ce qu'on a coutume d'appeller le *Péché originel*, au sujet duquel il faut croire, que Dieu, plein de Bonté pour nous, nous a préparé en son Fils bien-aimé Jésus-Christ un Remede gratuït contre ce Mal général, descendu d'Adam jusqu'à sa Postérité. Ce qui est assez pour découvrir l'Erreur pernicieuse de ceux qui fondent sur ce Péché leur chimérique Décret de Réprobation absolue (c).

(a) Act. 17: 26. Hebr. 7: 10. (b) Rom. 5. 12. *& suiv.* Job 14. 1. *& suiv.* (c) *Voiez les* Canons du Synode de Dordrecht, *Chap. I, tout au commencement.*

§. V.

§. V. *Des Péchés actuels.*

OUTRE ce Péché, chaque Homme en commet de particuliers ou actuels, qui augmentent notre Crime devant Dieu, obscurcissent & aveuglent peu à peu notre Ame par rapport aux Choses Spirituelles, & enfin corrompent notre Volonté par l'Habitude de faire le Mal (a).

(a) Genes. 6. 5. & 8. 21. II Cor. 4. 3. Eph. 4. 17, 18, 19. Jer. 13. 23. Jean 8. 34. Rom. 7. 14. & *suiv.* II Pier. 2. 19.

§. VI. *Des Especes & Dégrés des Péchés; & Distinction entre les Oeuvres de la Chair & les simples Chûtes.*

IL y a plusieurs Especes & Dégrés de Péchés, selon les divers Objets, Sujets, Motifs, Manieres, Effets, Circonstances, qu'ils peuvent avoir. Les uns sont de Commission, les autres d'Omission (a): les uns de la Chair, les autres de l'Esprit (b), les autres d'Ignorance (c); les uns de Passion subite ou de Foiblesse (d), les autres d'une Malice qui agit de propos délibéré (e): les uns sont contre la Conscience, les autres non (f): les uns sont dominans, les autres non (g): les uns sont mortels, les autres non (h): les uns

uns font contre le St. Esprit, les autres non (i).

On doit croire que parmi ces Péchés, il y en a certains, dont il a été écrit expressément, ou du moins insinüé clairement, que qui les commet ne peut être participant du Roïaume céleste & de la Vie éternelle. Telles sont ces Oeuvres de la Chair décrites dans les Epitres aux Galates, aux Corinthiens, aux Ephésiens, à Tite, & ailleurs : telles sont, dis-je, ces Oeuvres, & celles qui leur ressemblent ; soit qu'elles soient accompagnées d'un Mépris criminel de Dieu, ou d'un Abus manifeste de la droite Raison (k) ; soit simplement qu'elles ne conviennent pas à un Chrétien qui aspire aux Biens éternels dans les Cieux, comme sont l'Amour du Monde, l'Attachement à ses Biens, le Desir inquiet d'en amasser ou de les conserver, &c. (l). Il y a d'autres Péchés, au contraire, qui sont moins des Crimes mortels, que de légeres Chûtes. Ces derniers, en conséquence de l'Alliance & de la Bonté de Dieu, n'excluent point l'Homme de l'Espérance de la Vie éternelle, quand même il ne se purifieroit pas entiérement de quelqu'un d'eux (m) : pourvû qu'il ne se mette pas exprès lui-même hors d'état d'en sortir, mais qu'il n'y tombe que par Inattention, par Inadvertance, par un Mouvement subit de quelque Passion ; ou enfin, par son Tempérament, par une mauvaise Habitude, par un Accident imprévû, &c. C'est pourquoi,

il est nécessaire de distinguer avec soin, dans le Sens du Nouveau Testament, les Péchés d'avec les Habitudes, & les simples Imperfections ou Foiblesses d'avec les Péchés, qui sont contre le Dictamen exprès & présent, ou de la Raison Naturelle, ou de la Révélation Divine; qui sont une Transgression manifeste de quelque Précepte; & qui sont accompagnés de quelque Injustice envers le Prochain.

(a) Luc. 12. 47. Jaq. 4. *dern.* (b) II Cor. 7. 1. (c) I Tim. 1. 13. Luc 23. 34. Act. 3. 17. (d) Gal. 6. 1. Matth. 26. 70. I Sam. 25. 13. 21. (e) Ps. 19. 14. Nombr. 15. 30 *& suiv.* Matth. 26. 14. 15. II Sam. 11. 15. (f) Luc 12. 47. Ps. 19. 13. (g) Rom. 6. 12. (h) I Jean 5. 16. (i) Matth. 12. 31. 32. Marc. 3. 29. Luc 12. 10. Matth. 18. 22. (k) Nombr. 15. 30. Rom. 1. 28. *&* 2. 17. 21. 22. 23. *&* 3. 8. *& suiv.* (l) I Jean 2. 15. Matth. 16. 32. (m) Ps. 19. 13. Gal. 6. 17. *& suiv.* Heb. 5. 2. Jaq. 3. 2. I Pier. 4. 8.

§. VII. *Des Especes de Peines.*

DIEU a établi diverses Peines selon la Qualité & la Quantité des Péchés (a) : savoir, la Peine du Dam & celle du Sens, les Peines temporelles & les Supplices éternels, les Châtimens corporels & les spirituels, &c.

(a) Genes. 3. 16. *& suiv.* Deut. 27. *&* 28. *entiers.* Ezech. 18. 12. 13. *& suiv.* Rom. 5. 12. *&* 6. 23. Jaq. 1. 15.

§. VIII.

§. VIII. *Du double Effet du Péché sous le Vieux Testament ; I, avant le Déluge ;*

Au reste, ce double Effet du Péché, dont nous avons fait mention ci-dessus, savoir la Damnation ou la Mort éternelle, & la Servitude du Péché ou l'Esclavage *dans lequel on gémit* sous l'Habitude du Péché: ce double Effet a clairement paru dans ces Tems réculez, où Dieu n'avoit pas encore révélé pleinement aux Pécheurs la Grace salutaire qu'il leur destinoit avant tous les Siecles (a) ; dans ces Tems, où il ne la leur montroit encore, que de loin, obscurément, comme en passant, & qu'il se bornoit à des Promesses générales de sa Grace (b), sous le Type & sous l'Ombre des Choses corporelles (c). Car, bien que l'Ancien Testament n'ait pas manqué absolument de Personnes qui, aidées de cette Grace de Dieu, aïent cru au Seigneur, marché devant lui avec Intégrité & Sincérité par la Foi, réglé leur Conduite selon sa Volonté, secoüé le Joug du Péché; quoiqu'il y ait eu alors quelques Saints qui, par cette Foi vive, aïent été vraiment justifiés, absous de leurs Fautes, récompensez par le Don de la Vie éternelle (d), ainsi qu'il paroit par les Exemples d'Abel, d'Enoch, d'Abraham Pere des

des Croïans, &c.: la plûpart des Hommes, néanmoins, furent entrainez & comme accablez ſous le Poids du Péché & de la Miſere.

I. En effet, lorſqu'il n'y avoit point encore de Loi écrite, & qu'au lieu d'elle les Hommes n'avoient, Dieu l'ordonnant ainſi, que la Raiſon naturelle, les Traditions paternelles, quelques Révélations de Dieu ou des Anges, quelques Apparitions: non ſeulement le Péché fut dans le Monde (e); mais encore, il régna avec tant d'Empire, qu'à l'exception d'un petit Nombre de Fideles, qui marchérent ſaintement devant Dieu par la Foi (f), qu'à l'exception de ces Juſtes, toute Chair corrompit ſa Voie, & tout Homme fut corrompu dès ſon Enfance (g). C'eſt pourquoi, la Coulpe du Péché s'accrut tellement, qu'un Déluge univerſel inonda le Monde des Impies (h).

II, Après le Déluge, juſqu'à la Loi de Moïſe;

II. Tant s'en falut néanmoins que le Péché eût été éteint dans les Eaux du Déluge, que, ſemblable à du Levain, il ſe répandit dans la Maſſe entiere du Genre Humain: de ſorte que des Peuples entiers, des Nations nombreuſes, de vaſtes Régions, tombérent dans l'Idolatrie, & ſe ſouil-

souillérent d'une foule de Crimes abominables (i); jusques-là que dans de grands Empires il se trouvoit à peine dix Justes (k).

Et III, après le Déluge.

III. Enfin, Dieu, négligeant les autres Peuples, tira les Hébreux du milieu des Idolatres & des Pécheurs, & donna par Grace spéciale à leurs Descendans une Loi écrite, qu'il composa d'un grand nombre de Préceptes moraux, céremoniels, politiques (l); afin qu'elle fût pour eux comme un Joug accablant & un très violent Préservatif (m). Et, pour les empêcher encor mieux de pécher tous les jours, & les engager à remplir leurs Devoirs (n), il ajouta à sa Loi des Menaces févéres, & de magnifiques Promesses (o). Bien plus encore, il leur remit de tems en tems ses Ordres devant les yeux, par le Ministere des Prophetes, afin d'empêcher les Transgressions (p). Cependant, malgré tant d'Obstacles, le Péché l'emporta: & non seulement cette Loi ne détruisit pas son Empire, non seulement le Sang des Taureaux ou des Boucs, & les autres Sacrifices, n'en lavérent point la Tache (q); mais même il s'accrut chaque jour: que dis-je? la Loi sembla lui avoir donné un nouvel Eguillon, & la Coulpe de la Mort & de la Comdamnation

nation s'aggrava tellement, que le Monde entier fut noïé dans le Péché, & assujetti à la Comdamnation.

(a) Jaq. 1. 18. Matth. 11. 27. Eph. 3. 9. 10. 11. II Tim. 1. 9. 10. Tit. 2. 11. (b) Genes. 10. 1. *& suiv.* 17. 7. Hebr. 11. 16. (c) Hebr. 10. 1. Jean 1. 17. Col. 2. 17. (d) Genes. 4. 4, 7. *& suiv.* 5. 24. Hebr. 11. *entier.* (e) Rom. 5. 13. (f) Genes. 5. 24. & 6. 9. Act. 11. 3. *& suiv.* (g) Genes. 6. 5. 11. 12. & 8. 21. (h) II Pier. 2. 5. (i) Jos. 24. 2. 3. Genes. 18. 20. (k) Genes. 18. 32. (l) Act. 14. 16. Ps. 147. 19. 20. Deut. 7. 6. 7. *& suiv.* & 9. 4. 5. 6. *& suiv.* (m) Act. 15. 10. Gal. 3. 23. (n) Gal. 3. 14. (o) Lev. 26. 3. *& suiv.* Deut. 27. 15. *& suiv.* & 28. *entier.* (p) Esai. 61. 1. *& suiv.* & 62. 6. *& suiv.* II Paral. 36. 18. Act. 7. 51. 52. 53. (q) Rom. 5. 20 *& suiv.* 7. 8. Hebr. 7. 18. 19. & 9. 20. & 10. 4. Rom. 3. 19. 20. & 11. 32.

§. IX. *De l'Usage & de la Nécessité de la Grace de Jesus-Christ.*

PAR-LÀ, l'on reconnut évidemment la Nécessité & l'Utilité de la Grace Divine, qui nous avoit été préparée, avant les Siécles, en Jesus-Christ nôtre Sauveur. Car, sans elle, nous ne pouvons, ni secouër le Joug déplorable du Péché, ni faire d'Action vraiment bonne dans la Religion (a), ni éviter la Mort éternelle ou toute autre Peine du Péché (b); bien loin que, sans elle, nous soïons en état d'obtenir le Salut

lut éternel, soit par nous, soit par d'autres Créatures.

(a,b) Rom. 6. 14. *& suiv.* *&* 7. 1. *& suiv.* *&* 8. 1. *& suiv.* Gal. 3. 24. Act. 4. 12. *&* 13. 38. 39.



CHA-



CHAPITRE HUITIEME.

DE L'OEUVRE DE LA REDEMPTION, ET DE LA PERSONNE ET DES OFFICES DE JESUS-CHRIST.

§. I. *Quelle est l'Oeuvre de la Redemption.*

C'EST-POURQUOI Dieu, plein de Miséricorde, à trouvé bon, à la fin des Siécles ou dans la plénitude des Tems (a), d'exécuter enfin cet Ouvrage qu'il avoit prévu ou résolu en soi-même avant la Création du Monde (b), & pour ainsi dire représenté grossiérement pendant la durée des Siécles par des Figures, des Ombres; & des Types, afin que les Hommes le vissent obscurément & de loin (c); c'est-à-dire, l'Oeuvre de la Redemption ou de la Nouvelle Création: Oeuvre, que Dieu à faite, pour délivrer l'Homme comdamné à la Mort éternelle, & accablé sous la Servitude du Péché; pour le délivrer de cette Comdamnation, par un pur effet de sa Miséricorde; pour lui rendre l'Espérance de la Vie immortelle; & pour lui donner des Forces suffisantes, abondantes même, à l'aide desquelles il pût

sortir de la Tyrannie du Péché, & accomplir de tout son cœur la Volonté de Dieu (d).

(a) I Cor. 10. 11. Gal. 4. 4. (b) I Pier. 1. 20. Ephes. 1. 9, 10. *&* 3. 9. (c) Hebr. 9 *entier.* (d) II Cor. 5. 12. *& suiv.* Rom. 5. 12. *& suiv. &* 8. 3. *& suiv.* I Pier. 1. 3, *& suiv.* Ephes. 2. 1. *& suiv.*

§. II. *Qu'elle a été éxécutée par Jesus-Christ.*

DIEU a accompli cette Oeuvre par son Fils unique, Notre Seigneur Jesus-Christ, qu'il a envoïé pour cet effet dans le Monde, non seulement afin de déclarer par lui d'une maniere claire, & de confirmer en diverses façons, la Volonté qu'il avoit d'accorder gratuïtement le Salut éternel aux Pécheurs qui auroient un Repentir sincére & une vraie Foi; mais encore, afin de les y conduire en effet, autant qu'il est en lui, de dégrés en dégrés, par la très Sainte Obéïssance de ce même Fils, & par l'Opération efficace du Saint Esprit (a).

(a) Jean 3. 16. *& suiv. &* 8. 26. Matth. 11. 27. Jean. 1. 18. Act. 4. 12. *&* 10. 43. Gal. 4. 4. Tit. 2. 11. 12.

§. III.

§. III. *De la Personne de Jesus-Christ.*

OR, la Connoissance de Jesus-Christ Notre Seigneur, qui est ce Fils de Dieu, cette Connoissance, autant que nécessaire à Salut, a deux Parties; l'une, qui regarde la Personne du Sauveur; l'autre, qui concerne son Office. Jesus Christ, considéré par rapport à sa Personne, est en même tems Dieu véritable & éternel (a), & Homme véritable & saint (b), en une seule & même Personne. Car étant le fils unique, propre, naturel, de Dieu, il a été fait Homme, dans la Plénitude des Tems, par l'Opération du Saint Esprit, & est né de la Vierge Marie, sans aucune Tache du Péché (c).

(a) Jean 1. 1. *& suiv. &* 20. 28. Rom. 9. 5. I Jean 5. 20. (b) I Tim. 2. 5. Matth. 16. 16. II Cor. 10. 21. 22. II Cor. 5. 21. I Pier. 2. 22. *&* 3. 18. (c) Jean 1. 14, *& suiv. &* 3. 18. Rom. 1. 3. 4. *&* 8. 32. Gal. 4. 4. Luc 2. 31. *& suiv.* Hebr. 4. 14.

§. IV. *De la Vérité, de la Perfection, &c., de sa Nature Humaine.*

NON SEULEMENT il a été fait Homme véritable, entier, parfait, quant à la Substance; c'est-à-dire, composé d'un Corps

vraiment humain, & d'une Ame raisonnable: il a encore été véritablement sujet aux mêmes Infirmitez que nous, aux mêmes Souffrances, aux mêmes Miseres, Afflictions, Chagrins, Douleurs, Opprobres, enfin à une Mort cruelle (a). Pourquoi? Afin que, devenu semblable à ses Freres en tout, excepté le Péché, il pût être notre Pontife fidele & miséricordieux auprès de Dieu, pour expier les Pechés du Peuple. Et c'est ce que signifie cet Article du Symbole des Apôtres: *Je crois en Jesus-Christ, Fils unique de Dieu, Notre Seigneur, qui a été conçu du Saint Esprit, est né de la Vierge Marie.*

(a) Jean 1. 14. *& suiv.* Hebr. 2. 14. *& suiv.* *&* 4. 15. *&* 5. 7. Rom. 1. 3. *&* 8, 3. Gal. 4. 4. *& suiv.*

§. V. *De l'Office triple, & de l'Etat double, de Jesus-Christ; & particuliérement, I, de son Etat d'Humiliation; II, de son Etat de Gloire.*

L'Office de Jesus-Christ est triple, celui de Prophete, celui de Prêtre, & celui de Roi. Il les a remplis en partie sur la Terre, dans son Etat d'Humiliation & d'Anéantissement; & en partie il les éxerce actuellement au Ciel, dans son Etat de Gloire & d'Elévation (a).

I. Au prémier de ces Etats appartiennent les

les Articles ſuivans du Symbole, *Qui a ſoufert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli, eſt deſcendu aux Enfers* (b). Car, voilà les Dégrès par leſquels a été conſommée peu-à-peu l'Humiliation entiere de Jéſus-Chriſt : Humiliation telle qu'il convenoit à notre Prophete & à notre Pontife.

II. Son ſecond Etat, au contraire, eſt repréſenté par les Paroles qui ſuivent : *Le troiſieme jour, il eſt reſſuſcité des Morts, eſt monté aux Cieux, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere tout-puiſſant : de-là, il viendra juger les Vivans & les Morts* (c). Paroles, qui décrivent magnifiquement, en partie, une eſpece de Préparation à la Poſſeſſion de la Dignité Roïale & Sacerdotale; en partie, l'Entrée de Jéſus-Chriſt dans cette Dignité, & les Fonctions ſublimes qu'il y éxerce.

(a) Luc 1. 32, 33. Act. 3. 22, 23. Hebr. 5. *&* 6, *&* 7. Apoc. 1. 5. *&* 19. 16. (b) I Timoth. 6. 13. Act. 2. 36. I Cor. 1. 23. *&* 2. 2. Epheſ. 4. 9. Pſ. 2. 5. *& ſuiv.* Hebr. 1. 2. 10. *& ſuiv.* (c) Marc 16. 19, 20. Rom. 8. 34. Hebr. 1. 2. 10. *& ſuiv. &* 8. 1. *& ſuiv.*

§. VI. *De l'Office Prophétique de Jéſus-Chriſt.*

JESUS-CHRIST a rempli entiérement ſon Miniſtere en qualité de Prophete, non ſeu-

seulement lors qu'il nous a exposé par son Evangile la Volonté que Dieu avoit d'accorder la Vie éternelle aux Hommes qui croiroient & obéïroient (a) : mais encore, lors qu'il a confirmé abondamment, en sa Vie & en sa Mort, cette Vérité par des Miracles, par des Signes, par des Prodiges incontestables (b); qu'il l'a fortifié par l'Exemple de sa propre Obéïssance (c); enfin, qu'il a achevé de la mettre hors de doute par diverses Preuves qu'il en donna, après sa Mort, pendant quarante jours (d).

(a) Jean 1. 18. *&* 15. 35. II Tim. 1. 10. (b) Jean 5. 36. *&* 15. 24. Act. 2. 22. *&* 10. 36. (c) I Pier. 2. 21. (d) Act. 1. 3. *& suiv.*

§. VII. *De l'Office Sacerdotal de Jesus-Christ.*

IL a rempli en partie les Fonctions Sacerdotales, lors que, par l'Ordre de son Pere, à qui il obéït humblement (a), il souffrit pour nous la Mort maudite de la Croix (b), s'offrit comme une Victime propitiatoire à Dieu son Pere pour les Péchés du Genre humain, & se laissa immoler, bien qu'innocent, sur l'Arbre de la Croix (c). Maintenant, qu'il est au Ciel devant le Throne de Dieu, il exerce encore les mêmes Fonctions, en intercédant

cédant d'une maniere efficace & glorieuse pour les Fideles, en leur servant sans cesse d'Avocat, & en leur prétant un Appui fidele.

(a) Philip. 2. 8. (b) Ephes. 5. 2. Gal. 3. 13. Hebr. 2. 9, 10. & 10. 5, 6. I Jean 3. 2. (c) Rom. 8. 34. Hebr. 7. 24, 25.

§. VIII. *De l'Office Roïal de Jésus-Christ.*

ENFIN, il éxerce l'Office de Roi, depuis que, réssuscité des Morts par son Pere, assis dans les Cieux sur le Throne de la Majesté souveraine (a), placé à la Droite de Dieu, & revêtu d'un Pouvoir absolu dans le Ciel & sur la Terre (b), il gouverne tout à son gré : de telle sorte qu'il veille sur-tout au Salut de ses Fideles, non seulement par le Ministere de l'Evangile qu'il a institué pour notre Bien, mais encore en nous conservant sans cesse d'une maniere digne de sa Toute-Puissance, contre toutes sortes d'obstacles (c); & en nous protégeant par la Grace du Saint Esprit, & par le Ministere des Anges, contre les Artifices, les Embuches, la Violence de Satan, des Tyrans, dès autres Ennemis de nôtre Salut (d) : jusqu'à ce que, au Jour du dernier Jugement, il extermine les Méchans ; &, élevant les Bons au Séjour de la Gloire immortelle,

il les rende Compagnons de l'éternelle Béatitude qu'il goute.

Voilà les Offices, sur lesquels sont fondez la Connoissance de Jesus-Christ, & le Culte qui lui est propre, entant que Médiateur.

(a) Hebr. 1. 3. Apoc. 3. 21. I Theſſ. 1. 10. Pſ. 110. 1. (b) Math. 28. 19. Act. 2. 36. (c) Epheſ. 1. 20, 21, 22. *& ſuiv.* & 4. 11. *& ſuiv.* Pſ. 2. 8. *& ſuiv.* & 110. 1. *& ſuiv.* Marc 16. 30. I Cor. 15. 24. *& ſuiv.* (d) Apoc. 2. & 3 *entiers.* Act. 12. 11. & 18. 20. Hebr. 1. 14. (e) Math. 25. 30. *& ſuiv.* I Cor. 15. 24. II Theſſ. 1. 7, 8, 9. I Theſſ. 4. 17. II Theſſ. 1. 9, 10. Math. 24. 31.

§. IX. *Que Jeſus-Chriſt eſt notre Sauveur en pluſieurs Manieres.*

PAR-LA', au reſte, il paroit que Jéſus-Chriſt eſt notre Sauveur en pluſieurs Manieres : c'eſt-à-dire, non ſeulement, par ſa Prédication, par ſon Exemple, par ſa Mort; non ſeulement, parce qu'il nous a montré le Chemin de la Vie éternelle; non ſeulement, parce qu'il a confirmé ſes Diſcours par des Miracles, par ſes Exemples, par ſa Mort : mais encore, par un vrai Mérite envers Dieu qu'il a acquis, & par une Efficace puiſſante qui en eſt née & qui nous regarde immédiatement. Par un vrai Mérite; parce qu'il nous a mérité un Bonheur éternel par ſon Obéïſſan-

ce

ce (a); ou, autrement, parce que nous servant de Médiateur, sur-tout par sa Mort sanglante qu'il a offerte comme un Acquit de nos Dettes, comme le Prix de notre Redemption, comme un Sacrifice propitiatoire, Dieu a bien voulu, à cause de ce Païement, de ce Prix, de ce Sacrifice, se reconcilier avec les Pécheurs, leur rendre sa Bienveillance, enfin leur ouvrir la Route de l'Immortalité bienheureuse : ce que plusieurs Siecles auparavant, il avoit désigné par plusieurs Types, Figures, & Ombres de l'Ancien Testament, entre autres par le Sacrifice solemnel que le Grand-Prêtre faisoit une fois par an dans le Saint des Saints (b). Mais, outre cela, Jesus-Christ est Notre Sauveur encore par son Efficace, en tant qu'il applique efficacement à ses Fideles le Fruit spirituel de ce Mérite que nous avons dit; qu'il les en fait jouïr réellement; en un mot, qu'il les fait participer par la Foi à tous les Avantages qu'il a acquis par son Obéïssance (c).

(a) Math. 20. 28. Rom. 5. 8. 9. & 19. Philip. 2. 5. & *suiv.* I Tim. 2. 5. 6. (b) Lev. 16. *entier.* Hebr. 9. *entier.* & 10. & *suiv.* (c) Rom. 8. 34. & 14, 9. I Jean 2, 12. Hebr. 4. 4. & *suiv.* Act. 10, 21. & *suiv.* I Pier. 1. 3.

§. X. *Réfutation de l'Erreur des Prédestinatiens touchant le Mérite d Jesus-Christ, & l'Efficace de ce Mérite.*

CEUX-LA donc énervent, ou plûtôt détruisent, la Force de ce Mérite & la Vérité de cette Efficace, qui veulent que l'Election ou la Réprobation absolue de certaines Personnes, considérées, soit avant, soit après, soit dans la Chûte, sans Foi en Jesus-Christ, & aussi sans Desobéïssance; qui veulent que l'Election ou Réprobation de ces Personnes aïent été décernées avant que Jesus-Christ leur eût été destiné pour Médiateur par son Pere (a). En effet, il n'a pas été nécessaire que Jesus-Christ fît par son Paiement une véritable Expiation des Péchés, ou plûtôt si nous voulons parler ingénument, il n'a pas été possible qu'il la fît, cette Expiation, pour des Gens qui étoient déja destinez soit à la Vie ou à la Mort nommément, par une Sentence peremptoire, & absolument. Et de fait, les *Elus* ou *Prédestinez*, comme on les appelle, n'ont que faire d'Expiation, ni de Reconciliation; puisque, par cela même qu'ils sont précisément élus pour la Vie éternelle, par cela même ils sont déjà dans les bonnes graces de Dieu, qui nécessairement a pour eux un Amour souverain & immuable, comme pour ses Enfans & ses Héritiers. Les *Réprouvez*, au contraire,

re, comme ils les appellent, les mêmes Théologiens nient que l'Expiation ait été véritablement faite pour eux; & la chose d'ailleurs est absurde, puisqu'elle implique Contradiction. Car, de ce qu'il y a des Réprouvez selon cette Théologie, il est nécessaire qu'ils soient exclus entiérement de l'Expiation faite par Jesus-Christ; parce que des Personnes, que Dieu a dévoules à la Damnation par un Décret immuable, il ne veut ni ne peut vouloir sérieusement, qu'il leur soit accordé aucun Bien qui serve au Salut; encore moins, que l'Expiation qu'il a faite des Péchés leur soit commune avec les Elus.

(a) *Voïez* Calvin, Institut. *Livr. III. Chap. XXI, XXII, XXIII, entiers; & ses Adhérans;* & *les* Canons du Synode de Dordrecht, *particul. Chap. I & II.*

Et voilà pour ce qui concerne les principales Oeuvres de Dieu en général.





CHAPITRE NEUVIEME.

DE LA CONNOISSANCE DE LA VOLONTE' DE DIEU MANIFESTE'E DANS LA NOUVELLE ALLIANCE.

§. I. *Double Volonté de Dieu dans le Nouveau Testament.*

LA Volonté Divine, comprise dans l'Alliance gratuïte (a), Volonté que le Fils unique de Dieu, Jésus-Christ Notre Seigneur, nous a révélée clairement & pleinement dans son Evangile, renferme deux Parties. La prémiere regarde les Choses qu'il a résolu de faire de son côté par Jésus-Christ, en nous, ou pour nous, afin que nous arrivions à la Vie éternelle qu'il nous a offerte. La seconde, celles qu'il veut que nous fassions, moïennant sa Grace, pour parvenir à ce But.

(a) Jer. 31. 30 *&* *suiv.* Hebr. 8. *presque entier.* Hebr. 9. 15. *&* *suiv.* *&* 10. 15 *&* *suiv.*

§ II. *La I Volonté de Dieu regarde ce qu'il veut bien faire pour le Salut des Hommes; sçavoir,*

CE que Dieu a résolu de faire de son

coté

côté, pour notre Salut, renferme principalement deux Choses. I. Ceux qui croient vraiment en Jésus-Christ, qui obéïssent à l'Evangile, qui persévérent dans cette Obéïssance jusqu'à la Mort; il a résolu, en l'honneur de son Fils bien-aimé, de les choisir par lui pour en faire ses Enfans, de les adopter, de les justifier, de leur donner la Marque du Saint Esprit, en un mot de les glorifier (a): comme, au contraire, d'exclure les Incrédules, & les Impénitens, de la Vie éternelle, de les réprouver, de les damner (b). II. Il a résolu d'accorder, par ce même Fils, une Grace efficace à ceux qu'il a appellez, bien que misérables Pecheurs; de leur accorder, dis-je, une Grace efficace, par laquelle ils puissent croire réellement en Jésus-Christ leur Sauveur, obéïr à son Evangile, se délivrer de l'Esclavage du Peché, une Grace telle, enfin, que par elle ils croïent, obéïssent, soient délivrez, à moins qu'ils ne la rejettent par une nouvelle Rebellion (c).

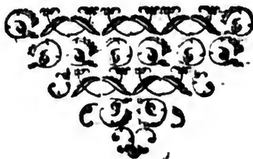
(a) Jean 3. 16. *& suiv.* & 6. 29. 30. Ephes. 1. 3. *& suiv.* Rom. 8, 28. *& suiv.* II Tim. 1. 9. *& suiv.* Hebr. 3. 6. & 14. (b) Jean 3, 18 & 36. Math. 25. 41. *& suiv.* (c) Tit. 2. 11. & 12. Act. 3. 26. & 5. 31. & 26. 16. *& suiv.* II Cor. 5. 18. 19. 20. & 6. 1. II Pier. 1. 3. 4.

§. III.

§. III. *La Prédestination au Salut* ;

Le prémier Décret est celui de la *Prédestination* au Salut ou *Election à la Gloire*, lequel établit en même tems la Néceſſité & l'Utilité de notre Foi & de notre Obéïſſance, pour obtenir l'Immortalité bien-heureuſe. En placer avant lui un autre, par lequel certaines Perſonnes ſoient deſtinées nommément & péremptoirement, ſoit au Salut, ſoit à la Damnation (a), c'eſt renverſer l'Ordre, annéantir le Mérite de Jéſus-Chriſt, obſcurcir la Gloire de la Bonté de Dieu, de ſa Juſtice, de ſa Sageſſe; ou, plûtôt, renverſer de fond en comble la véritable Efficace du ſaint Miniſtere, & par conſéquent la Vertu de la Religion même.

(a) *Voïez* Calvin, Inſtit. *Livre III*, *Chap*. XXI, XXII, XXIII; *&* les Canons du Synode de Dordrecht, *particul. Chap. I & II.*



§. IV.

§. IV. *Et la Vocation à la Foi.*

LE fecond Décret eft celui de la Vocation à la Foi ou Election à la Grace, lequel établit en même tems la Néceffité & l'Utilité de la Grace divine, comme d'un Moïen néceffaire, pour avoir la Foi & l'Obéïffance que nous devons à Jéfus-Chrift felon la Volonté de Dieu manifeftée dans l'Evangile (a). Or, comme nous devons connoître cette Volonté, qu'il faut que nous faffions; que nous devons la connoître, dis-je, avant d'être inftruits, & de la Grace néceffaire pour la faire, & de la Gloire qui eft la Récompenfe certaine de ceux qui la font: nous parlerons de ces Chofes dans l'Ordre où nous venons de les propofer.

(a) Rom. 10. 14. *& fuiv.* II. Tim. 1. 9. 10. Tit. 2. 11. *& fuiv.*



CHA-



CHAPITRE DIXIEME.

DES PRE'CEPTES DE JESUS-CHRIST EN GENERAL, ET DE LA FOI ET DE LA PENITENCE, OU DE LA CONVERSION A DIEU.

§. I. *La II Volonté de Dieu (*) regarde ce qu'il veut que les Hommes fassent pour le Salut; & est un Abregé des Préceptes du Nouveau Testament.*

(*) *Voïez la I, dans les Titres des trois derniers Paragraphes du Chapitre précédent.*

LA Volonté de Dieu, qu'il veut que nous fassions pour obtenir le Salut éternel par Jésus-Christ, est contenue pleinement dans les Préceptes du même Jésus-Christ (a): Précéptes, qui, bien que divers & nombreux, peuvent être renfermez, & ont coutume en effet de l'être dans l'Ecriture Sainte, sous l'unique Commandement de la Foi en Jésus-Christ, mais d'une Foi vive, vraie, & opérante par la Charité (b); à quoi l'on ajoute d'ordinaire, pour

pour plus de clarté, la Précepte de la Pénitence, ou de la Conversion (c).

(a) Math. 5. 6, & 7. *entiers.* (b) Jean 3. 16. & *suiv.* Rom. 1. 16. 17. & 3. 22. (c) Math. 3. 2 & *suiv.* Act. 3. 19. & *suiv.*

§. II. *La Foi salutaire renferme tous les Devoirs du Nouveau Testament.*

OR, nous appellons Foi véritable & vive, celle qui est nécessairement accompagnée des bonnes Oeuvres, & d'un Amendement sincere, selon les Préceptes de Jésus-Christ (a). Car, la Promesse de la Vie éternelle étant faite en divers Endroits, par le Sauveur, à la Foi (b); étant même dit que la Foi est imputée à Justice au Croiant (c); &, néanmoins, Saint Jaques assurant que nous sommes justifiés, non par la Foi seule, mais aussi par les Oeuvres; à quoi Saint Paul ajoute que la Piété a les Promesses de la Vie présente & de celle qui est à venir (d), & l'Auteur de l'Epitre aux Hebreux, que sans la Sainteté personne ne verra le Seigneur (f); Sentiment qui est exprimé en plusieurs Endroits des Saintes Lettres (g): ces choses, dis-je, étant ainsi, il est nécessaire sans doute, qu'on ne considere ici le Précepte de la Foi, qu'entant que par une Propriété naturelle il renferme l'Obéïssance de la Foi; que cette Foi est une Mere féconde de bonnes Oeuvres (h); que

que d'elle, comme d'une Source abondante, découle l'Obſervation de tous les Devoirs du Chriſtianiſme: tant s'en faut qu'elle puiſſe, ou qu'elle doive, être oppoſée à cette Obéïſſance & à la Piété.

(a) Gal. 5. 6. *&* 6. 15. I Cor. 17. 19. Jaq. 2. 14. *& ſuiv.* (b) Jean 3. 36. *&* 6. 43. (c) Rom. 4. 5. *& ſuiv.* (d) Jaq. 2. 24. (e) I Tim. 4. 8. (f) Hebr. 12. 14. (g) Math. 7. 21. *& ſuiv.* Hebr. 10. 36. Jaq. 1. 15. (h) I Jean 5. 1. *& ſuiv.* II Pier. 1. 5, 5, 6. *& ſuiv.* Epheſ. 3. 17. *& ſuiv.*

§. III. *Ce que c'eſt que la vraie Converſion.*

LA Foi conſidérée de cette maniere renferme donc la Converſion de l'Homme, préſcrite par l'Evangile: Converſion, qui renferme elle même, non ſeulement la Pénitence comme on la nomme vulgairement, c'eſt-à-dire la Contrition, ou une Douleur ſérieuſe de ſes Péchés; mais une Réſipiſcence proprement dite, c'eſt-à-ſçavoir un Changement total de Vie, de Conduite, de Penſées, ſelon le Modele marqué dans l'Evangile (a). Néanmoins, pour expliquer mieux ces deux Choſes, on a coutume de les diſtinguer (b).

(a) Math. 3. 3. Act. 3. 19. Luc 13. 3. 5. Act. 26. 18. I Theſſ. 1. 9. Jean 3. 5. *& ſuiv.* Gal. 6. 15. Epheſ. 2. 1. *& ſuiv.* *&* 5. 14. (b) Act. 26. 18. *& ſuiv.*

§. IV.

§. IV. *Trois Conditions que requiert la vraie Converſion.*

VOICI donc ce qu'un vrai Chrétien doit ſavoir, en général, touchant les choſes néceſſaires, pour que la Réſipiſcence ou Converſion ſoit agréable à Dieu. Elles ſont au nombre de trois. I. Elle doit être efficace (a). Par conſéquent, il ne faut pas qu'elle ſe borne à la ſeule Velléïté, à des Mouvemens affectueux, à quelques Tranſports de Piété. Elle doit paroitre au dehors par des Actes de Vertus, autant de fois qu'elle en a l'occaſion & le pouvoir, de ſorte qu'on ne néglige jamais ce que Dieu ordonne (b), qu'on ne faſſe point de propos délibéré ce qu'on ſait qu'il défend ou dont on doute s'il l'approuve (c), & enfin qu'on ne connive point aiſément aux Péchés des autres (d), ſoit en y donnant ſon Conſentement, ſoit en gardant le ſilence, ſoit en les diſſimulant, ou de quelque autre maniere. II. Elle doit être ſincere (e), c'eſt-à-dire, non ſeulement partir d'une Connoiſſance certaine & ſolide de la Volonté Divine, mais encore ſuppoſer une parfaite Droiture de Cœur; en un mot, non un Cœur partagé, déguiſé, contraint, mais entier, libre, de bonne-foi. III. Elle doit être continuelle (f). Ainſi, c'eſt une fauſſe Converſion, que celle qui ne dure qu'un moment; qui n'éxiſte

xiste qu'en certains Tems, comme par intervalles; qui ne dure qu'un court espace de Tems; enfin, qui ne persévére pas jusqu'à la fin de notre Vie, c'est-à-dire jusqu'à ce que Dieu, content de notre Obéïssance, y mette lui-même un Terme.

Mais, il est à propos de considérer ces deux Articles, la Foi, & les Bonnes Oeuvres, chacun à part.

☞ (a) Jaq. 1. 22. *&* 2. 26. *&* 4. 15. II Pier. 1. 8. 9. 11. Rom. 8. 1. *& suiv.* (b) Jean 8. 34. I Jean 3. 7. 8. 9. (c) Rom. 14. 23. (d) Ephes. 5. 11. II Pier. 2. 8. Apoc. 2. 2. (e) Math. 6. 1. *& suiv. &* 15. 8. *&* 22. 11. 12. I Tim. 1. 5. (f) Math. 10. 24. *&* 24. 13. Hebr. 3. 6. 14. *&* 10. 38. 39. Apoc. 2. 7. 10. 26. *&* 3. 21.



CHA-



CHAPITRE ONZIEME.

DE LA FOI EN JESUS-CHRIST.

§. I. *Définition de la Foi ſanctifiante.*

LA Foi en Jeſus-Chriſt eſt un Aſſentiment ferme & délibéré de l'Ame à la Parole de Dieu, accompagné d'une vraie Confiance en Jeſus-Chriſt (a). Aſſentiment par lequel, non ſeulemeut nous adhérons à la Doctrine du Fils de Dieu, comme étant vraie & divine, mais encore nous nous appuïons entiérement ſur lui, comme ſur notre unique Prophete, Sacrificateur, & Roi, que Dieu nous a donné par pure Grace, pour notre Salut (b); de ſorte que nous attendions de lui-ſeul, comme de notre unique Rédempteur, la Vie éternelle qu'il nous offre (c), mais que nous ne pouvons recevoir, que ſous les Conditions révélées par lui dans ſa Parole.

(a) Hebr. 11. 1. *& ſuiv.* Rom. 4. 18. *& ſuiv.*
(b) Jean 14. 1. Hebr. 4. 16. Epheſ. 3. 12. & 17.
(c) Hebr. 5. 9. & 10. 35. *& ſuiv.* Act. 4. 12. & 13. 39.

§. II.

§. II. *Parties essentielles & absolument nécessaires à la Foi.*

AINSI, ce n'est pas assez pour une Foi véritable & sanctifiante, que la Connoissance seule de la Volonté Divine (a), c'est-à-dire, des Dogmes nécessaires à Salut, que l'Evangile renferme. Car, outre qu'une Connoissance pareille peut être sans Assentiment & sans Confiance, elle subsiste jusques chez les Démons, jusques chez un grand nombre d'Impies, de Méchans, & d'Infideles (b). Ce n'est pas non plus assez d'un Assentiment tel quel, d'un Assentiment d'un moment par éxemple, d'un Assentiment donné par maniere d'acquit, d'un Assentiment implicite & aveugle, qui n'est appuïé sur aucune Raison (c). Un tel Assentiment, consideré seul & par lui-même, ne peut, ni conduire au Salut, ni exciter suffisamment la Volonté à une Obéïssance libre & raisonnable. Aussi le rencontre-t-on souvent dans des Chrétiens qui vivent peu chrétiennement. Celui qu'il faut doit donc être ferme, solide, appuïé par l'Empire d'une Volonté délibérée, enfin accompagné de Confiance & d'Obéïssance, ce qui fait qu'on l'appelle aussi du nom de Confiance (d). Ce ne doit pourtant pas être une Confiance absolue dans une Miséricorde spéciale, telle que

si

si l'on avoit déjà ressenti les Effets de cette Miséricorde; en un mot, une Conscience par laquelle on croïe que ses Péchés ont déjà été remis. Non, ce n'est pas-là une Forme essencielle qui constitue la Foi justifiante: ce n'en est qu'une Dépendance; ou, plûtôt, cela présuppose cette Foi justifiante, comme une Condition requise pour qu'elle existe (e). La Confiance en question est donc celle par laquelle on pose & croit fermement, quon ne peut éviter la Mort éternelle, & arriver à la bien-heureuse Immortalité, que par Jésus-Christ & par la Route qu'il a tracée (f). Par conséquent, c'est celle qui produit continuellement en nous une constante Obéïssance à la Volonté de Jésus-Christ; c'est-à-dire, non un stérile Dessein d'obéir ou un Mouvement oisif de Zêle, mais une Obéïssance véritable, actuelle, & durable.

(a) Jean 13. 17. (b) Jaq. 2. 14. *& suiv.* Luc 12. 47. Tit. 1. 16. (c) Math. 13. 21. Hebr. 4. 1 *& suiv.* Rom. 12. 1. *& suiv.* Ephes. 5. 17. (d) Ephes. 1. 17. *& suiv.* *&* 3. 17. 18. Math. 9. 2. Hebr. 11. 1. *& suiv.* (e) Rom. 1. 17. *&* 3. 25. *&* 4. 4. *& suiv.* *&* 5. 1. *&* 10. 9. Act. 4. 12. *&* 13. 38. 39. (f) Hebr. 5. 9. Act. 5. 32. Jean 3. 36. Rom. 10. 16.

§. III. *Réfutation de l'Erreur des Prédestinatiens sur cette Foi sanctifiante.*

NOUS concluons de-là, que si la Foi est un Assentiment tel que nous avons dit; que Dieu ait sérieusement commandé, avec Promesse de l'Immortalité bien-heureuse, & sous Peine de la Mort éternelle; & que l'Homme donne à la Parole Divine, en consequence de l'Ordre qu'il a reçu de Dieu; ce n'est donc point une Qualité produite en nous, sans nous: bien loin qu'elle soit produite dans notre Volonté par une Force irrésistible, ou par l'Opération toute-puissante de Dieu, quelque Nom ou Titre qu'on veuille lui donner (a). Car, les Choses, qui se passent en nous d'une maniere purement passive; ou qui sont produites, en nous, sans nous, & par la Toute-Puissance insurmontable de Dieu; ces Choses ne tombent point sous le Précepte proprement dit, & ne peuvent être traitées de véritable Obéïssance, ni par conséquent être jugées dignes de quelque Récompense que ce soit.

(a) *Voïez les* Canons du Synode de Dordrecht; *Ch. III, & IV, Art.* 12. 14. 17. Reject. *Art.* 8.

§. IV.

§. IV. *Deux choses nécessaires pour avoir la Foi.*

Mais, deux choses sur-tout sont nécessaires pour tirer de nous cet Assentiment: I, des Argumens tels de la part de Dieu, qu'on ne puisse rien opposer de vrai-semblable contre la Crédibilité de ce qu'il propose : II, une pieuse Docilité, ou Droiture de Cœur, dans celui de qui on exige la Foi. *Car, la Foi n'est point de tous* (*a*) : & *si quelqu'un veut faire la Volonté de Dieu, il connoitra de la Doctrine, à savoir si elle est de Dieu ou non* (*b*). *Car, quiconque s'adonne à choses méchantes hait la Lumiere, & ne vient point à la Lumiere, de peur que ses Oeuvres ne soient redargüées* (*c*). *Mais, celui qui est de Dieu entend la Parole de Dieu. C'est pourquoi,* Méchans, *vous ne l'entendez point, parce que vous n'êtes pas de Dieu; vous n'êtes pas de mes Brebis* (*d*).

(a) II Theff. 3. 2. (b) Jean 7. 17. (c) Jean 3. 19. 20. (d) Jean 8. 47. & 10. 26. 27. Act. 2, 41. & 13. 46. & *suiv.*

§. V. *La Foi doit être jointe aux Bonnes-Oeuvres.*

L'ASSENTIMENT plein de Confiance, ou la Confiance jointe à l'Obéïssance, est donc la Foi vive & vraie, qui entraine nécessairement l'Observation des Commandemens de Jésus-Christ ou les Bonnes-Oeuvres (a). Car, quiconque est véritablement persuadé que Dieu a établi Jesus-Christ pour être l'Auteur du Salut de tous les Fideles, & des Fidelles seuls*, & qu'il est impossible d'arriver à la Gloire, ou d'éviter la Damnation, que par la Voie de la vraie Obéïssance ou des Bonnes-Oeuvres : sans doute, rempli d'une agréable Espérance, il entrera de tout son cœur dans cette Voie, & il marchera à la Gloire, par la route d'une parfaite Résipiscence, c'est-à-dire par un Changement total en mieux de son Cœur, de sa Volonté, de ses Actions, pourvû qu'il ait bien éxaminé ce que c'est qu'une Eternité heureuse, & qu'une éternelle Damnation.

(a) I Jean 5. 3. 4. 5. Gal. 5 6. & 6. 15. Math 7. 16. & *suiv.* & 12. 34. 35. (b) Hebr. 5. 9. & 11. 6. & *suiv.* & 12. 14. & *suiv.*

§. VI.

§. VI. *Il y a trois Dégrés de Croïans: I, les Commençans; II, les Avançans; & III, les Adultes ou Parfaits: & jusqu'où ils sont régénérez.*

CEPENDANT, ceux qui sont convertis recemment à la Foi, aïant d'ordinaire contracté une Pente funeste au Péché, il arrive souvent que leur Assentiment, bien que ferme & délibéré, ne peut arracher d'abord de leur Cœur cette Facilité maudite de pécher enracinée profondement par une longue Habitude, & qu'il n'acquiert que peu-à-peu assez de Forces pour y réüssir (a). C'est pourquoi, on distingue ordinairement divers Dégrés de Foi, selon lesquels on range en trois Classes les Croïans, ou Convertis, ou Régénérez, c'est-à-dire, ceux qui font de Bonnes-Oeuvres par la Foi.

I. La prémiere Classe est des Commençans. Ce sont ceux qui adhérent véritablement à l'Evangile; mais, aïant à combattre sans cesse l'Habitude invétérée du Péché, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils réüssissent à dompter les Mouvemens impétueux de la Chair, qui se révolte encore de tèms en tems contre l'Esprit, c'est-à-dire, contre l'Ame éclairée par l'Esprit de Dieu (a).

II. La seconde Classe est de ceux qui avancent. Ceux-ci, accoutumez depuis quelque tems, par la Foi, à une Vie plus sévére & plus pure, & plus éxercés à la Pié-

Piété, ſentent plus de Facilité, & moins de Réſiſtance, à ne point pécher; quoique cependant ils éprouvent quelques-fois de grands Combats au dedans d'eux-mêmes (b).

III. La troiſieme Claſſe, enfin, eſt celle des Adultes ou Parfaits en quelque maniere (c): c'eſt-à-dire, de ces Chrétiens, qui, déjà confirmez dans la Piété, s'appliquent, par le ſecours de leur Foi, avec Plaiſir, avec Joie, avec Déléctation, à devenir Saints; qui aiment la Juſtice & la Vérité, de tout leur Cœur, de toute leur Ame, & de toutes leurs Forces (d); en un mot, de qui particuliérement l'Ecriture dit *qu'ils ne pechent plus*, ou même, *qu'ils ne peuvent plus pécher* (e). Ce n'eſt pas qu'ils ne puiſſent jamais commettre même les moindres Fautes, ſoit par Erreur, ſoit par une Paſſion ſubite, ſoit par quelqu'autre Foibleſſe, ſur-tout dans une violente Tentation, ou qu'ils n'en commettent en effet quelques-unes: Car, *il n'y a point d'Homme ſur la Terre qui ne peche* (f). C'eſt ſeulement parce que, s'étant dépouillés parfaitement des Habitudes vicieuſes qu'ils avoient (g), s'ils tombent dans quelque Péché (ce qui pourtant n'arrive que très peu, tandis qu'ils ſont les-mêmes & qu'ils demeurent parfaitement régénérez), ce n'eſt que par Erreur, par Surpriſe, ou par un Obſcurciſſement paſſager de leur Entendement.

Notre Sentiment, au ſujet de tous ces Fide-

Fideles, est donc qu'ils sont véritablement régénérez par la Grace & l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire, véritablement croians & convertis; pourvû qu'ils s'efforcent sans relâche de déraciner les mauvaises Habitudes qui leur restent, & de corriger ces Infirmitez auxquelles tous les Hommes sont plus ou moins sujets, selon les diverses Circonstances d'Age, de Tempérament, de Lieu, d'Etat, de Condition, où ils se trouvent. Or, nous nous estimons obligés de croire que ces deux Choses sont, & possibles par la Grace de Dieu, & nécessaires (h).

(a) I Jean 2. 1. 13. I Cor. 3. 1. *& suiv.* Hebr. 5. 13. *& suiv.* 6. 1. *& suiv.* (b) Hebr. 5. 13. 14. *&* 6. 1. 2. Col. 3. 5. *& suiv.* Gal. 6. 1. *& suiv.* Jaq. 4. 1. *& suiv.* Apoc. 3. 1. *& suiv.* (c) Gal. 5. 16. 17. Ephes. 4. 14. *& suiv.* (d) Rom. 12. 1. *& suiv. & Vers.* 9. *& suiv.* Rom. 15. 1. *& suiv.* Philip. 3. 17. *& suiv.* Act. 9. 36. (e) I Jean 3. 5. 9. *&* 5. 18. (f) I Rois 8. 46. (g) Ephes. 4. 23. Col. 2. 11. Rom. 6. 4. *& suiv.* (h) Rom. 6. 14. Ephes. 6. 13. Philip. 4. 13. I Jean 4. 4. Jud. 24.

§. VII. *Les Régénérez peuvent tomber, & tombent souvent.*

BIEN-QUE les Personnes, qui ont acquis l'Habitude de la Foi & de la Piété, puissent difficilement retourner à la Vie profa-

ne & dissolue qu'elles avoient quittée (a), nous ne laissons pas de croire que cela est possible, & même fréquent. Nous croïons, dis-je, que des Régénérez peuvent retomber insensiblement, perdre entiérement la Foi & la Charité, abandonner la Voie de la Justice; &, semblables à ces Animaux impurs qui retournent à leur Vomissement, se rattacher de nouveau aux Souillures du Monde, enfin perdre totalement & finalement la Grace Divine, s'ils ne se convertissent à tems (b). Nous ne nions pourtant pas absolument, que ceux, qui ont véritablement crû une fois, ne puissent être régénérez de nouveau par un Effet de la Grace Divine (c); quoique nous jugions la chose rare, & d'une Difficulté extrême (d): & nous mettons ces Chrétiens au rang des vrais Convertis, des vrais Croïans, de ceux qui seront sauvez certainement, s'ils persévérent avec constance dans cette nouvelle Conversion.

(a) I Jean 3. 9. (b) Hebr. 6. 4. *& suiv.* Apoc. 2. & 3. *entiers.* II Pier. 2, 18. *& suiv.* Ezech. 18. 24. Hebr. 4. 1. 2. & 10. 28. 29. I Tim. 1. 19. 20. Rom. 11. 18. *& suiv.* (c) Contre les Canons de Dordrecht, *Chap. V.* Ps. 51 *entier.* II Cor. 2. *entier.* Esaie 1. *entier.* Deut. 33 *entier.* (d) Luc 11. 24. *& suiv.* Hebr. 6. 4. *& suiv.* II Pier. 2 *presque entier.*

CHA-



CHAPITRE DOUZIEME.

DES BONNES-OEUVRES EN PARTICULIER, ET DE L'EXPOSITION DU DE'CALOGUE.

§. I. *Division & Précis des Bonnes-Oeuvres.*

DES Bonnes-Oeuvres, les unes sont communes à tous les Chrétiens a), & les autres propres à certaines Vocations (b. Celles, qui sont imposées sans distinction à tout Fidele, peuvent être renfermées sous les Chefs suivans: I, L'Amour de Dieu & du Prochain, entiérement contenu dans la Loi Morale telle que Jésus-Christ nous l'a exposée: II, l'Abnégation de nous-mêmes: III, la Priere assidue, & l'Action de Graces pour les Bienfaits reçus de Dieu.

(a) Math. 5. 6. & 7. *entiers.* (b) Ephes. 5. 22. & *suiv.* & 6. 1 & *suiv.*

§. II. *Du Décalogue, ou des X Commandemens de Dieu.*

LE Décalogue eſt l'Abrégé de la Loi Morale: il eſt contenu dans deux Tables, dont la prémiere renferme IV Préceptes, & la ſeconde VI; ceux-là appartenans prémiérement & immédiatement à l'Amour de Dieu; ceux-ci, à la Charité pour le Prochain a. Ces deux Tables ne contiennent preſque que des Préceptes généraux & parfaitement négatifs, qui obligent en tout Tems, en tout Lieu, abſolument; mais, ſous eux ſont compris beaucoup de Préceptes particuliers & affirmatifs, qu'on trouve en divers Lieux de l'Ecriture Sainte, & auxquels il eſt néceſſaire que tout Chrétien faſſe une Attention ſérieuſe.

(a) Exod. 20 *entier*. Deut. 5. & 6. *entiers*. Math. 22. 37. 38. 39. 40. Marc. 12. 30.

§. III. *Le premier Précepte eſt contre l'Idolatrie.*

LE I Précepte de la prémiere Table défend de ſervir d'autre Dieu, encore bien moins d'autres Dieux, devant celui qui eſt le ſeul Dieu véritable, ou avec lui a). C'eſt-à-dire, qu'il nous défend de nous forger à notre gré, ou de recevoir de la Tradition, ſans un Commandement exprès de Dieu,

Dieu, aucun Etre, ſoit vrai ou chimérique, ſoit créé ou fait de la main des Hommes, ſoit vivant ou mort, ſoit raiſonnable ou brute; à qui nous attribuïons directement ou indirectement, la Nature, ou les Propriétez, ou les Actions de Dieu, ou ſon Empire ſur nous; que nous honorions par des Actes intérieurs ou exterieurs, qui montrent que nous ſommes perſuadez de ſa Divinité; en un mot, à qui nous rendions un Culte Religieux par des Actes qui ne ſont dus qu'à Dieu & à Jéſus-Chriſt: c'eſt-à-dire, par des Actes de Foi, d'Eſpérance, de Confiance, d'Amour, de Crainte, d'Adoration, d'Invocation, de Loüanges, d'Actions de Graces, de Sacrifices, de Sermens, de Vœux, & autres Choſes qui n'appartiennent qu'à la Divinité (b). Car, quiconque rend un tel Honneur à une Choſe, ou à une Perſonne, l'Ecriture dit qu'il fait ſon Dieu de cette Perſonne, ou de cette Choſe (c).

L'Intention du Précepte eſt donc, que nous évitions ſoigneuſement toute Idolatrie, ſoit intérieure, ſoit extérieure; & que le vrai Dieu, qui s'eſt manifeſté dans ſa Parole, reçoive ſeul de nous un Culte Religieux: c'eſt-à-dire, que nous ne reconnoiſſions que lui, que nous le connoiſſions bien, que nous aïons pour lui un ſaint Amour & une Crainte reſpectueuſe, que nous l'adorions avec une Vénération profonde, que nous l'invoquions humblement, que nous chantions ſes

Loüanges avec une tendre Reconnoissance, enfin que nous mettions toujours notre Espérance & notre Confiance en lui seul, comme en l'unique & seul Auteur de tout Bien (d).

(a) Deut. 6. 11. 12. *& suiv.* & 32. 16. 17. I Rois, 11. 41. *& suiv.* & 82. 28. Jer. 2. 11. 12. 13. Math. '. 10. I Thess. 1. 9. Act. 14. 15. Gal. 4. 8. (b) Deut. 6. 13. & 10. 20. (c) Eph. 5. 5. Philip. 3. 19. Esai. 44. 16. Jer. 2. 27. (d) Math. 4. 10. Jerem. 17. 13. Ps. 50. 14. 15. & 116. 5. 6. Apoc. 14. 7. & 15. 4. & 19. 10.

§. IV. *Le II Précepte est contre le Culte des Images.*

LE II Précepte nous défend de révérer des Images ou Simulacres de quelque Espece que ce soit : c'est-à-dire, de nous prosterner avec Vénération devant des Statues, Peintures, ou Images; & de leur rendre aucun des Honneurs, que l'Ecriture Sainte assure clairement être des Marques du Culte Religieux, qui n'est dû qu'à Dieu : soit qu'elles représentent le vrai Dieu, ou un Dieu chimérique; une Chose qui éxiste réellement, ou une qui n'éxiste que dans l'Imagination ; un Homme, ou une Bête, ou un Ange, ou quelque autre Créature qui soit au Ciel ou sur la Terre (a) : quand

quand même on déclareroit ouvertement, que ces Images, devant lesquelles on fait ces Cérémonies, on ne les tient point pour Dieu (b).

Dans ce Culte criminel, Dieu ne juge pas de l'Action par l'Intention; mais, au contraire, de l'Intention par l'Action. C'est pourquoi, l'Ecriture dit que ceux-là font une Idole, & l'appellent leur Dieu & leur Pere, qui honorent une Statue; bien qu'ils sachent que ce n'est que du Bois, de la Pierre, ou du Métal; qu'ils protestent même qu'ils ne la regardent que comme tel, & qu'ils en jurent publiquement. Ainsi, il est nécessaire que nous évitions avec soin tout Acte d'Idolatrie extérieure (c); &, comme dit l'Apôtre St. Jean, que nous fuïons les Idoles (d): persuadez avec St. Paul, qu'il n'y a nulle Convenance entre le Temple de Dieu & elles (e). En un mot, il faut que nous servions, honorions, adorions, le seul vrai Dieu, qui est jaloux de sa Gloire; & que ce soit en Esprit & en Vérité, dans quelque Lieu que nous soïons, même par des Actes extérieurs, de la Maniere enfin dont il nous l'ordonne dans sa Parole (f).

(a) Levit. 26. 1. *& suiv.* Deut. 4. 15. *& suiv.* Ps. 97. & 115 *presque entiers.* Esai. 40. 18, 19. *& suiv.* & 4 . 9. *& suiv.* Act. 17. 29. Rom. 1. 23. 25. I Cor. 12. 2. (b) Esai. 44. 16, 17. Jer. 2. 27, 28. Math. 6. 24. Ephes. 5. . . Philip. 3. 19. (c) I Cor. 10. 1 . 19. *&c.* (d) Je n 5. 21. (e) II Cor. 6. 16. (f) Esai. 42. 8. . 48. 11. Jean . 23.

 §. V.

§. V. *Le III Précepte est contre les Blasphêmes, les Parjures, les faux Sermens, &c.*

LE III Précepte défend de prendre le Nom de Dieu en vain, ou témérairement; c'est-à-dire, d'emploïer avec Irrévérence, ou sans Nécessité, ce Nom respectable (a); soit pour assurer, pour nier, pour promettre, ou pour menacer de quelque chose (b); soit sur-tout pour blasphémer contre lui (c), pour en appuïer un Serment téméraire, inconsidéré, ou faux (d); soit enfin pour faire un Abus sacrilege, comme il est arrivé souvent aux faux Prophetes des anciens Tems (e), c'est-à-dire, pour induire les autres à Erreur. Nous devons, au contraire, en parlant de Dieu, & des Choses de Dieu, emploïer des Termes qui ne respirent qu'une Gravité sainte, & un Respect religieux pour la Divinité & pour l'Ecriture. Il faut que nos Discours soient, selon le Commandement de Jesus-Christ, *Oui* & *Non*. Ou, si nous sommes obligés de faire un Serment par les Choses Saintes, (ce qui est permis aux Chrétiens mêmes, dans le Cas d'une Nécessité véritable, lors qu'il s'agit, par éxemple, de la Gloire de Dieu, ou du Salut des Hommes (f);) ce Précepte nous ordonne d'appeller la Majesté sainte & redoutable de Dieu, pour témoigner la Vérité en notre faveur, ou

ou punir le Menſonge ſur nous : il nous ordonne, dis-je, d'implorer ce Témoignage auguſte, non ſeulement dans une Cauſe juſte, utile, néceſſaire, mais encore avec un Reſpect profond, avec une pieuſe Soumiſſion de Cœur, avec un Geſte bienſéant, & en Termes droits & ſinceres.

(a) Levit. 5. 4. (b) Levit. 19. 12. Deut. 5. 11. (c) Levit. 24. 10. *& ſuiv.* (d) Levit. 5. 4. Math. 5. 33. *& ſuiv.* Jacq. 5. 12. (e) Deut. 10. 20. 22. *&* 13. 1, 2. . Jerem. 29. 9. 21. (f) Rom. 1. 9. *&* 9. 1. II Cor. 1. 23. *&* 11. 31. Hebr. 6. 16. Phil. 1. 8. Apoc. 10. 6.

§. VI. *Le IV Précepte regarde la Sanctification du Sabbat.*

LE IV Précepte ordonne la Sanctification du ſeptieme Jour, ou Jour du Sabbat. Sous l'Ancien Teſtament, il falloit obſerver ce Précepte à la rigueur (a) ; mais, ſous la Nouvelle Alliance, il n'oblige abſolument aucun Chrétien, parce que Jeſus-Chriſt a ôté la Diſtinction des Jours (b). Cependant, comme l'Egliſe primitive avoit deſtiné à des Aſſemblées religieuſes le prémier Jour de la Semaine, qu'elle appelloit Jour du Seigneur (c, d) ; & que d'ailleurs c'eſt une choſe loüable & pieuſe de vaquer à des Oeuvres ſpirituelles où à des Exercices extérieurs de Dévotion ; nous

nous ſommes perſuadez que des Chrétiens font une Action loüable, lors qu'à l'Exemple de l'Ancienne Egliſe ils s'aſſemblent pour prier, à moins qu'une véritable Néceſſité ne les en empêche. Nous ſommes perſuadez, dis-je, que leur Conduite eſt pieuſe, lors que, ſans donner dans la Superſtition Judaïque, ils ſéparent ce Jour des autres comme ſaint, & s'abſtiennent de tout Travail qui n'eſt pas indiſpenſable, pour vaquer avec attention, & ſans être diſtraits, à des Méditations ſur les Choſes de Dieu, ou à d'autres Bonnes-Oeuvres: comme, au contraire, nous les eſtimons dignes de Repréhenſion, comme Violateurs de l'Ordre & de la Bienſéance, ceux qui agiſſent autrement.

(a) Deut. 5. 12. *&* *ſuiv.* Ezech. 20. 12. Eſai. 56. 2. (b) Rom. 14. 5, 6. Gal. 4. 10. Coloſſ. 2. 16. (c, d) Act. 2 7. I Cor. 16. 2. Apocal. 1. 10. Apolog. de Tertul. *Chap.* *XVIII*, *&* *de la* Couronne du Soldat. Hiſt. Tripart. *Livr.* *I*, *Chap.* X.

Voilà ce qui regarde la prémiere Table; & voici ce qui concerne la ſeconde.



§. VII.

§. VII. *Le V Précepte nous ordonne d'honorer, non seulement nos Parens;*

Le prémier Précepte de la seconde Table, c'est-à-dire le V en ordre, est d'honorer nos Parens (a) : c'est-à-dire, que nous leur devons du Respect & de l'Amour; que notre Considération pour eux ne doit pas consister seulement dans un Extérieur composé, mais encore dans une Soumission véritable, dans une Affection sincere, en un mot dans le Cœur; que nous devons tâcher de nous rendre agréables à eux par une Obéïssance libre, prompte, & gaie; toûjours pourtant *dans le Seigneur* : je veux dire, dans les Choses qui s'accordent, ou qui ne sont pas contraires, aux Commandemens du Maître souverain de tous les Hommes, Notre Seigneur Jésus-Christ; car, autrement, nous sommes obligés de haïr & d'abandonner nos Parens (b). Nous devons de plus les païer des Bienfaits que nous avons reçus d'eux, par une Reconnoissance tendre (c), en fournissant à leurs Besoins, en nous accommodant à leurs Infirmitez, en gardant sur leurs Défauts un Silence respectueux, ou en les excusant avec une pieuse Adresse, & par quelque Interprétation favorable; mais, sur-tout, en supportant leur Humeur dure & chagrine avec Patience, & en la corrigeant

geant par des Manieres douces & prévenantes.

(a) Exod. 21. 15. Levit. 20. 9. Prov. 20. 20. Ephes. 6. 1. *& suiv.* Col. 3. 20. (b) Math. 10. 37. Luc 14. 26. (c) I Tim. 5. 4. Math. 15. 4. *& suiv.*

§. VIII. *Mais encore nos Supérieurs, Maitres, Magistrats, Pasteurs, &c.*

D'ORDINAIRE, on comprend avec raison, sous le Titre de Parens, toute sorte de Supérieurs (a); soit Maitres, Tuteurs, Précepteurs, Pasteurs, Anciens; soit, surtout, les bons Magistrats (b). Tels sont ceux, qui se conduisent envers le Peuple en véritables Peres; qui donnent à leurs Sujets des Loix justes; qui rendent des Jugemens équitables; qui défendent les Bons, contre les Injures des Méchans; qui répriment ces derniers par une juste Terreur, ou qui même, conduits par l'Amour du Bien public & de la véritable Justice, leur font souffrir des Peines severes, sans sortir cependant des Bornes de la Clémence, de la Modération, & de la Douceur Chrétienne; qui distribuent les Récompenses aux Bons, les Supplices aux Méchans, & rendent à chacun ce qui lui est dû; enfin, dans les Cas de Nécessité, c'est-à-dire, lors qu'on a tenté en vain toutes les Voies de la Douceur, emploïent l'Epée

l'Epée pour mettre leurs Sujets fideles à couvert de toute Injure, autant qu'ils le peuvent sans blesser, ni la Piété, ni la Charité. A de tels Magistrats on doit, non seulement des Marques extérieures de Respect, mais il est juste encore de leur païer des Tributs, & de leur rendre une entiere Obéïssance : ce qui est tellement vrai, qu'on ne peut se dispenser de ces Devoirs, même à l'égard des Magistrats durs & iniques, pourvû qu'ils ne commandent rien de contraire à une bonne Conscience.

(a) Ephes. 6. 5. *& suiv.* Exod. 22. 28. Act. 23. 5. I Tim. 5. 1. (b) Deut. 17. 14. *& suiv.* Ps. 82 *&* 101 *entiers.* Act. 25. 10. *& suiv.* Rom. 13. 1. *& suiv.* (c) Math. 22. 21. I Pier. 2. 13, 14. Tit. 3. 1. 2. I Tim. 2. 1. *& suiv.* Rom. 13. 1. *& suiv.*

§. IX. *Le VI Précepte est contre les Haines, les Meurtres, la Vengeance, &c.*

LE VI Précepte défend de tuer, c'est-à-dire, de blesser de propos délibéré la Vie ou la Santé de notre Prochain (a) ; &, si nous avons quelque Ennemi, quand même il nous auroit fait tort injustement, de lui nuire par aucun Desir de Vengeance (b), ou de lui souhaiter du Mal, encore plus de lui en faire (c). Au contraire, nous devons être éloignés de toute Co-

Colere, de toute Haine, de tout Dessein de Vengeance (d); le témoigner en toute occasion, par toute sorte de manieres (e); &, non seulement vouloir intérieurement du Bien à ceux qui nous font du Mal, mais encore les benir tout haut, leur souhaiter les Biens de l'Ame & du Corps, & les demander à Dieu pour eux. Bien plus, nous devons leur faire du Bien, selon notre Pouvoir (f), les nourrir s'ils ont faim, leur donner à boire s'ils ont soif, les habiller s'ils sont nus, les recevoir dans nos Maisons s'ils sont en voïage, les visiter s'ils sont malades, les consoler s'ils sont dans les Fers, leur pardonner s'ils nous ont offensé (g); enfin, s'ils nous souhaitent du Mal, ou s'ils nous en font, faire le contraire pour eux, & vaincre ainsi le Mal par le Bien.

(a) Genes. 9. 25. Exod. 20. 13. (b) Proverb. 29. 22. *&* 17. 13. *&* 24. 17. Levit. 19. 16, 19. *& suiv.* (c) Rom. 12. 14. (d) Ephes. 4. 26. Rom. 12. 19. (e) Math. 5. 22. 44. Rom. 12. 14. Gal. 6. 9, 10. (f) Deut. 15. 7, 8. *& suiv.* *&* 22. 1. 2. *& suiv.* Luc 6. 35. (g) Rom. 12. 20. Math. 25. 35. I Thess. 5. 15. I Pier. 3. 9.

§. X. *Le VII Précepte est contre l'Impudicité, &c.*

LE VII Précepte défend l'Adultere. Le

Sens

Sens en est que, soit que nous vivions dans le Mariage ou non, nous ne devons souiller par notre Impudicité ni la Couche ni la Chasteté du Prochain (a) : que nous devons éviter la Polygamie & le Divorce volontaire, si ce n'est en cas d'Adultere (b) ; &, par conséquent, nous garder d'épouser la Femme délaissée pour autre Cause que pour Paillardise (c). Que, soit dans le Mariage, soit dans le Célibat, nous devons fuir la Débauche infame (d), les Plaisirs impurs (e), & les Occasions qui les font naître : enfin, que nous devons être attentifs, à ne dire, à ne faire, à ne laisser entendre jamais rien, que de conforme à la Bienséance, à la Pudeur, à la Chasteté (f).

(a) Levit. 18 *entier*, & 20. 10. & *suiv.* & Math. 5. 28. (b) I Cor. 6. 9, 10. & *suiv.* & 7. 2. & *suiv.* (c) Math. 5. 32. (d) I Thess. 4. 3. 4. 5. I Cor. 6. 18. & 7. 4. (e) Hebr. 13. 4. Math. 19. 3. & *suiv.* I Cor. 7. 9. Coloss. 3. 5. (f) Rom. 13. 12, 13. Gal. 5. 23.

§. XI. *Le VIII est contre Vol, les Fraudes, les Usures, les Violences, &c.*

LE VIII Précepte défend le Vol : ce qui signifie, que nous ne devons, ni prendre, ni retenir, par des Voïes illégitimes, c'est-à-dire, par la Violence, ou par la Fraude, le Bien de notre Prochain, soit

ſoit qu'il appartienne à un Particulier, au Public, à la Religion, ou à qui que ce ſoit; mais, qu'au contraire, nous ſommes obligés de prévenir & de détourner, autant qu'il eſt en nous, ce qui peut être préjudiciable aux autres. Ainſi, ſi notre Prochain eſt ſimple, il faut ne le point tromper; s'il eſt imprudent, ne le point embaraſſer dans des Pieges; s'il eſt foible, ne le point accabler par notre Puiſſance, ou l'obliger par des Menaces à nous prêter; enfin, s'il eſt pauvre, ne le point ruiner par des Uſures (b). Bien loin delà, il eſt de notre Devoir de l'aider de nos Conſeils, de lui prêter du Secours, de lui faire l'Aumône, de lui fournir de bon Cœur, & avec Libéralité, ce qui ne nous eſt pas abſolument néceſſaire; de peur que, retenant ce qui lui eſt dû, & par le Droit Naturel, & par le Droit Divin, ſur-tout dans la Néceſſité extrême où il eſt, nous ne commettious devant Dieu un Vol indirect & caché.

(a) Exod. 22. 1. *& ſuiv.* Deut. 25. 13. *& ſuiv.* Eſai. 5. 8. Amos 8. 4, 5, 6, 7. Mich. 6. 11, 12. Jacq. 5. 1. *& ſuiv.* (b) Pſ. 15. 5. Epheſ. 4. 28. Luc 6. 30. 31. *& ſuiv.* & 12. 33. I Tim. 6. 17, 18, 19. Ezech. 18. 7, 8. 12. & *ſuiv.* I Theſſ. 4. 6. I Jean 3. 17.

§. XII.

§. XII. *Le IX Précepte est contre le Mensonge, la Médisance, la Calomnie, &c.*

LE IX Précepte, qui défend de rendre faux Témoignage contre le Prochain, signifie que, bien loin de faire des Mensonges, de répandre des Calomnies, de former des Jugemens téméraires des autres, sur-tout si ces choses peuvent leur nuire, nous devons au contraire fermer l'oreille aux Mensonges, aux Rapports calomnieux, aux faux Témoignages (a); défendre de toute notre force, soit en particulier, soit en public, la Réputation & l'Honneur de notre Prochain, de peur qu'on ne prenne notre Silence pour une Approbation tacite de ce qu'on dit contre lui (b); enfin, observer, soit en Justice, soit d'ailleurs, la Bonne-Foi, la Fidélité, la Candeur, tant dans nos Discours, & dans nos Actions, que dans nos Témoignages, dans nos Contracts, & dans tous nos Engagemens.

(a) Deut. 19. 15. *& suiv.* Proverb. 19. 5. 9. 28. Job 31. 16. *& suiv.* Ps. 15. 2, 3. (b) Math. 7. 1. *& suiv.* Luc 6. 37. Ephes. 4. 25. Jacq. 4. 11.

§. XIII.

§. XIII. *Le X Précepte est contre les mauvais Desirs.*

LE X Précepte, enfin, nous défend, non seulement de faire quelque Injustice à notre Prochain, mais même de souhaiter à son Dam aucun Bien qui lui soit nécessaire, utile, ou agréable; ou de vouloir nous en rendre Maitres par des Voïes injustes, quelque cachées qu'elles soient (a). Bien au contraire, nous devons détourner notre Attention, nos Pensées, nos Souhaits, de tout ce que Dieu très bon & très sage à mis en la Disposition d'autrui, & retenir ainsi nos Vœux dans les Bornes que la Divinité & l'Equité nous prescrivent (b); nous rappellant continuellement ces deux Maximes: I, Qu'il est de notre Devoir d'aimer notre Prochain comme nous mêmes (c): II, Qu'il ne faut point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait (d). A quoi nous devons ajouter ce qui est le Comble de la Charité, & que Jésus-Christ nous inculque par la Bouche de St. Jean son Apôtre, savoir, que nous soïons toûjours prêts à donner notre Vie pour nos Freres (e).

(a) Rom. 7. 7, 8. Jacq. 1. 14. & 4. 2. (b) Job 31. 1. & *suiv.* Math. 5. & 15. (c) Levit. 19. 18. Math. 22. 39. (d) Math. 7. 12. (e) Jean 1. 5. 12, 13. I Jean 3. 10.

CHA-



CHAPITRE TREIZIEME.

DU REGLEMENT DE NOTRE CONDUITE, DE L'ABNEGATION DE NOUS MEMES, ET QU'IL FAUT PORTER LA CROIX DE CHRIST.

§. I. *Ce que c'est que le Réglement de notre Conduite.*

OUTRE les Commandemens dont nous venons de parler, il eſt encore néceſſaire que nous réglions notre Conduite ſur les Ordres de la Volonté Divine (a). Or, on peut le faire principalement en deux Manieres : I, en renonçant entiérement à nous-mêmes, & à ce qui nous appartient (b) : II, en renonçant à l'Amour de ce Monde, & à ſes Cupiditez ; en abandonnant de plein gré, pour l'Amour de Jéſus-Chriſt, ce que nous avons de plus cher ; & en nous ſoumettant à porter la Croix du Sauveur, pour marcher ſur ſes Traces (c).

(a) Rom. 6. 12, 13. 16. *&* 12. 1, 2. II Cor. 7. 1. (b) Luc 9. 23. *& ſuiv. &* 41. 26. *& ſuiv.* (c) I Jean 2. 15, 16. Math. 10. 38. *&* 16. 24. *& ſuiv.*

§. II. *De trois sortes d'Abnégation de nous-mêmes.*

L'ABNEGATION de nous-mêmes consiste, I, à rejetter, par rapport au Culte Divin, les Conseils d'une Raison charnelle, & d'une Prudence mondaine; & à suivre en tout, sans Contrainte, sans Scrupule, sans Résistance, la Conduite de Dieu, qui seul ne peut, ni se tromper, ni vouloir nous tromper (a). II. Elle consiste à faire plier sous le Joug de la Volonté Divine ces Affections vicieuses, & sur-tout cette Passion dominante, qui nous entraine vers certains Vices, ou vers un seulement : à les faire plier, dis-je, à les réduire, à les dompter, à les crucifier, pour ainsi dire, par les Oeuvres de l'Esprit que l'Apôtre nomme dans l'Epitre aux Galates; c'est-à-dire, à vaincre la Colere & l'Emportement par la Douceur & la Mansuétude, l'Aigreur par la Politesse, la Paresse par le Zêle, la Tristesse par la Joie, l'Amour des Querelles par l'Amour de la Paix, &c. III. Enfin, l'Abnégation consiste de la maniere la plus particuliere & la plus propre à être prêts, non seulement à nous dépouiller pour Jésus-Christ de ce Penchant naturel & universel que nous avons pour la Vie & pour ses Commoditez, c'est-à-dire, pour ce qu'on appelle le Bonheur; mais encore, à perdre plûtôt cette Vie d'une maniere douloureuse, sanglante,

glante, cruelle, que de rien commettre d'indigne de notre Profeſſion & de la ſainte Religion de Jéſus-Chriſt (c).

(a) Math. 11. 25. & *ſuiv.* I Cor. 1. 19. & *ſuiv.* & 3. 18, 19. Eſai. 5. 21. Proverb. 3. 7. (b) Rom. 8. 6, 7. & 12. & *ſuiv.* Gal. 5. 17. Tit. 2. 12. Epheſ. 2. 4. 22, 23, 24. Col. 3. 8. 12. (c) Math. 16. 24. Luc 14. 26. Jean 11. 25. Act. 20. 24. & 21. 13.

§. III. *De trois ſortes d'Abnégation des Cupiditez du Monde.*

LE Renoncement aux Cupiditez de ce Monde conſiſte, non ſeulement à ne point donner dans ces Vices lâches, honteux, groſſiers, que les Sages de la Gentilité même condamnoient (a), qui ſont contraires à la Juſtice, à l'Honnêteté, à la Bienſéance, enfin qui ſont manifeſtement accompagnés de l'Injure de Dieu & du Prochain (b); non ſeulement à ne point rechercher aux dépens de nôtre Bien, de notre Santé, ou de notre Prochain, les Choſes avantageuſes par rapport à la Vie animale, & les Senſations agréables à la Chair (c) : mais encore, à rechercher ces Biens avec Modération, ſans Avarice, & jamais aux dépens des Devoirs que le Ciel nous à impoſez, ou des Choſes qui regardent notre Salut (d). Or, on tombe dans ce Deſordre, lors qu'on néglige en-

entiérement les Biens véritables, céleſtes, & éternels; ou qu'on ne les cherche, que froidement, lâchement, par occaſion, comme par maniere d'acquit, par un tranſport paſſager de Zêle; ou, enfin, qu'on eſt ſans ceſſe occupé des vils Soins qui regardent les Choſes mondaines, & la Vie animale, comme ſi notre Bonheur en dépendoit entiérement ou principalement, & que l'Amour des Choſes céleſtes touchât à peine nôtre Cœur (e).

(a) I Cor. 5. 1. *& ſuiv.* Epheſ. 4. 17, 18, 19. (b) I Jean 2. 15, 16. (c) Math. 6. 31. *& ſuiv.* Luc 21. 34. Jacq. 5. 1. *& ſuiv.* II Pier. 2. 10. 13. (d) Math. 6. 19, 20. Tit. 2. 12. Col. 3. 1. *& ſuiv.* (e) Rom. 12. 11. *& ſuiv.* Phil. 3. 20. Apoc. 3. 15. *& ſuiv.*

§. IV. *Comment l'on doit aimer & emploïer les Biens de ce Monde.*

D'AILLEURS, ce n'eſt point avoir un Attachement exceſſif pour les Biens de ce Monde, que de ne les point regarder comme des Avantages véritables, ſolides, durables; de les chercher ſeulement pour ſatisfaire à de vrais Beſoins, & mener une Vie digne d'un Chrétien, ſans faire tort à perſonne, ni transgreſſer les Commandemens de Jéſus-Chriſt (a); enfin, de ſe contenter du ſimple Néceſſaire,

faire, sans desirer ardemment rien de plus (b).

(a) I Cor. 7. 29, 30, 31, 32. Hebr. 13, 5, 6.
(b) I Tim. 6. 6. *& suiv.*

§. V. *De trois sortes de Cupiditez.*

LES Biens de ce Monde, selon l'Apôtre St. Jean, sont au nombre de trois, auxquels on peut rapporter les autres, comme des Especes à leurs Genres; savoir, les Richesses, les Honneurs, les Plaisirs: Biens, dont il appelle l'Amour déréglé des noms de *Cupidité des Yeux, de Faste de la Vie, de Convitise de la Chair*; & auxquels un véritable Chrétien doit renoncer pleinement, comme contraires à la solide Piété & au Salut de son Ame (a).

(a) I Jean 2. 16. *& suiv.* I Pier. 2. 11. Jacq. 4. 1. *& suiv.*

§. VI. *De l'Avarice.*

L'AMOUR immodéré des Richesses s'appelle Avarice, πλεονεξία, c'est-à-dire, Envie d'avoir encore plus; & φιλαργυρία, c'est-à-dire, Amour de l'Argent (a). Celui-là en est éxemt, qui, réduit au simple Nécessaire, n'a pas une Passion ardente

d'acquérir rien de plus; content d'avoir de quoi se couvrir, & se nourrir : qui, comblé de Biens par la Miséricorde Divine, les possede sans attachement (b), prêt à partager entre les Personnes qui en ont besoin, particuliérement à ses Freres & aux Domestiques de la Foi, ce dont il n'a pas un besoin absolu : qui peut voir ses Richesses enlevées par la Permission de Dieu, par sa Volonté, par quelque Accident, sans tomber dans l'Abbatement, comme s'il avoit perdu un Bien véritable & principal (c) : qui, soit qu'il vive dans l'Abondance, ou dans la Pauvreté, ne s'appuie que sur la Bonté de Dieu, & n'oublie jamais son Devoir (d) : qui, enfin, acquiert, possede, & perd les Biens de ce Monde, comme s'il ne les acquéroit, ne les possédoit, & ne les perdoit point (e).

(a) Math. 6. 25. *&* *suiv.* Luc 12. 15. *&* *suiv.* *&* 16. 11, 12. *&* *suiv.* I Timoth. 6. 10. Hebr. 13. 5. (b) Ps. 62. 11. Marc 10. 23, 24. II Cor. 9. 7, 8, 9. Ps. 37. 21. *&* 102. 5. 9. Math. 25. 40. Gal. 6. 10. (d) Phil. 4. 11, 12. (e) I Cor. 7. 29. Luc 16. 1. *&* *suiv.*

§. VII.

§. VII. *De l'Ambition.*

L'AMOUR immodéré des Honneurs, ou, comme dit l'Apôtre, le *Faste de la Vie*, s'appelle Ambition & Orgueil (a). Etre éxemt de ce Défaut, c'est ne point chercher les Honneurs, les Prééminences, les Dignitez, les Applaudissemens; les recevoir comme des choses dans lesquelles la Félicité véritable & solide ne consiste point; ne se point distinguer du commun des Hommes par le Faste de ses Discours, de ses Manieres, de ses Habits, &c., pour quelque cause que ce soit: &, si les autres nous distinguent eux-mêmes, ne s'en réjouïr point comme d'un Avantage solide (b). Au contraire, nous devons nous souvenir toûjours de la Bonté Divine, de notre Bassesse devant Dieu, & de l'Humilité Chrétienne (c): de sorte que nous nous conduisions en tout tems d'une maniere modeste, douce, affable, humaine, rabbaissée même; (excepté que les Magistrats doivent avoir égard à la Majesté & à l'Autorité publique dont ils sont revêtus:) de sorte, dis-je, que nous nous conduisions toujours, sans peine, & envers un chacun, d'une maniere modeste (d); que dans notre Geste, dans nos Discours, dans nos Habits, dans

nos Maiſons, dans tout ce qui nous appartient, nous joignions la Simplicité de notre Religion & les Bienſéances de notre Etat (e), afin de ne nous rendre point mépriſables par une Baſſeſſe affectée, ni criminels par une faſtueuſe Splendeur : de ſorte, enfin, que nous vivions toûjours d'une maniere convenable à la Gravité Chrétienne, & que nous ſoïons diſpoſez à ſuivre ſans rougir l'Exemple du Sauveur lavant les Pieds des Apotres (f).

(a) Marc 7. 22. Act. 12. 22. Jaq. 4. 2. I Pier. 5. 6. (b) Math. 6. 1. *& ſuiv.* & 23. 5. 6. 7. Luc 16. 15. Jean 5. 44. & 12. 43. (c) Rom. 12. 16. Phil. 2. 3. *& ſuiv.* (d) Epheſ. 4. 2. Col. 3. 12. I Theſſ. 2. 6. I Pier. 3. 8. (e) Luc 16. 19. Act. 12. 21. & 25. 23. Jaq. 2. 1. & 5. 1. & I Pier. 3. 3 *& ſuiv.* I Tim. 2. 9. (f) Jean 13. 14. 15. & I Tim. 5. 10.

§. VIII. *De la Volupté.*

L'AMOUR immodéré des Voluptez s'appelle la Cupidité de la Chair. On y renonce, lorſqu'on ne s'applique point à rejoüir ſes Sens, qui ſont les Organes du Plaiſir (a) ; lorſque, par conſéquent, on ne repait point ſes Yeux de Spectacles, vains, illicites, ou inutiles (b) ; lorſqu'on ne laiſſe point échaper de Plaiſanteries obſcenes,

ſcenes, impures, groſſieres; lorſqu'on regarde comme un Crime, de prononcer des Bons-Mots laſcifs, des Vers impudiques, des Chanſons boufonnes (c), & qu'on ſe fait même une véritable peine de les entendre (d); lorſqu'on n'oublie jamais les Loix de la Tempérance, & de la Sobriété; lorſqu'on ne recherche dans le Boire & dans le Manger, ni le Superflu, ni la Délicateſſe, ni la Splendeur; en un mot, lorſqu'on ne ſe livre point à la bonne Chere, qui, en accablant le Cœur, le rend incapable de remplir bien ſa Vocation (e). On renonce, enfin, à la Volupté, quand on s'efforce de poſſéder ſon Vaiſſeau en ſanctification & en honneur (f); quand on conſerve la véritable Chaſteté, que l'Evangile preſcrit; quand on fuit ſoigneuſement, la Crapule, le Luxe, les Plaiſirs de la Table, l'Oiſiveté, la vaine Pompe, les Diſcours légers (g), bref tout ce qui eſt une Occaſion ou une Amorce à la Volupté (h); quand on partage ſon Tems entre les Veilles (i), les Etudes, les Entretiens pieux (k), & les Converſations honnêtes (l), qui ſont des Moïens propres à conſerver notre Pureté; quand on pratique le Jeûne, pour mortifier la Chair, & animer l'Eſprit, ſur-tout dans les Tems de Calamitez publiques ou de Croix particulieres (m); & enfin lorſqu'on n'aime aſſez, ni le Repos, ni la Commodité, ni les Plaiſirs, pour en préférer la Jouïſſan-

ce à l'Observation des Ordres de Jesus-Christ.

(a) Rom. 13. 13. 15. II Pier. 2. 10. 12. 18. Jud. *vers.* 8. 12. 16. 19. (b) Job 31. 1. Ps. 119. 37. II Pier. 2. 14. (c) Ephes. 4. 29. & 5. 4. (d) II Pier. 2. 7, 8. (e) Luc 21. 34. I Pier. 4. 3, 4. II Pier. 2. 13. (f) I Thess. 4. 4, 5. I Cor. 6. 15. & *suiv.* (g) Ephes. 4. 28. I Thess. 4. 11. II Thess. 3. 8. & *suiv.* (h) Luc 16. 19. & 21. 34. Ephes. 5. 18. (i) Math. 26. 41. I Pier. 5. 6. II Cor. 6. 6. (k) Rom. 12. 11. (l) I Corinth. 15. 33. I Pier. 2. 12. (m) Dan. 9. 3. Joël 1. 14. & 2. 15. Jonas 3. 7. I Esdras 8. 21. Math. 4. 2. Luc 2. 37. & *suiv.* I Cor. 7. 5. Act. 13. 2, 3. & 14. 23.

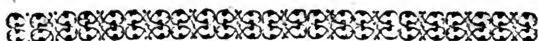
§. IX. *De l'Imitation de Jesus-Christ.*

QUICONQUE est dans ces Dispositions, imitera parfaitement Jesus-Christ, & ne refusera point de porter la Croix de son Sauveur (a): c'est-à-dire, de marcher, comme il a fait (b), à la Gloire, au Repos, à la Félicité éternelle, par la route de l'Ignominie, de l'Infamie (c), du Dépouillement des Biens, de la Pauvreté, de la Faim, de la Nudité (d); ou même, s'il est nécessaire, & qu'il plaise à Dieu (e), par le Chemin étroit des Prisons, de Glaives, des Feux, des Croix, des Roues, & des Gibets (f). En effet, cette Méditation a inspiré tant de Courage, d'Ardeur, de Force aux Apôtres,

tres, aux Prophetes, à d'autres Saints (g), & même de nos jours à beaucoup de fideles Martyrs de Jesus-Christ, que souvent on les a vû aller avec Joie au Supplice cruel qu'on leur préparoit, benir Dieu, & Jesus-Christ son Fils, par des Hymnes, au milieu des Flammes; que dis-je? animez par la douce Esperance de la Gloire des Enfans de Dieu, se réjouïr dans leurs Afflictions, de ce qu'ils avoient été trouvez dignes de souffrir pour Jesus-Christ leur Maitre, & de sceller sa Vérité de leur Sang (h).

(a) Matth. 16. 24. Luc 9. 23. (b) Hebr. 12. 2. (c) II Cor. 6, 8. (d) Hebr. 10. 34. & 11. 36. (e) I Pier. 3. 17. & *suiv.* (f) Rom. 8. 34. & *suiv.* (g) Act. 5, 41. & 7. 60. & 16. 25. & 20. 24. & 21. 13. Hebr. 11. 35. & *suiv.* Apoc. 6. 9. & 7. 14. (h) Rom. 5. 3. & 8. 21. Act. 5. 41.





CHAPITRE QUATORZIEME.

DE LA PRIERE, DE L'ACTION DE GRACES, ET PARTICULIEREMENT DE L'ORAISON DOMINICALE.

§. I. *De l'Usage & de la Néceſſité de la Priere, & de ſes Eſpeces.*

AU RESTE, la Vie entiere des Fideles, & particuliérement leur Foi en Jeſus-Chriſt, étant expoſée ſans ceſſe, comme nous avons déja dit, à divers Dangers, Tentations, Attaques de Satan, de la Chair, du Monde, & à mille Néceſſitez: Jeſus-Chriſt a voulu, de peur que rebuttez ou laſſés du Combat ils ne perdiſſent l'Eſperance & la Victoire; Jeſus-Chriſt a voulu, dis-je, qu'ils imploraſſent en ſon Nom (a) le Secours perpétuel de Dieu (b), avec une Confiance infatigable (c), qu'ils le fiſſent ſans ceſſe (d), mais ſur-tout dans les tems laborieux de Tentations & d'Adverſitez, enfin qu'ils lui rendiſſent des Actions de Graces perpétuelles pour ſes Bienfaits: témoignans ainſi, qu'ils rapportent leur Félicité à Dieu ſeul, comme au prémier Auteur de tout ce qu'ils ont; & que c'eſt ſeulement par le Bienfait gratuït de ſon Secours, qu'ils peuvent faire, & font en effet, ce qui eſt néceſſai-

re

re pour arriver au Salut éternel. Ainsi, le Culte Divin consiste en deux Parties principales, ou en deux Especes ; la Priere proprement dite, par laquelle on implore le Secours de Dieu, pour obtenir des Biens ou detourner quelques Maux ; & l'Action de Graces ou la Glorification du saint Nom de Dieu, pour les Faveurs qu'on en a reçues.

(a) Math. 7. 7. *& suiv.* & 26. 41. Luc 18. 1 *& suiv.* (b) Jean 14. 13. & 16. 32. (c) Marc 11. 24. Jacq. 1. 5, 6. (d) Rom. 12. 12. I Thess. 5. 17. (e) Phil. 4. 6. Ps. 116. 12, 13. & 102, 103, 104 *entiers.* I Tim. 2. 1. Coloss. 3. 17. & 4. 2.

§. II. *Raison & Maniere d'invoquer Dieu.*

DIEU nous recommande ces deux Choses, en divers Endroits de sa Parole (a), mais particuliérement dans le Nouveau Testament, où Jesus-Christ nous ordonne de faire l'une & l'autre en Esprit & en Vérité, en tout Lieu, en toute Occasion (b). Et pour ce qui regarde la Priere ou Invocation, Jesus-Christ, non content de nous la persuader par ses Discours (c), nous l'a recommandée par son Exemple (d), nous a donné des Regles pour nous en acquitter, nous a enseigné une Formule, sur laquelle, comme sur une Regle infaillible, nous pourrions régler les Prieres que nous

ferions, soit pour nous, soit pour les autres (e) : ajoutant, que lesdites Prieres seroient certainement éxaucées, pourvû qu'elles fussent conformes à la Volonté Divine (f); c'est-à-dire, que nous y apportassions les Dispositions intérieures & extérieures qu'il faut, un véritable Repentir de nos Péchés (g), une ferme Confiance en la Grace de Dieu acquise par Jesus-Christ (h), une Pureté sincere (i), une Charité fraternelle (k), une Attention sérieuse (l), une Résignation parfaite, & une Assiduïté infatigable (m).

(a) Ps. 50. 14, 15. *&* 91. 14, 15. *&* 145. 18, 19. (b) I Tim. 2. 8. Jean 4. 24. (c) Math. 7. 7. *& suiv.* Luc 11. 9. (d) Math. 14. 23. *&* 26. 29 *& suiv.* Luc 19. 18. Jean 17 *entier.* (e) Math. 6. 9 *& suiv.* Luc 12. 2 *& suiv.* (f) I Jean 3. 22. *&* 5. 14. (g) I Jean 1. 9. Ps. 32. 2 *& suiv. &* 51 *entier.* (h) Hebr. 4. 10. 21. Ephes. 2. 18. *&* 3. 12. (i) I Jean 3. 21, 22. I Pier. 3. 12. (k) Marc 11. 25. Math. 5. 23. 24. *&* 6. 14. (l) Luc 18. 10 *&* 13. (m) Rom. 12. 12. I Thess. 5. 17. Luc 18. 1.

§. III. *De l'Oraison Dominicale, & de ses Parties.*

La Formule de cette Priere a pris de Jesus-Christ, son Auteur, le Nom d'Oraison Dominicale. Elle est divisée en trois Parties principales, l'Exorde, la Narration, & la Conclusion (a). Cette derniere manque

que dans Saint Luc, & n'est pas nécessaire par elle-même à la substance de la chose.

(a) Math. 6. 9. *& suiv.* Luc 11. 2. *& suiv.*

§. IV. *L'Exorde nous aprend qui nous devons invoquer, & comment il faut le faire.*

L'EXORDE nous apprend qui nous devons invoquer toujours, & avec quel Esprit il faut que nous le fassions. C'est *Notre Pere celeste*, ou *qui est dans les Cieux.* Nous devons nous addresser à lui, avec les Sentimens d'un Fils obéïssant & soumis: I, parce qu'il est le Très-haut, le Seigneur très grand, le Dieu tout-puissant; & qu'il réside, non plus dans le Tabernacle de Moïse (a), ou dans le Temple de Salomon sous les Chérubins (b), mais dans les Cieux, le Séjour véritable de l'Immortalité glorieuse (c), d'où les Biens découlent jusques sur nous: II, parce qu'il s'offre à nous avec Bonté (e), & qu'il a une Tendresse de vrai Pere pour ses Fideles (f). En effet, il les aime gratuïtement en Jesus-Christ; jusques-là qu'il les adoptera tous exclusivement aux autres Hommes, qu'il les fera Héritiers de la Gloire immortelle (g), & par conséquent qu'il leur accorde tout ce qui est nécessaire pour arriver à ce Bien (h). Ainsi nous pouvons, ou plûtôt, nous devons à notre tour,
joints

joints par les Nœuds d'une Charité fraternelle (i), nous reposer sur lui avec un profond Respect & une Confiance filiale, par Nôtre Seigneur Jesus-Christ notre unique Médiateur auprès de lui (k).

(a) Exod. 40. 34. (b) I Rois 18. 12. (c) Act. 7. 48. 49. (d) Jaq. 1. 17. (e) I Tim. 2. 4. & 4. 10. (f) Ps. 103. 3. Jean 14. 13. & *suiv.* Rom. 8. 15. (g) Gal. 4. 6. Rom. 8. 17. (h) Luc 11. 10. 11. 12. 13. Jaq. 1. 5. (i) Rom. 22. 10. II Pier. 1. 7. (k) Ephes. 2. 18. & 3. 12.

§. V. *La Narration contient VI Demandes.*

LA Narration contient VI Demandes, dont les trois prémieres appartiennent proprement & immédiatement à la Gloire de Dieu, & les trois autres à notre Salut (a). On pourroit dire néanmoins que tout y tend également à ces deux Buts, puisque la Gloire de Dieu ne peut être séparée de notre Salut, ni notre Salut de la Gloire de Dieu (b).

(a) Jean 14. 13. I Cor. 10. 31. Coloss. 3. 17. I Pier. 4. 11. (b) Ps. 50. 14. 15. & 34. 16. & *suiv.* & 91. *presque entier.*

§. VI.

§ VI. *La I Demande est la Sanctification du Nom de Dieu.*

PAR la I Demande, nous devons prier Dieu, que *son Nom soit sanctifié:* c'est-à-dire, que la Gloire de sa Bonté, de sa Puissance, de sa Sagesse, manifestée aux Hommes principalement par l'Evangile, soit dignement connue & révérée en tous Lieux (a). En conséquence de quoi il faut conjurer ce Pere des Lumieres, qu'il nous accorde son Secours, afin que le reste des Mortels, instruits par notre Exemple & nos Exhortations, abandonnent le Culte profane des Idoles, pour célébrer unanimement par leurs Discours, par leurs Hymnes, par leurs Prieres, par leurs Actions, le véritable Dieu, Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ (b); & chanter moins de la Bouche que du Cœur, *Saint, Saint, Saint, est Dieu, Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ : à lui soient rendües Louanges, Gloire, & Benédiction, dans tous les Siecles des Siecles. Amen* (c).

(a) Esai. 29. 23. *&* 42. 8. Ezech. 20. 41. *&* 28. 22. 25. Ps. 96, *&* 97, *&* 99, *entiers.* (b) Rom. 10. 6. 9. Ephes. 3. 20. *&* 5. 19. 20. Col. 3. 16. 17. II Thess. 1. 11. 12. Apoc. 4. 8. 9. *&* 5. 8. (c) Es. 6. 3. Apoc. 4. 8. I Cor. 1. 3. Ephes. 1. 3. I Pier. 1. 3. I Tim. 1. 17.

§. VII.

§. VII. *La II Demande est l'Avénement du Regne de Dieu.*

LA II Demande est que *le Regne de Dieu arrive* (a) : c'est-à-dire, que la Connoissance de la Religion Chrétienne, Connoissance qui alors étoit encore confuse & qui ne paroissoit que comme de loin, que cette Connoissance nous porte de plus en plus, nous & les autres, à sanctifier solidement le Nom de Dieu, à nous abandonner sans réserve à sa Direction, à nous soumettre à ses Commandemens (a); afin que, tous ensemble, nous devenions de jour en jour plus propres à posséder la bien-heureuse Immortalité dans le Roïaume des Cieux (c).

(a) Math. 3. 2. *& suiv.* Col. 1. 6. *& suiv.* Ephes. 1. 17. 18. *&* 3. 16. 17. (b) Esai. 2. 2. *& suiv.* Mich. 4. 1. *& suiv.* Ps. 122. 1. *& suiv.* (c) I Cor. 15. 24. *& suiv.*

§. VIII. *La III Demande est l'Obéissance à la Volonté de Dieu.*

LA III Demande est que *la Volonté de Dieu soit faite sur la Terre comme au Ciel:* c'est-à-dire, que Dieu nous fasse la Grace, à nous, dis-je, & aux autres, de remplir ses Ordres, avec autant de Docilité, de Promp-

Promptitude, de Joie (a), que les Saints Anges le font dans le Ciel (b); de soufrir patiemment les Maux dont il permet ou veut que nous soïons affligés de tems en tems (b); enfin, de les convertir à notre Utilité spirituelle, je veux dire, à l'Avancement de notre Foi, de notre Obéïssance, & de notre Salut.

(a) Phil. 2. 13, 14. I Thessal. 5. 23, 24. II Thess. 1. 11. (b) Dan. 7. 8. Math. 16. 10. Hebr. 1. 14. (c) Hebr. 10. 36. & 12. 7. 8. & *suiv.* I Pier. 3. 17. & 4. 12. & *suiv.*

§. IX. *La IV Demande est qu'il nous donne notre Pain de chaque jour.*

LA IV Demande est qu'*il nous donne aujourd'hui notre Pain quotidien* : Priere, par laquelle nous supplions le Seigneur, I, de nous accorder ce qui est nécessaire, pour vivre éxemts de l'Indigence & des Maladies, pour jouïr d'une Paix parfaite, pour vaquer à des Occupations saintes avec une entiere Liberté d'Esprit (a); II, de benir ce qu'il nous a accordé, afin qu'animez par ces Bienfaits qui nous soutiennent (b), nous ne cessions de nous occuper sans distraction, à sanctifier son Nom, à étendre son Roïaume, & à exécuter sa Volonté (c).

(a) Math. 6. 25. 31. I. Tim. 6. 8. Hebr. 13. 5. Phil. 4. 11. 12. 13. (b) Levit. 26. 5. (c) Math. 6. 33. Luc. 10. 41. 42.

§. X.

§. X. *La V Demande est la Remission des nos Péchés.*

La V Demande est qu'*il nous remette nos Dettes, comme nous les remettons à nos Débiteurs.* Nous lui demandons par cet Article, qu'il nous pardonne gratuitement en Jesus-Christ nos Péchés (a), soit que nous soïons tombez par Erreur, par Foiblesse, ou par Malice; qu'il nous les pardonne, dis-je, comme nous pardonnons tout à ceux qui nous ont offensé, & comme nous leur pardonnons par la Raison seule qu'il nous l'ordonne (b).

(a) Math. 6. 14, 15. *&* 18. 22. 35. Luc 7. 47. *&* 18. 13. Rom. 4. 7. *& suiv.* (b) Coloss. 3. 12. *& suiv.* I Pier. 4. 8. I Jean. 1. 7. 9.

§. XI. *La VI Demande est l'Adoucissement des Tentations.*

La VI Demande est qu'*il ne nous induise pas en Tentation, mais qu'il nous delivre du Mal.* Le Sens de cette Priere est, qu'il ne nous laisse point accabler par des Tentations insupportables (a), ni succomber sous des Attaques au dessus de nos Forces (b); Qu'au contraire, usant de sa Puissance infinie & de sa Bonté paternelle, il nous fortifie par le Secours de l'Esprit Saint (c), particuliérement dans les grandes Afflictions

tions, au milieu des Dangers menaçans, en un mot au fort des Maux divers, par lesquels le Démon s'efforce de nous perdre en nous éloignant de Dieu ; de peur que, foibles comme nous sommes, ce que nous soufrons ne nous fasse faire quelque chose de contraire à la Volonté Divine, & de préjudiciable à notre Salut : Enfin, qu'il nous accorde une heureuse Issue de ces Tentations (d) ; afin que, les aïant supportées courageusement, nous puissions être delivrez glorieusement des Fraudes, des Embuches, & de la Violence de Satan ; & ne point courir le funeste Risque de la Perdition éternelle.

(a) Math. 26. 47. II Pier. 2. 9. Apoc. 3. 10. (b) I Cor. 10. 13. (c) Ephes. 3. 16. 17. 18. *&* 6. 11. *& suiv.* I Thess. 3. 2. *& suiv.* I Pier. 5. 10. Hebr. 13. 20. 21. Rom. 5. 2. 3. *& suiv.* (d) I Cor. 10. 13. Pier. 5. 8. 9. 10. I Jean 5. 18.

§. XII. *La Conclusion contient trois Raisons de ces Demandes.*

La Conclusion contient les trois Raisons, en vertu desquelles nous avons, & la Confiance, & le Droit, de demander à Dieu les Choses précédentes. C'est, I, que *le Regne est à lui* (a) : c'est-à-dire, qu'il est le Maitre absolu de tout Etre, & de Satan lui-même ; de Satan, dis-je, le Dieu & le Prince de ce Monde : II, qu'*à*

lui

lui appartient la Puiſſance: ce qui ſignifie, que lui ſeul peut faire ce qu'il veut; qu'il donne, qu'il ôte, qu'il envoïe, qu'il détourne, qu'il permet, qu'il empêche, à ſon gré; & que, par conſéquent, l'Enfer & le Monde enſemble ne peuvent nous perdre malgré lui: III, parce que *la Gloire lui appartient;* ce qui veut dire, & que nous devons rapporter à lui ſeul le Bien que nous demandons ou que nous avons, & que ce Bien doit retourner à ſa Gloire, comme à ſa derniere Fin (c).

(a) Pſ. 145. 11, 12, 13. *&* 146. 10. Apoc. 12. 10. II Pier. 2. 4. (b) Pſ. 115. 3. Marc. 14. 36. Apoc. 12. 7. *& ſuiv.* (c) I Cor. 6. 20. *&* 10. 31. Coloſſ. 3. 17. I Pier. 4. 11. Apoc. 10. 4, 5.

§. XIII. *Du Mot* Amen.

OR, les vrais Fideles étant perſuadez du bon Succès des Prieres qu'ils font, ſuivant la Volonté de Dieu; & d'ailleurs, ſouhaitant avec ardeur qu'elles ſervent à la Gloire de Dieu, & à leur Salut (a); l'Oraiſon Dominicale finit par le Mot *Amen,* qui ſignifie, en partie un Aſſévération forte d'une choſe propoſée, en partie le Souhait pieux d'une Ame fidele.

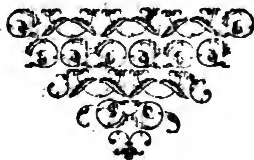
(a) I Jean 3. 22. *&* 5. 14, 15. I Cor. 14. 16. Pſ. 89. 53.

§. XIV.

§. XIV. *De l'Action de Graces.*

L'AUTRE Partie ou Espece de Priere, improprement dite, est l'Action de Graces, par laquelle, reconnoissans envers Dieu des Biens temporels ou spirituels que nous en avons reçus, nous lui en rendons Graces par Jesus-Christ, soit en particulier, soit en public, mais sur-tout dans son Eglise (a); & par laquelle nous lui en témoignons selon notre Devoir & nos Forces, notre Gratitude (b), tant par un nouveau Zêle pour son Service, par des Hymnes, par des Louanges, que par des Pseaumes, par des Aumones, enfin par d'autres Oeuvres de Piété qui tendent à la Gloire de Dieu & à l'Avantage du Prochain.

(a) Ephes. 5. 10. 20. Philip. 4. 6. I Thess. 5. 15. II Thess. 1. 3. *&* 2. 13. I Tim. 2. 1. (b) Ps. 116. 1. *& suiv.* II. Cor. 9. 11. 12. *& suiv.* Col. 1. 12, 13. *&* 3. 16, 17.



CHA-



CHAPITRE QUINZIEME.

DES VOCATIONS SPECIALES, ET DES PRECEPTES ET TRADITIONS DES HOMMES.

§. I. *De diverſes Vocations ſpéciales.*

TELS ſont en abrégé les Commandemens que Jeſus-Chriſt a ordonné à tout Chrétien d'obſerver, pour arriver au Salut éternel. Mais, outre ces Devoirs, chaque Chrétien à une Vocation ſpéciale, à laquelle il doit faire une ſérieuſe Attention. Ainſi, les uns ſont Magiſtrats (a), les autres Sujets (b) ; les uns Peres, les autres Enfans ; les uns Maitres, les autres Serviteurs (c) ; les uns dans le Mariage (d), les autres dans le Célibat (e) ; les unes Vierges (f), les autres Veuves (g) ; les uns riches, les autres pauvres (h), &c. Les Obligations des Conditions diverſes ſont en partie marquées dans l'Expoſition précédente du Décalogue, & en partie dans une infinité d'Endroits de l'Ecriture,

où chacun peut trouver les Regles propres de son Etat.

(a) Rom. 13. 1. *& suiv.* (b) I Pier. 2. 13. 14. (c) Ephes. 6. 1. *& suiv.* (d) Ephes. 5. 22. I Pier. 3. 1. *& suiv.* (e) I Cor. 7. 8. *& suiv.* (f) I Cor. 7. 25. *& suiv.* (g) I Tim. 5. 3 *& suiv.* (h) I Tim. 6. 17. *& suiv.* Jaq. 2. 1. *& suiv.* *&* 5. 1. *& suiv.*

§. II. *Regle générale touchant ces différentes Vocations.*

UNE Regle générale à ce sujet est, qu'*un chacun demeure dans la Vocatiou à laquelle il a été appellé* (a): quoique pourtant il soit permis d'essaïer de la rendre meilleure, si on le peut en bonne Conscience; toute Condition étant indifférente par elle même, & ne nous attirant ni la Haine ni la Bienveillance de Dieu (b). Ainsi, on ne doit point attribuer plus de Sainteté à la Virginité ou au Célibat, qu'au Mariage (c); à la Pauvreté, qu'à l'Opulence, &c.; ni faire des Vœux téméraires, par lesquels nous nous engagions pour toujours dans telle Profession, ou plûtôt par lesquels nous tentions Dieu & mettions sa Liberté & la nôtre dans les Fers.

(a) I Cor. 7. 20. *& suiv.* (b) Col. 3. 11. (c) I Cor. 7. 25. *& suiv.*

§. III. *Des Préceptes Humains.*

POUR les autres Oeuvres, ſur-tout les Oeuvres extérieures, qu'on eſtime religieuſes, & que l'Eſprit Humain a inventées (a); ſoit que nous les faſſions par Reſpect pour quelque Autorité, pour une Tradition Ecléſiaſtique par exemple, ſoit que nous nous les ſoïons impoſées de nous mêmes, dans l'Opinion qu'elles étoient une eſpece de Culte, ſinon néceſſaire, du moins méritoire ou ſatisfactoire : ces Oeuvres, dis-je, ne ſont, ni néceſſaires à Salut, ni même dignes du Titre ſpécieux de Bonnes-Oeuvres, bien loin qu'on puiſſe les regarder comme ſurérogatoires & excellentes; & elles ne peuvent porter l'auguſte Nom d'Obéïſſance rendue à Jéſus-Chriſt notre unique Légiſlateur, d'Obéïſſance véritable, agréable, due par elle-même, & par conſéquent honorée de la Promeſſe de la Vie éternelle (b). Souvent, au contraire, elles nuiſent au principal Culte de Dieu, c'eſt-à-dire, à la Charité & à la Pieté (c); ſur-tout, ſi on les égale, ou même on les préfére, aux Préceptes Divins, comme il n'arrive que trop ſouvent.

(a) Math. 15. 2 *& ſuiv.* Gal. 4. 9. *& ſuiv. &* 5. 1. *& ſuiv.* Col. 2. 8 *& ſuiv.* (b) I Jean 2. 17. Math. 7. 21. *&* 15. 16. *&* 23. 23. (c) I Tim. 4. 8. *& ſuiv. &* 6. 7. *& ſuiv.* Tit. 3. 8. 9.

CHA-



CHAPITRE SEIZIEME.

DU CULTE DE JESUS-CHRIST NOTRE UNIQUE MEDIATEUR, ET CONTRE L'INVOCATION DES SAINTS.

§. *De la Majesté propre de Jésus-Christ Médiateur.*

NOUS n'avons parlé jusqu'à présent que de la Connoissance & du Culte de Dieu. Il reste que nous traitions de la Connoissance & du Culte de Jésus-Christ, entant qu'il est Médiateur : car, en ces deux Choses consiste la Vie éternelle, ainsi qu'il est dit dans St. Jean, Chapitre XVII, Vers. 3. En effet, à Jésus-Christ, comme à l'unique Médiateur, *toute Puissance a été donnée au Ciel & sur la Terre* (a) : *le Pere lui a donné tout Jugement, afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Pere* (b) ; *& il lui a donné Puissance d'éxercer aussi le Jugement, parce qu'il est le Fils de l'Homme* (c). *C'est pourquoi, Dieu l'a couronné de Gloire & d'Honneur, l'a établi sur les Oeuvres de ses Mains, lui a assujetti toutes Choses sous ses Pieds* (d), *& l'a donné sur toutes choses pour être Chef de son*

 Eglise

Eglise (e). Que dis-je? *Il lui a donné un Nom qui est sur tout Nom, afin qu'au Nom de Jésus tout genouil se ploïe de ceux qui sont ès Cieux, en la Terre, & sous la Terre; & que toute Langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur, à la Gloire de Dieu le Pere* (f). Et nous devons d'autant plus religieusement reconnoitre & célébrer cette Majesté de Jésus-Christ, qu'elle lui a particuliérement été donnée par son Pere, pour notre Consolation & pour notre Salut (g).

(a) Math. 28. 18. (b) Jean 5. 22. 23. & 3. 35. & 17. 2. (c) Jean 5. 27. (d) Hebr. 2. 7. 8. (e) Ephes. 1. 21. 22. (f) Phil. 2. 9. 10. 11. (g) I Pier. 1. 21. & *suiv.* 3. 22. I Cor. 15. 27. Act. 2. 36. & 5. 31. & 10. 36. 42. Apoc. 1. 5. & *suiv.* & 3. 21.

§. II. *Du Culte Religieux qui lui est dû.*

AINSI, quiconque sert religieusement Jésus-Christ, entant qu'il est notre Médiateur auprès de Dieu (a), sur-tout depuis qu'il a été élevé au faite de la Gloire (b), & placé dans le Throne de son Pere à sa Droite (c); quiconque le sert saintement, c'est-à-dire, l'adore, l'invoque (d), met son Espérance en lui (e), le benit (f), lui rend d'humbles Actions de Graces pour le Salut qu'il nous a acquis (g) : quiconque agit ainsi s'acquite de son Devoir, & se conforme à la Volonté manifeste de Dieu.

Qui-

Quiconque, au contraire, ne reconnoissant point la Majesté de ce Sauveur, lui refuse la Vénération qui lui est due, fait une Injure extrême à Dieu & à Jésus-Christ; sur-tout, s'il accuse le Christianisme, d'Idolatrie, de faux Culte, & de Superstition.

(a) I Tim. 2. 5. I Jean 2. 1. 2. (b) Phil. 2. 9. 10. (c) Hebr. 1. 3. & 7. 26. & 8. 1. Apoc. 3. 21. (d) Hebr. 1. 6. Jean. 5. 23. Phil. 2. 10. 11. (e) Act. 7. 59. & 9. 14. I Cor. 1. 2. (f) Jean 14. 1. & *suiv.* I Thess. 3. 11. II Thess. 3. 5. (g) Apoc. 5. 8. 9. 12. 13.

§. III. *Contre l'Invocation des Saints.*

ADORER d'autres que l'unique Médiateur de Dieu & des Hommes (a); associer à son Culte, ou des Anges, ou des Hommes vivans ou morts, soit qu'ils soient saints, soit que nous les croions tels (b); enfin, leur rendre des Honneurs plus que civils, comme à nos Avocats auprès de Dieu, c'est-à-dire, leur consacrer des Temples, des Autels, des Fêtes, leur offrir des Sacrifices, leur faire des Vœux, mettre sa Confiance en leur Mérite, en leur Pouvoir, en leur Crédit, &c. : c'est une Action illicite, criminelle, que Dieu déteste, sur-tout s'il s'agit d'Hommes morts, quand même ils seroient saints; parce que l'Ecriture dit en divers Endroits,

droits, qu'ils ignorent ce que nous faisons, qu'ils ne prennent nulle part à ce qui se passe sous le Soleil, & autres choses semblables (c). Cependant, honorer leur Mémoire, célébrer leurs Vertus, les proposer en Imitation aux Fideles, est une chose avantageuse & licite selon nous; bien loin que nous condamnions, ou que nous blamions, en aucune maniere, les Prieres mutuelles des Fideles les uns pour les autres (d).

(a) I Tim. 2. 5. (b) Col. 2. 18. Apoc. 19. 10. *&* 22. 9. (c) Hebr. 4. 10. Apoc. 14. 13. Job 3. 11. 12. 13. *& suiv. &* 14. 21. Ecclef. 9. 5. 6. II Rois 22. 20. Esai. 38. 18. 19. *&* 63. 16. (d) Rom. 15. 30. II Cor. 1. 11. Ephes. 6. 18. 19. Coloss. 4. 3. II Thess. 3. 1. Hebr. 13. 18.



CHA-



CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

DES BIENFAITS ET DES PROMESSES DE DIEU; ET, EN PREMIER LIEU, DE L'ELECTION A LA GRACE, OU VOCATION A LA FOI.

§. I. *Des Bienfaits de Dieu qui précédent la Foi.*

AFIN, au reste, que l'Homme pût observer les Commandemens précédens, & qu'il voulût les observer de bon cœur, Dieu a résolu de faire de son côté tout ce qui étoit nécessaire à l'Homme pour ces deux Fins (a); c'est-à-dire, I, de conférer à l'Homme pêcheur une Grace qui le rendît capable des Droits que l'Evangile prescrit; II, de lui promettre une Récompense dont la Grandeur, excédant infiniment la Capacité de l'Esprit humain, excitât en nous un Desir vif & une Espérance certaine, qui nous portassent fortement à remplir ces Devoirs. Or, Dieu tout clément, tout miséricordieux, & qui a pour nous une Tendresse paternelle en Jésus-Christ, nous manifeste & nous accorde ces Bienfaits par son Saint Es-

prit (b), dont nous avons suffisamment parlé ci-dessus (c).

(a) Jer. 31. 32. 34. Hebr. 8. 8. *& suiv.* Ezech. 11. 19. & 36. 27. II. Cor. 7. 1. II Pier. 1. 3. 4. I Jean 3. 3. Col. 1. 4. 5. I Pier. 1. 3. *& suiv.* (b) I Cor. 2. 10. *& suiv.* 12. 3. *& suiv.* II Cor. 3. 6. *& suiv.* I Jean 2. 20. 27. Rom. 5. 5. & 8. 9. *& suiv.* (c) *Chapitre III*, §. *II.*

§. II. *De la Vocation à la Foi.*

PREMIEREMENT donc, quand Dieu appelle à lui des Pécheurs par l'Evangile, il leur accorde une Grace, qui, non seulement est nécessaire pour obéir & croire, mais même qui est suffisante pour cet Effet ; à quoi il ajoute un Commandement exprès de garder l'Obéïssance & la Foi, sous Promesse de l'Immortalité glorieuse, & Menace de la Mort éternelle (a). Cette Vocation est quelquefois nommée dans l'Ecriture, *Election* (b); ce qu'il faut entendre d'une Election à la Grace & aux Moïens de Salut : Election bien différente de l'Election à la Gloire & au Salut, dont nous parlerons ci-après. Cette Vocation, au reste, est faite entiérement par la Prédication de l'Evangile (c), accompagnée de la Vertu de l'Esprit, d'une Intention miséricordieuse & réelle de la part de Dieu de sauver & d'amener

mener à la Foi tous ceux qui sont appellez (d); soit qu'ils croïent, & soient sauvez; soit que ni l'un ni l'autre n'arrive, parce qu'ils le refusent opiniâtrément.

(a) Math. 11. 20. 21. & 22. 2. & *suiv.* Jean 5. 34. 40. & 6. 44. 45. II. Pier. 1. 3. 4. (b) I Cor. 1. 26. & *suiv.* II Tim. 1. 9. I Pier. 2. 9. (c) Math. 28. 18. Jean 5. 34. Rom. 10. 14. 15. II Cor. 3. 5. 6. (d) I Tim. 2. 4. & *suiv.* Tit. 2. 11. I Pier. 1. 23. 25.

§. III. *Il y a de deux sortes de Vocations.*

IL y a une Vocation qu'on appelle efficace, plûtôt à cause du Succès qu'elle a, que par rapport à l'Intention seule de Dieu (a). Cette espece de Vocation produit toûjours son Effet; non que Dieu, aïant formé le Décret absolu de sauver celui qui est appellé, lui fournisse, par une Sagesse singuliere & secrete, une Grace qui s'accorde heureusement à sa Volonté; non qu'il agisse efficacement en elle, par une Puissance irrésistible, & non moins grande que celle qu'il faut, ou pour créer, ou pour ressusciter un Mort; non, dis-je, qu'il agisse efficacement en elle, & qu'il la détermine tellement à croire & à obéir, qu'elle ne puisse ne point le faire. C'est seulement, parce que l'Homme que Dieu appelle, préparé suffisamment, ne résiste point à la Vocation, & ne veut pas

mettre à la Grace l'Obstacle qu'il auroit pu (b).

Mais, outre cette Vocation, il en est une suffisante, mais néanmoins inefficace, parce qu'elle manque de son Effet du côté de l'Homme, qui la rend infructueuse par sa seule Faute volontaire & vincible (c).

(a) Rom. 8. 28. 29. I Cor. 1. 24. 26. (b) Act. 2. 41. & 13. 48. Rom. 6. 17. I Thess. 2. 13. (c) Prov. 1. 24. 25. Ezech. 12. 1. Esai. 5. 1. & *suiv.* Math. 23. 37. Luc 7. 30. Jean 5.40. Act. 7. 51. & 13. 46. II Thess. 3. 1. 2. Contre le Synode de Dordrecht, *Chapitres III & IV.*

§. IV. *De la Vocation ou Régénération de la part de Dieu.*

LA prémiere, accompagnée d'un Effet salutaire, ou, pour nous exprimer autrement, réduite en Acte, est appellée quelquefois dans l'Ecriture, *Conversion* (a), *Régénération* (b), *Résurrection spirituelle* (c), *nouvelle Création* (d) : parce qu'elle fait succéder en nous une Conduite sobre, juste, & pieuse, à une Vie déréglée (e); la Vie spirituelle, à la Mort du Péché, ou à l'Habitude mortelle de le commettre (f) : enfin, parce que, réformez par l'Efficace spirituelle de la Parole, nous sommes engendrez de nouveau à l'Image

l'Image de Jésus-Christ (g); & qu'ainsi, nous devenons de nouvelles Créatures, par la Résipiscence & par la Foi (h).

(a) Act. 3. 19. 26. I Thess. 1. 9. (b) Jean 3. 5. *& suiv.* Jaq. 1. 18. (c) Ephes. 2. 6. (d) Gal. 6. 15. II. Cor. 5. 17. Ephes. 2. 10. (e) Tit. 2. 11. 12. (f) Rom. 6. 2. *& suiv.* (g) Rom. 6. 17. (h) Ephes. 4. 24. Col. 3. 10.

§. V. *Que la Foi & la Conversion ne sont point de nous;*

L'HOMME n'a donc pas de lui-même la Foi salutaire (a), & ce n'est point par les Forces de son Libre-Arbitre qu'il se convertit : puisque, dans l'Etat de Péché, il ne peut faire, vouloir, penser, de lui-même, ou par lui-même, rien de bien (b); mais particuliérement rien qui serve à son Salut, comme sont sur-tout la Conversion, & la Foi sanctifiante. C'est pourquoi, il faut que ce soit Dieu en Jesus-Christ (c) qui le régénere, par la Prédication de l'Evangile accompagnée de l'Efficace de l'Esprit saint, & qui renouvelle son Entendement, ses Affections, sa Volonté, toutes ses Forces (c); afin qu'il soit en état d'entendre les Biens salutaires, de les méditer, de les vouloir, en un mot de les réduire en Actes.

(a) Math. 11. 27. *&* 13. 11. *&* 16, 17. (b) Math. 7. 17. *&* 12. 34. Jean 6. 44. 45. 65, *&* 3. 5. *& suiv.* (c) Phil. 1. 5. 6. *&* 2. 13. Ephes. 2. 1. *& suiv.* Jaq. 1. 17. 18. I Pier. 1. 23.

§. VI. *Mais de la Grace ſeule de Dieu.*

AINSI, nous ſtatuons que la Grace eſt tellement le Principe (a), le Progrès (b), & l'Accompliſſement de tout Bien (c), que le Régénérez mêmes ne peuvent penſer, vouloir, faire rien de bien, & encore moins réſiſter aux Tentations qui les entrainent vers le Mal (d); à moins que cette Grace ne les prévienne, ne les excite, n'agiſſe avec eux: de ſorte que nous devons rapporter entiérement à la Grace de Dieu en Jeſus-Chriſt, comme à leur Cauſe principale, la Foi, la Converſion, les Bonnes-Oeuvres, enfin toute ſorte d'Actions pieuſes & ſalutaires que nous pouvons nous imaginer.

(a) Epheſ. 2. 5. 18. Tit. 2. 11. 12. 13. *&* 3. 4. 5. Phil. 1. 6. (b) Jean 15. 5. I Cor. 4. *& ſuiv.* (c) I Theſſ. 5. 23. 24. Epheſ. 6. 13. (d) Math. 26. 41. I Cor. 10. 13. Epheſ. 2. 4. *& ſuiv.*

§. VII.

§. VII. *Qu'on peut résister à la Grace : diverses Raisons qui le prouvent.*

NE'ANMOINS, l'Homme peut mépriser la Grace de Dieu, la rejetter, résister à son Opération (a) ; de façon que, appellé par le Ciel à la Foi & à l'Obéïssance, il se rende incapable de suivre cette Vocation : & cela par sa Faute propre, véritable, vincible ; soit qu'il n'écoute qu'une imprudente Sécurité (b), ou un aveugle Préjugé (c) ; soit qu'il se livre, ou à un Zele inconsidéré (d), ou à l'Amour du Monde (e), ou à son Amour-propre (f) ; soit que d'autres Causes le fassent agir (g).

En effet, supposer une Grace irrésistible, toute-puissante, non moins forte que la Vertu qu'il faut pour la Création, la Génération proprement dite, & la Resurrection ; une Grace, en un mot, qui produise tellement l'Acte même d'Obéïssance & de Foi, que l'Homme ne puisse s'empêcher de croire & d'obéïr : supposer une telle Grace, c'est une Folie, lorsqu'on voit que Dieu impose positivement & précisement une Obéïssance libre ; & cela, sous Promesse d'une grande Récompense, si on le fait, & avec Menace d'un Supplice terrible, si on y manque. Car enfin, c'est vainement qu'on éxigeroit une pareille chose de nous, & qu'on nous promettroit une Récompense à ce sujet, aïant dessein de

faire soi-même cette chose sans nous, & avec un Pouvoir auquel rien ne resiste: outre qu'on n'a, ni Raison d'accorder d'illustres Récompenses à l'Obéïssance de celui en qui l'Obéïssance même a été produite par une Force étrangere de ce genre, puisqu'il n'est pas obéïssant véritablement; ni Droit de comdamner à un Chatiment affreux, encore moins à des Peines éternelles, un Malheureux, qui n'a manqué d'Obéïssance que parce qu'il a manqué d'une Grace irrésistible qui lui étoit nécessaire, & qui par conséquent n'est pas réellement désobéïssant. Pour ne pas dire, que l'Ecriture parle en plusieurs Endroits de Gens *qui ont résisté,* dit-elle, *au Saint Esprit* (h); *qui se sont jugés, ou, plûtôt, rendus indignes de la Vie éternelle* (i); *qui ont rejetté le Conseil de Dieu contre eux-mêmes* (k); *qui n'ont point voulu entendre* (l), *venir* (m), *obéïr* (n); *qui ont fermé les Oreilles* (o); *qui ont endurci leurs Cœurs* (p): tandis, qu'au contraire, elle en loue d'autres de ce *qu'ils ont cru promptement & volontiers* (q); *de ce qu'ils ont obéi à la Vérité & à la Foi; de ce qu'ils se sont rendus attentifs & dociles; de ce qu'ils ont cru à la Doctrine Evangelique; de ce qu'ils ont reçu la Parole de Dieu avec joie; de ce qu'en cela ils ont été plus généreux que ceux qui la rejettoient; de ce qu'enfin ils ont obéi de tout leur cœur à la Vérité, ou à l'Evangile* (r): toutes choses qu'il seroit du dernier ridicule de dire de Personnes, qui, ou

ne

ne pourroient ni croire ni obéïr lorſqu'elles ſont appellées, ou ne pourroient alors qu'obéïr & croire.

(a) Ezech. 12. 2. Prov. 1. 24. 25. Math. 13. 19. & 23. 37. Act. 7. 51. & 19. 46. (b) Math. 13. 19. (c) Jean 7. 3. 4. 5. 52. (d) II Cor. 3. 13. Rom. 10. 1. 3. (e) Luc 14. 18. (f) Jean 5. 44. (g) II Cor. 4. 4. II Theſſ. 3. 3. II Tim. 3. 2. *& ſuiv.* I Jean 5. 4. *& ſuiv.* (h) Act. 7. 51. (i) Act. 13. 46. (k) Luc 7. 30. (l) Prov. 1. 24. 25. Ezech. 12. 2. (m) Jean 5. 40. (n) Act. 7. 39. Rom. 10. 16. (o) Zach. 7. 11. 12. 13. Jer. 5. 3. (p) Act. 28. 24. Hebr. 3. 12. 13. & 4. 2. Pſ. 95. 7. 8. (q) Act. 2. 41. & 13. 47. (r) Act. 6. 7. & 17. 11. I Pier. 1. 22. Rom. 6. 17.

§. VIII. *Que la Grace ſuffiſante eſt donnée à tous ceux qui ſont appellez.*

QUOIQUE Dieu diſpenſe les Graces d'une maniere très-différente & très-libre (a), néanmoins, quiconque entend prêcher ordinairement la Parole de la Foi, l'Eſprit Saint lui donne, ou eſt prêt à lui donner, une Portion ſuffiſante, pour produire & pour avancer par dégrés ſa Converſion (b). Ainſi, la Grace ſuffiſante à la Foi & à la Pénitence tombe, non ſeulement ſur ceux qui croïent & ſont convertis, mais même ſur ceux qui ne ſont ni dans l'un ni dans l'autre de ces Etats (c). Car, ceux que Dieu appelle à

la

la Foi & au Salut, il les y appelle sérieusement (d) : c'est-à-dire, non seulement par des Apparences extérieures, ou par la Prédication qui leur déclare ses Ordres & ses Promesses ; mais encore, avec une Intention sincere de les sauver & de les convertir : de sorte qu'il est faux qu'il ait jamais voulu que leur Vocation fût précédée d'aucun Décret de Réprobation absolue, d'Aveuglement nécessaire, ou d'Endurcissement inévitable.

(a) Rom. 12. 6. *& suiv.* I Pier. 4. 10. (b) Math. 11. 21. Tit. 3. 4. *& suiv.* I Pier. 1. 23. *&* 2. 9. I Cor. 4. 15. Jaq. 1. 28. II. Cor. 3. 6. Hebr. 4. 12. (c) Esai. 65. 2. Ezech. 18. 11. Prov. 1. 24. *& suiv.* Math. 23. 37. Luc. 8. 12. (d) Tit. 2. 11. II. Tim. 1. 9. II Cor. 5. 20. *&* 6. 1. *& suiv.* Esai. 5. 2. *& suiv.* Ps. 81. 14. Jean 5. 34. *&* 10. 10.



CHA-



CHAPITRE DIX-HUITIEME.

DES PROMESSES DIVINES DONT LES FIDELES E'PROUVENT L'EFFET DÈS CETTE VIE: C'EST-À-DIRE, DE L'ELECTION À LA GLOIRE, DE L'ADOPTION, DE LA JUSTIFICATION, DE LA SANCTIFICATION, ET DE LA CONFIRMATION.

§. I. *Des Actes de Dieu envers les Fideles.*

DIEU veut & fait ordinairement plusieurs choses en faveur des Hommes pécheurs, qui, appellez efficacement par la Grace Divine, & convertis par son Secours à la vraie Foi, reglent par cette Grace & par cette Foi leur Conduite selon les Commandemens de Jésus-Christ. Dieu, dis-je, fait plusieurs choses en leur Faveur (a); mais, elles sont de deux Especes, les unes regardent la Vie présente, les autres la Vie à venir.

(a) Rom. 8. 28. *& suiv.* Ephes. 1. 3. *& suiv.*

§. II.

§. II. *De ces Actes appartenans à la Vie présente; & I de l'Election au Salut, II de l'Adoption.*

CELLES qui appartiennent à cette Vie, sont I l'Election à la Gloire, & II l'Adoption.

Par la prémiere, les Chrétiens convertis & fideles sont séparez de la Troupe profane de ceux qui périssent (a), & tirez de l'Ordre des Malheureux, qui, quant à leur Etat présent, doivent être damnez; tirez, dis-je, de cet Ordre, pour être comme mis à part dans les Thrésors de Dieu.

Par la seconde, ils sont introduits dans sa Famille, revêtus du Droit d'entrer un jour en possession de l'Héritage céleste, & placés ainsi dans le Rang de ceux qui doivent être sauvez (b); c'est-à-dire, des Fideles, que Dieu ne veut point punir, mais à qui il veut au contraire remettre gratuïtement en Jésus-Christ, leurs Péchés. Quelquefois, cependant, Adoption signifie, dans l'Ecriture, la Redemption même des Corps, ou leur Résurrection bienheureuse (c); parce qu'en effet dans cette Résurrection paroitra enfin l'Accomplissement de l'Adoption.

(a) Marc 13. 20. Jaq. 2. 5. Rom. 8. 29. (b) Jean 1. 12. Rom. 8. 17. Gal. 3. 26. & 4. 5. 7. (c) Rom. 8. 23. Luc 2.. 36. I Jean 1. 3. & *suiv.*

§. III.

§. III. *De la Justification, ou Absolution.*

CES deux Actes sont suivis de trois autres ; savoir, la Justification, la Sanctification, & la Confirmation. La Justification est l'Absolution miséricordieuse, gratuïte, & entiere, devant Dieu, du Pécheur véritablement repentant & croïant; Absolution donnée par & à cause de Jésus-Christ connu par une vraie Foi (a): ou, autrement, c'est la Remission gratuïte de tous les Péchés, obtenue par la vraie Foi en Jésus-Christ : ou, enfin, c'est l'Imputation libérale, & pleine de bonté, que Dieu nous fait de la Foi à Justice, ou pour Justice (b); Imputation, que nous n'obtenons dans le Jugement de Dieu, que par sa pure Grace, & par notre Foi en Jésus-Christ (c), Foi vive & opérante par la Charité, sans aucun Mérite de notre part. Et c'est ce que signifie cet Article du Symbole, *Je croi la Remission des Péchés.*

(a) Ps. 32. 1. *& suiv.* Luc. 18. 13. 14. Act. 10. 43. *&* 13. 38. 39. Hebr. 8. 12. Rom. 3. 24. *& suiv.* (b) Rom. 4. 3. *& suiv. &* 5. 1. *& suiv.* (c) Gal. 2. 16. Ephes. 2. 4. *& suiv.* Tit. 3. 4. *& suiv.*

§. IV. *De la Sanctification proprement dite.*

LA Sanctification proprement dite; car, l'Ecriture la prend quelquefois pour la Régénération, ou Conversion, ou Vocation efficace, dont nous avons parlé ci-dessus & enfin pour toute sorte de Purification spirituelle, quoi qu'extérieure (a): la Sanctification, dis-je, proprement dite est une Séparation plus parfaite, plus entiere, & qui augmente sans cesse, des Enfans de Dieu d'avec ce Monde impur. Autrement, c'est en partie l'Avancement des vrais Fideles dans la Connoissance de la Vérité Divine, Avancement que Dieu a coutume de procurer en beaucoup de Manieres admirables (b); & en partie un Eguillon, qui nous pousse plus fortement, plus vivement, plus constamment à la Haine du Péché, & à l'Amour de la véritable Piété (c): de sorte que la Volonté du vrai Fidele, de jour en jour plus portée, plus disposée, & plus attachée à la Vertu, empêche qu'on ne lui oppose de ces Obstacles qu'on a coutume de rencontrer dans le Chemin de la Piété, ou du moins les renverse sans retardement, & avec courage.

(a) I Cor. 1. 2. *&* 6. 11. Hebr. 2. 11. II Thess. 2. 13. I Pier. 1. 2. Act. 20. 32. *&* 26. 18. (b) Jean 17. 17. 19. I Jean, 2. 20. 27. Hebr. 6. 4. *&* 10. 10. 14. (c) I Thess. 5. 23. II Tim. 2. 21.

§. V. *De la Confirmation.*

LA Confirmation eſt un Affermiſſement conſtant, fort, & ſolide, dans la véritable Confiance, dans l'Eſpérance de la Gloire céleſte, & dans la Certitude de la Grace divine (a) : Affermiſſement, par lequel les Fidéles s'aſſûrent comme par une eſpece d'Arrhe ou de Gage, de leur Adoption, de leur Juſtification, de leur Glorification future; qui doit les conſerver, à moins qu'ils ne s'y oppoſent eux-mêmes, dans le Sentiment de la Grace & dans la vraie Foi, juſqu'à la fin, malgré toutes les Tentations (b); en un mot, qui n'eſt autre choſe que la Perſévérance totale & finale.

(a) Rom. 5. 5. *&* 8. 15. 16. II. Cor. 1. 21, 22. *&* 5. 5. (b) Epheſ. 1. 13. 14. *&* 4. 30. I Cor. 1. 8. 9. Phil. 1. 6. *& ſuiv.*

§. VI. *De trois Eſpeces de Juſtes en cette Vie.*

C'EST ainſi que Dieu fait gratuïtement du Bien à tous les Fideles, & à eux ſeuls; mais avec quelque Inégalité, cependant, envers les diverſes Eſpeces de Fideles, qu'on

qu'on trouve dans l'Ecriture divisés en trois Classes. La I est de ceux qu'on peut appeller Novices, & qui sont récemment convertis à la Foi (a) : ils joignent à une Persuasion sincere un Dessein véritable d'obéïr à la Volonté divine ; mais, les Croix qui leur arrivent, les Afflictions, d'autres Tentations périlleuses, auxquelles ils ne peuvent pas encore résister, affoiblissent ces heureuses Dispositions, les dissipent même quelquefois, & les arrachent entiérement. La II Classe est de ceux qui, aïant persévéré pendant quelque tems dans la vraie Foi, dans une sainte Résolution, & dans de Bonnes-Oeuvres qui témoignoient leur Foi, y renoncent enfin (b) ; vaincus par les Artifices ou par la Violence du Monde, de la Chair, de Satan, ou des Tyrans. La III est de ceux qui persévérent jusqu'à la fin, sans aucune interruption (c) : ou de ceux qui, étant tombez une, deux, ou plusieurs fois, se relevent par une sérieuse Pénitence (d) ; &, rétablis ainsi par la Grace Divine, persistent constamment jusqu'à la Mort. Les Fideles des deux prémieres Classes sont véritablement élus, adoptez, & justifiés : mais, ce n'est, ni absolument, ni autrement qu'à tems ; en un mot, ce n'est qu'entant & autant qu'ils demeurent dans la bonne Voie. Mais, la troisieme Classe, est seule élue, adoptée, & justifiée, péremptoirement & finalement, selon ce

qui

qui est dit dans l'Evangile : *Celui, qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé.*

(a) Math. 13. 20. & *suiv.* Luc 8. 12. 13. 14. I Cor. 3. 1. & *suiv.* Gal. 1. 6. & *suiv.* Apoc. 2 & 3 *entiers.* (b) Math. 10. 17. & *suiv.* & 24. 9. & *suiv.* I Thess. 2. 3. & *suiv.* I Tim. 1. 19. & 4. 1. & *suiv.* Hebr. 6. 4. & *suiv.* & 10. 32. & *suiv.* II Pier. 2. 18. & *suiv.* & 3. 17. 18. (c) Math. 10. 22. & 24. 13. Luc 21. 19. Ephes. 3. 16. & *suiv.* Col. 1. 21. & *suiv.* & 2. 5. & *suiv.* (d) Luc 22. 32. II Cor. 2. 7. 8. & 7. 10. II Tim. 2. 25. 26. Math. 10. 2. & 24. 13.

VII. *Conclusion des Articles précédens.*

VII. EN effet, ces Actes de Dieu envers nous sont tantôt continuels, tantôt interrompus, parce qu'ils ne durent qu'autant que la Condition éxigée de nous, savoir la Foi & la Sainteté. Or, ils sont interrompus, lors que nous n'observons plus les Conditions, & que nous commettons quelque Faute incompatible avec la vraie Foi & une Conscience droite, selon ce qui est dit dans Ezechiel : *Si le Juste se détourne de sa Justice, & qu'il fasse l'Iniquité selon toutes les Abominations que les Méchans ont accoutumé de commettre, vivra-t-il ? Toutes ses Justices, qu'il aura faites ne seront point ramentues, à cause de*

de son Forfait dont il aura forfait, & à cause de son Péché qu'il aura commis : il mourra pour ces choses-là (a). On trouve dans l'Ecriture un grand nombre de Passages & d'Exemples, qui reviennent à la même chose (b).

(a) Ezech. 18. 24. *& suiv.* (b) Rom. 11. 12. *& suiv.* I Cor. 9. 27. *&* 10. 11. 12. *& suiv.* Col. 1. 22. 23. Hebr. 3. 6. 14. *&* 10. 35. 36. Apoc. 2. 10. *&* 3. 11. 12.



CHA-



CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

DES PROMESSES DIVINES PAR RAPPORT A LA VIE A VENIR, C'EST-A-DIRE, DE LA RE'SURRECTION DES MORTS, ET DE LA VIE E'TERNELLE.

§. I. *Des Actes de Dieu qui regardent la Vie future.*

LES Actes de Dieu qui regardent la Vie future, sont la Résurrection des Morts, ou la Transmutation subite de la Nature mortelle (a); & la Glorification, c'est-à-dire, le Don de la Gloire céleste & de la Vie éternelle (b): selon ces deux Articles du Symbole, *Je crois la Résurrection de la Chair & la Vie éternelle.*

(a) I Cor. 15 *entier.* (b) Math. 25. 31. *& suiv.*

§. II. *De la Résurrection des Morts.*

LA Résurrection arrivera au Jour glorieux du second Avénement de Jésus-Christ, pour le Jugement universel (a);

ſavoir, lors qu'il viendra rappeller les Morts à la Vie (b), ſoit juſtes, ſoit injuſtes (c); qu'il les jugera, eux, & les Vivans, ſur le Tribunal de ſon Pere (d); enfin, qu'il diſtribuera les Récompenſes & les Peines aux Bons & aux Méchans, ſelon la Qualité & la Quantité des Oeuvres bonnes ou méchantes qu'ils auront faites (e). Alors les Fideles, qui auront été morts, il les tirera du ſein de la Pouſſiere, les revêtira d'un Corps glorieux & incorruptible, & leur donnera une Vie immortelle (f). En même tems, il changera comme dans un inſtant ceux qu'il trouvera vivans, pour les élever à la bienheureuſe Immortalité (g).

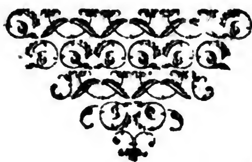
(a) Math. 16. 27. *&* 25. 31. *& ſuiv.* (b) Apoc. 20. 12. 13. (c) Act. 24. 15. (d) Rom. 14. 9. 10. 11. 12. (e) II Cor. 5. 10. II Theſſ. 1. 7. *& ſuiv.* Math. 25. 31. *& ſuiv.* (f) I Theſſ. 4. 16. II Cor. 5. 4. *& ſuiv.* Phil. 3. 21. (g) I Cor. 15. 51. *& ſuiv.*

§. III. *De la Glorification.*

CETTE Réſurrection & ce Changement ſeront ſuivis d'abord de la Glorification bien-heureuſe, qui eſt l'Accompliſſement des autres Actes de Dieu. Par ce dernier, lors que le Seigneur Jéſus-Chriſt ſera deſcendu du Ciel pour juger les Hommes, précédé par les Cris des Anges, & par

par le Bruit de la Trompette, qui appelleront les Mortels; par ce dernier, il ordonnera aux Anges Miniſtres de ſa Puiſſance, d'enlever les Fideles dans les Airs (a), & il les tirera de la Conflagration totale du Monde qui arrivera alors (b), pour les faire joüir éternellement dans le Sejour glorieux du Ciel, que l'Ecriture appelle des Noms de *nouveaux Cieux*, de *nouvelle Terre*, de *Monde futur* (c); pour les y faire joüir, dis-je, avec lui, & avec les ſaints Anges, d'une Joie & d'une Gloire qu'on ne peut exprimer (d).

(a) I Theſſ. 4. 16. 17. Math. 24. 30, 31. & 25. 31. & *ſuiv.* I Jean 3. 1. & *ſuiv.* (b) II Theſſ. 1. 8. & *ſuiv.* II Pier. 3. 10. 11. (c) Hebr. 2. 5. II. Pier. 3. 13. Apoc. 21. 1. (d) Jean 12. 26. Luc 13. 17. & 22. 29. 30. Math. 13. 37. & 25. 23. Apoc. 3. 12. 21. & 14. 13. & 20. 15.





CHAPITRE VINTIEME.

DES MENACES DE DIEU, ET DES CHATIMENS DES IMPIES, SOIT DANS CETTE VIE, SOIT DANS L'AUTRE : C'EST-A-DIRE, DE LA REPROBATION, DE L'ENDURCISSEMENT, DE L'AVEUGLEMENT; ET DE LA MORT E'TERNELLE, ET DE LA DAMNATION.

§. I. *Actes de Colere & de Vengeance contre les Incrédules.*

LES Impies & les Incrédules, au contraire, c'est-à-dire, ceux qui ne veulent obstinément, ni croire, ni se convertir (a) ; & qui, bien que souvent appellez, avertis, châtiés, &c., persistent néanmoins dans leur Désobéïssance envers l'Evangile : ceux-là, Dieu les traite, soit en cette Vie, soit en l'autre, d'une Maniere non moins severe & terrible, que juste & sainte, ainsi qu'il les en a menacés dans sa Parole.

(a) Math. 10. 14. 15. *&* 11. 20. Luc 19.42. Rom. 2. 2. *& suiv.* I Thess. 1. 10. *&* 2. 15. 16.

§. II.

§. II. *De la Réprobation.*

Les Actes de cette Vengeance qui regardent la Vie présente sont la Réprobation, l'Aveuglement, l'Endurcissement, & autres Punitions temporelles. La Réprobation est un Acte juste, par lequel Dieu abandonne les Méchans (a), cesse de les regarder comme son Peuple, & leur retire la Grace du St. Esprit qu'ils ont méprisée si souvent (b) : jusques-là qu'il leur refuse même quelquesfois les Moïens extérieurs, dont il a coutume de se servir pour le Salut des siens ; les laissant dans leurs Tenebres, dans le Péché, sans Pasteurs, sans Docteurs pieux, sans personne en un mot qui recherche la Vérité, & qui les en instruise.

(a) Math. 8. 12. *&* 21. 43. Rom. 11. 2. 20. *& suiv.* (b) Jean 12. 35. Luc 13. 24. *&* 17. 22. Math. 10. 14. *& suiv.* Act. 14. 16. Apoc. 2. 5. *& suiv.*

§. III. *De l'Aveuglement, de l'Endurcissement, & de la Punition éxemplaire.*

L'AVEUGLEMENT & l'Endurcissement suivent (a). Ce Malheur arrive aux Pécheurs, lors que, privez de la Vérité céleste, ils tombent par un juste Jugement de Dieu dans l'Abime profond de l'Ignorance & de l'Erreur (b), & sont séduits en mille manieres : lors qu'ils sont abandonnez à des Cupiditez & à des Passions impures (c) : lors qu'ils sont exposez de toute part aux Tentations, aux Artifices, aux Préstiges de Satan (d) : lors que leurs mauvais Desseins, & leurs Entreprises criminelles, sont couronnées pour quelque tems d'un heureux Succès, & que Dieu laisse leurs Péchés impunis (e) : enfin, lors qu'une infinité d'Occasions les invitent au Crime (f), sans que leur Conscience soit jamais réveillée par une utile Tristesse, & par un Regret sérieux d'avoir fait le Mal. Les Hommes profanes tournent toutes ces Circonstances, & d'autres encore, à leur Perte. De-là naissent un prodigieux Aveuglement de l'Esprit, une Dureté infléxible de Cœur, un Attachement honteux au Péché, enfin d'épaisses Tenebres, c'est-à-dire, un Oubli brutal de Dieu & une Sécurité profane de la Conscience ; autant de Monstres, qui s'emparent de l'Homme tout entier. Ce qui quel-

quelquesfois eſt ſuivi, dès cette Vie, d'un Châtiment public, éxemplaire, & qui frappe les yeux de tout l'Univers (h).

(a) Eſai. 6. 9. Math. 13. 14. 15. Jean 12. 40. Act. 28. 26. (b) Rom. 9. 18. & 11. 8. (c) Rom. 1. 24. 26. & *ſuiv.* (d) II. Cor. 4. 4. I Theſſ. 2. 12. (e) Pſ. 10. 4. & *ſuiv.* & 73. 4. & *ſuiv.* Jer. 44. 17. 18. Deut. 32. 14, 15. (f) Ezech. 14. 5. 9. Eſai 63. 16. 17. (g) Epheſ. 4. 19. Rom. 11. 8. (h) Exod. 9. 16. Act. 5. 5. & 12. 27. I Cor. 10. 15. II Pier. 2. 5, 6. Jud. 4. 14. 15.

§. IV. *De la Damnation éternelle.*

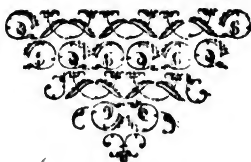
LES Supplices, qui appartiennent à la Vie à venir, ſont renfermez ſous les Expreſſions de *Colere*, de *Vengeance*, de *Jugement*, de *Condamnation* (a) : Condamnation par laquelle, non ſeulement Dieu privera, par un Arrêt irrévocable, les Méchans, de l'Immortalité glorieuſe ; mais encore il les condamnera à des Peines éternelles dans les Enfers (b). Cette Sentence ſera manifeſtée au dernier Jour du Jugement, lors qu'il les précipitéra dans les Flammes, avec le Diable & ſes Anges, pour y ſouffrir, pendant toute l'Eternité, loin de la Face de Dieu (c).

(a) Marc 3. 29. Rom. 2. 5. & 5. 16. & 6. 1. II Theſſ. 1. 5. II Pier. 2. 9. & 3. 7. Jud. 6. (b) Math. 8. 12. & 22. 13. & 25. 41. & 46. (c) Math. 25. 41. Jud. 7. II. Theſſ. 1. 9.

§. V. *Du nouveau Monde à venir.*

CES choſes faites, un nouveau Monde commencera d'éxiſter (a). C'eſt-là, que la Juſtice habitera, & que Jéſus-Chriſt notre Roi, après avoir exterminé entiérement ſes Ennemis, rendra le Roïaume à Dieu ſon Pere, afin que Dieu ſoit toutes Choſes en tous (b).

(a) II. Pier. 3. 13. Apoc. 21. 1. *& ſuiv.* & 22. 1. *& ſuiv.* b Apoc. 2. & 3. *entiers.* I Cor. 15. 14. *& ſuiv.*



CHA-



CHAPITRE VINT-ET-UNIEME.

DU MINISTERE DE LA PAROLE DIVINE, ET DES DIVERS ORDRES DES MINISTRES.

§. I. *De l'Usage & de la Nécessité du saint Ministere.*

TELLE est la Volonté Divine, qu'il est nécessaire de connoître, parce qu'elle renferme, & des Préceptes très saints, & des Promesses excellentes. Aussi Dieu, plein de Compassion pour le Genre Humain, voulant que les Mortels en fussent instruits, & l'eussent toûjours devant les yeux, a ordonné que, non-seulement ils l'apprendroient par la Lecture particuliere qu'ils feroient de l'Ecriture (a); mais encore, qu'elle leur seroit préchée, inculquée, répetée cent fois, par la Prédication publique (b).

(a) Math. 28. 19. 20. Act: 10. 42. *& suiv.* Rom. 10. 14. 15. II Cor. 5. 19. 20. II Tim. 4. 2. *& suiv.*

§. II. *De l'Election & Mission immédiate des Ministres.*

OR, il étoit besoin pour cet effet qu'il y eût une Election & une Mission (a), qui fussent solemnelles, immédiates, & accompagnées d'une Instruction infaillible, & d'une Autorité irrefragable, ou, autrement dit, d'une Puissance spirituelle. C'est pourquoi, Notre Seigneur Jésus se choisit extraordinairement des Ambassadeurs d'un Mérite excellent (b); les revêtit des Dons & des Vertus du St. Esprit, nécessaires pour s'acquiter bien de leurs Fonctions (c); en un mot, les conduisit, les gouverna, les fortifia lui-même sans cesse (d): afin que, non seulement ils annonçassent une fois en public la Volonté Divine, & qu'ils la confirmassent solidement par toute sorte de Miracles; mais encore, qu'ils formassent des Assemblées de Fideles (e), où la Prédication de cette Volonté fleurit toûjours, autant qu'il seroit possible, pour l'Edification continuelle de ceux qui avoient été appellez à la Foi véritable & salutaire de Jésus-Christ.

(a) Rom. 10. 15. Ephes. 2. 20. & *suiv.* Apoc. 21. 14. (b) Act. 1. 8. & 10. 41, 42. I. Cor. 12. 28. & *suiv.* Ephes. 4. 11. (c) Marc 16. 15. & *suiv.* Act. 2. 1. & *suiv.* II Cor. 12. 12. Hebr. 2, 3, 4. (d) Act. 13. 1. & *suiv.* & 16. 6. 7. (e) Ephes. 4. 12. Act. 14. 21. & *suiv.* & 15. 36. & 19. 8.

§. III. *De l'Autorité singuliere des Apôtres.*

Ces prémiers Ambassadeurs de Jésus-Christ, & les principaux de tous, furent les Apôtres (a), qui formérent des Eglises, les enseignérent, les gouvernérent, avec l'Autorité qu'ils en avoient reçue immédiatement de Jésus, Notre Seigneur; c'est-à-dire, avec une Autorité irréfragable (b), & à laquelle tout Fidele étoit absolument tenu d'obéïr (c). A ces Ministres furent joints des Prophetes, des Evangélistes, des Docteurs, des Pasteurs, & autres semblables (d); dont la Fonction étoit, où d'aider les Apôtres à recueillir les Eglises nouvelles, ou de travailler sérieusement à perfectionner l'Instruction qu'elles avoient déjà reçue.

(a) Math. 10. 1. & 28. 19. 20. I Cor. 12. 28. (b) I Cor. 5. 3. & *suiv.* II Cor. 10. 1, 2, 3. & *suiv.* 13. 10. II Thess. 3. 6. 14. (c) I Thess. 2. 13. II Thess. 2. 15. II Tim. 3. 14. (d) Act. 15. 32. & 21. 8. I Cor. 12. 28. Ephes. 4. 11. 12.

§. IV. *Des Successeurs des Apôtres.*

Les Apôtres, aïant jetté ainsi les prémiers Fondemens de l'Eglise, pourvûrent à ce que leur Mort ou leur Absence ne

dissipassent point les Assemblées naissantes des Chrétiens, ni les Fruits précieux de la Doctrine de Dieu. C'est pourquoi, ils se désignérent des Successeurs, dans les Lieux où ces Eglises étoient assemblées; à savoir, des Evêques, des Prêtres, & des Diacres (a), qu'ils chargérent d'entretenir, de conserver, de multiplier leur Troupeau, autant qu'ils pourroient : après quoi, ils ordonnérent expressément, que cette Succession fût maintenue toûjours & par-tout, & ajoutérent même une Description éxacte des Qualitez nécessaires à ceux qui présideroient à ces Assemblées (b).

(a) Act. 14. 23. *&* 20. 28. Hebr. 13. 7. 17. Philip. 1. 1. I Tim. 4. 16. *&* 5. 17. (b) I Tim. 3. 1. *& suiv.* Tit. 1. 6. *& suiv.*

§. V. *Des Evêques & Prêtres, & des Diacres.*

ILS désignérent les Evêques & les Prêtres, afin que les uns & les autres travaillassent de tout leur Pouvoir à la Conservation perpétuelle, soit de la Vérité, soit de la Succession dans l'Eglise (a); tantôt, en prêchant l'Evangile, en enseignant la Vérité, en réfutant l'Erreur; tantôt, en exhortant les foibles, en consolant les affligés, en reprenant les uns, en conduisant les autres; tantôt, enfin, en donnant à tous

tous de bons Exemples (b). Pour les Diacres, on les choisit, afin que lors qu'ils auroient été éprouvez, ils s'occupassent sérieusement du Soin de ramasser les Aumones & de les distribuer aux Pauvres de leurs Assemblées (c). Voilà l'Origine de la Nécessité perpétuelle & des divers Usages du Ministere Ecclésiastique.

(a) Act. 20. 28. II Tim. 2. 24. 25. & 4. 2. 5. Tit. 1. 9. & *suiv.* & 2. 7. 15. I Tim. 1. 5. 17. (b) I Tim. 4. 12. Tit. 2. 7. I Pier. 5. 3. (c) Act. 6. 1. & *suiv.* I Tim. 3. 10. 12.

§. VI. *Que l'Autorité des Ministres est bornée.*

COMME après le tems de ces Apôtres, & des prémiers Prédicateurs de l'Evangile, ou Fondateurs des Eglises, il se trouvoit que la Doctrine Evangélique avoit été pleinement exposée, suffisamment confirmée par le Jugement de Dieu, clairement enseignée en divers Ecrits, on vit cesser la Mission immédiate des Ministres, l'Infaillibilité de l'Instruction, l'Assistance manifeste de l'Esprit Saint; &, en même tems, tomba la Puissance irréfragable ou l'Autorité infaillible dont les prémiers Pasteurs avoient été revêtus pour enseigner & pour conduire. Aussi, les Apôtres l'avoient fait assez entendre d'avance, lors

qu'ils laissérent aux Evêques & Prêtres une Regle certaine de Doctrine, & une Forme établie de Discipline, selon lesquelles ils devoient à l'avenir conduire leurs Eglises (a); lors qu'ils leur ordonnérent expressément de conserver avec soin le Modele des Discours salutaires qu'ils avoient entendus de leur Bouche (b); lors qu'ils leur commandérent sérieusement de garder un Souvenir fidele de la Doctrine qu'ils avoient apprise (c); enfin, lors qu'ils dirent Anathême à quiconque enseigneroit une Doctrine différente de la leur (d), & qu'ils défendirent aux Eglises d'en admettre d'autre que celle qu'elles avoient reçue des Apôtres, quand même elle leur seroit apportée par un Ange du Ciel (e).

(a) II Tim. 3. 10. 14. Act. 15. 24. I Cor. 14. 37. 38. Tit. 1. 5. Gal. 6. 16. 27. (b) II Tim. 1. 13. 14. (c) Tit. 1. 9. (d) Gal. 1. 8. 9. (e) Rom. 16. 17.

§. VII. *De différens Ordres & Dégrés entre les Ministres.*

AU RESTE, le Devoir des Evêques & Prêtres étant de gouverner & d'enseigner les Eglises (a), selon le Modele proposé par les Apôtres (b), il paroit manifestement qu'ils n'ont de Droit divin aucune Puissance proprement dite les uns sur les autres

autres (c). Nous ne condamnons cependant pas entiérement, & encore moins rejettons nous avec Orgueil, ces divers Dégrés ou Ordres de Ministres, qui ont été établis, dès les anciens Tems, dans les Eglises, pour y maintenir le bon Ordre, & une certaine Bienséance. Car, *Dieu n'est pas Auteur de la Confusion, mais de l'Ordre* (d). Nous ne les condamnons nullement, dis-je; pourvû qu'ils ne dégénérent point en Tirannie, & qu'ils n'aient point l'air d'une Dignité mondaine, plûtôt que d'un Ministere spirituel éxercé avec une Modestie digne des Disciples de Jésus-Christ.

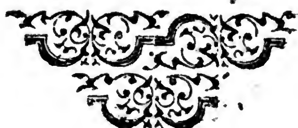
(a) II Tim. 1. 13. (b) I Pier. 5. 13. (c) Math. 20. 25. *&* *suiv.* *&* 23. 8. (d) I Cor. 14. 33. 40. I Tim. 3. 15.

§. VIII. *Contre plusieurs sortes d'Abus.*

SI quelqu'un, au reste, s'enorgueillit de son Elévation à cet Ordre: sur-tout s'il n'y monte par différens Dégrés, que pour s'arroger insolemment le Droit suprême, non seulement de statuer sur la Religion & de décider les Controverses de Foi, mais encore d'usurper la Domination sur l'Héritage du Seigneur, sur ses Conserviteurs, sur les Rois mêmes (a): s'il ne se sert de sa Dignité, que pour s'emparer de la Puissance coactive, soit

directement, soit indirectement; c'est-à-dire, d'une Puissance armée de la Force extérieure, & appuïée sur le Bras séculier de la Puissance, en un mot de punir par le Glaive ceux que leur Conscience empêche de reconnoître son Autorité, ou de souscrire à ses Statuts, Décrets, Dogmes, bien que d'ailleurs Gens-de-Bien & fideles Sujets: si, dis-je, quelqu'un usurpe une Puissance pareille dans l'Eglise de Jésus-Christ, par ces Moïens, ou par quelque autre semblable; soit qu'il se l'attribue lui-même dans ses Discours, soit seulement qu'il souffre que d'autres la lui attribuent; cet Homme nous paroît infiniment éloigné de remplir les Fonctions d'un véritable Evêque.

(a) Math. 24. 49. Luc 12. 42. *&* *suiv.* III Jean 9. II Thess. 2. 4. *&* *suiv.* II Pier. 2. 1. *&* *suiv.* II Cor. 11. 20. Apoc. 11. 7. *&* 13 *entier*. Gal. 4. 29.



CHA-



CHAPITRE VINT-DEUXIEME.

DE L'EGLISE DE JESUS-CHRIST, ET DE SES MARQUES.

§. I. *De l'Eglise de Jésus-Christ, & de sa Communion.*

LES Eglises, qui ont été réünies par le Moien de ces Ministres publics, par la Parole du Saint Evangile, préchée, lue, ou entendue : les Eglises, dis-je, qui ont été réünies ainsi comme en un Corps, dont tous les Membres ont mutuellement entre eux, & avec Jésus-Christ leur seul & véritable Chef, une Communion spirituelle ; ces Eglises, encore une fois, s'appellent, & sont en effet, l'Eglise de Jésus-Christ (a). C'est d'elle, & de sa Communion, que le Symbole des Apôtres dit, *Je crois la sainte Eglise universelle, la Communion des Saints.*

(a) Math. 16. 18. & 18. 27. Act. 20. 28 & *ailleurs.*

§. II.

§. II. *Ce que c'est que l'Eglise.*

CETTE Eglise n'est rien autre chose que l'Assemblée des Hommes, appellez par l'Evangile, & croïans en Jésus-Christ, ou du moins professans sa Doctrine comme salutaire (a); bien qu'ils croïent en Jésus-Christ, ou professent son Nom extérieurement, avec plus ou moins de Pureté, de Sincérité, de Constance, les uns que les autres.

(a) Rom. 10. 14. Ephes. 5. 23. *& suiv.*

§. III. *De l'Eglise, entant qu'invisible.*

ON a coutume, en suivant l'Ecriture Sainte, de considérer sous deux Faces l'Eglise de Christ, tandis qu'elle combat sur la Terre. On la considere, I, comme une Assemblée de Personnes véritablement pieuses, qui embrassent de tout leur cœur la Doctrine salutaire de Jesus-Christ, qu'ils professent de bouche, & qui reglent leur Conduite sur elle (a). Cette Assemblée n'est visible que pour Dieu, qui seul la connoit bien (b). Pour nous, nous ne la voïons point; parce qu'il n'y a que Dieu, unique Scrutateur des Cœurs & des Reins, qui puisse

puisse appercevoir la vraie Foi, cachée dans le Cœur des Hommes.

(a) Ephes. 5. 23. 25. Gal. 6. 10. 16. I Pier. 1. 22. 23. (b) Rom. 2. 28. 29. & 8. 27. & 10. 9. I Cor. 4. 5. Apoc. 2. 23.

§. IV. *Quelles Assemblées doivent être tenues pour la vraie Eglise de Jesus-Christ.*

TENIR la Doctrine salutaire de Jesus-Christ, ce n'est pas simplement savoir si bien les choses qui y sont contenues, qu'on n'erre ou qu'on n'hésite en aucun Article de l'Ecriture, sur aucune Histoire, sur le Sens d'aucun Passage: c'est encore être au moins persuadé fortement de tout ce, sans quoi, ni on ne peut bien observer les Commandemens qui regardent la Foi & l'Obéïssance, ni on ne peut, selon la Parole de Dieu, obtenir le Pardon des Péchés & le Salut éternel (b). C'est pourquoi, toutes les Eglises, qui s'accordent à professer les Véritez nécessaires à Salut, nous les estimons les véritables Eglises de Jesus-Christ, quoique d'ailleurs elles soient de divers Sentimens sur bien des choses, & qu'elles s'éloignent même beaucoup de la Vérité.

(a) Rom. 14. 1. & *suiv.* & 15. 1. & *suiv.* Phil. 3. 15. 16. (b) I Cor. 7. 19. Gal. 5. 6. & 6. 15.

§. V.

§. V. *De l'Eglise, entant que visible.*

On considere l'Eglise, II, entant qu'elle est une Multitude visible d'Hommes qui professent publiquement la Doctrine & la Foi de Jesus-Christ, quoique peut-être ils n'y croient pas (a). Quant à la Confession extérieure de Bouche, & autres Marques manifestes de la Foi, cette Eglise est visible pour nous, & nous la connoissons assez; bien que ce ne soit qu'avec plus ou moins d'Evidence, selon les Tems (b).

(a) Act. 2. 41. *& suiv.* & 5. 11. & 8. 1. *& suiv.* & 14. 23. (b) Rom. 10. 9. 10 & 11. 3. 4. *& suiv.* I Cor. 4. 4. *& suiv.*

§. VI. *Autre Division de l'Eglise, en universelle, & particuliere.*

Cette double Eglise peut encore être regardée, I, comme catholique, c'est-à-dire universelle, & qui, répandue par toute la Terre, renferme toutes les Assemblées des vrais Croïans, ou du moins de ceux qui professent la Foi (a): II, comme locale ou particuliere, c'est-à-dire, qui est divisée en plusieurs Parties, dont chacune est attachée à un certain Lieu (b); par éxemple, l'Eglise de Corinthe, celle de Galatie, celle d'Ephese, &c. L'Eglise parti-

ticuliere, quelle qu'elle soit, peut non seulement errer dans la Doctrine, mais même il est possible qu'elle perde la vraie Foi, & qu'elle en abandonne la Profession: ce qui en effet arrive souvent, sans néanmoins que cette Desertion apporte aucun Préjudice à l'Eglise Catholique (c). Car, il n'y a aucune Promesse par laquelle Dieu assûre aucune Assemblée ou Eglise particuliere, qu'elle persévérera dans la Profession constante de la Foi, qu'elle conservera une Succession perpétuelle, & qu'elle sera toujours assistée visiblement de l'Assistance du Saint Esprit qui y maintiendra la Foi Orthodoxe. Au contraire, on trouve dans les Saintes Lettres beaucoup d'Exemples & de Présages d'Apostasie (d).

(a) I Cor. 1. 2. Rom. 10. 11. 12. 13. I Cor. 12. 12. *& suiv.* Ephes. 1. 22. 23. *&* 5. 23. 24. (b) I Cor. 1. 2. Gal. 1. 2. Rom. 1. 7. *&* 16. 1. 4. 5. (c) Apoc. 2. *&* 3 *entiers.* (d) II. Thess. 2. 3. *& suiv.* I. Tim. 4. 1. *& suiv.* II. Tim. 3. 1. *& suiv.* II. Pier. 2. 1. *& suiv.* Act. 20. 29. 30.

§. VII. *Des Marques visibles de l'Eglise. Il n'y en a qu'une de certaine.*

LES Caracteres clairs, certains, infaillibles d'une Eglise Chrétienne, formée par la Prédication de la Parole, peuvent se réduire à un seul; savoir, à la Profession de la Doctrine sacrée & salutaire de Jesus-Christ

Chrift (a) : Profeffion, accompagnée de l'Obéïffance au-moins extérieure à fes Commandemens (b). Car, la Foi véritable en la Parole fainte du Sauveur, femblable à une efpece de Forme intérieure ou d'Ame, étant ce qui conftitue l'Eglife véritable & invifible, il refte que la Marque de l'Eglife vifible foit la Profeffion, telle que nous avons dite, de cette Foi.

(a) Math. 10. 32. 33. Jean 10. 4. 5. 27. *&* 12. 42. 43. *&* 13. 34. 35. *&* 14. 21. *& fuiv.* (b) Act. 2. 41. 42. *&* 4. 32. *& fuiv.* Rom. 10. 9. I Tim. 3. 15.

§. VIII. *Contre les Marques fauffes ou douteufes de l'Eglife.*

QUANT aux autres Marques, par lefquelles ceux qui ignorent, & quelle eft la vraie Eglife, & quelle eft la Doctrine falutaire de cette Eglife, efperent parvenir infailliblement à la Connoiffance du prémier & par conféquent du fecond, les chercher avec peine, ou vouloir les indiquer aux autres, c'eft une Entreprife infructueufe, vaine, ridicule; parceque cette Recherche n'eft, ni néceffaire, ni utile, ni même poffible (a): tant s'en faut qu'il faille compter fur ces Caracteres dont le Monde & la Chair font ordinairement tant de cas; c'eft-à-dire, fur l'Antiquité, fur la Multitude, fur le Confentement unanime, fur la Succeffion

cession des Personnes, sur la Splendeur extérieure des Assemblées, & sur leur Félicité mondaine: Caracteres, qui sont depuis long-tems le Principe de l'Orgueil ridicule de plusieurs Sectes.

(a) *Voïez les Citations du Paragraphe précédent.*

§. IX. *Des Devoirs des Citoïens de l'Eglise.*

LE Devoir de ceux qui appartiennent à cette Eglise visible ne se borne pas à ce que chacun d'eux professe de vive Voix, & par sa Conduite, la Doctrine salutaire de Jesus-Christ (a) : il faut encore, qu'ils s'assemblent en petit ou en grand nombre, pour s'acquiter de certaines Choses, qui ne se peuvent faire ordinairement que dans l'Assemblée, & qui lui donnent plus d'éclat (b).

(a) Marc 8. 39. Rom. 10. 9. (b) I Cor. 11. 20. *& suiv.* *&* 14. 4. *& suiv.* Act. 2. 41. 42. Math. 28. 16. *& suiv.* I Cor. 16. 1. *& suiv.*

§. X.

§. X. *Deux principaux de ces Devoirs.*

OUTRE l'Obligation d'entendre la Prédication de la Parole, & de faire Profession de la Foi, il y en a encore deux principales ; savoir de participer aux Sacremens (a), & d'observer la Discipline Chrétienne (b) : Choses dont nous allons parler au long.

(a) Act. 2. 41. *& suiv.* & 8. 12. *& suiv.* & 20. 7. (b) Math. 18. 17. I Cor. 5. 4. I Tim. 5. 1. 2. 20.



CHA-



CHAPITRE VINT-TROISIEME.

DES SACREMENS, ET AUTRES CEREMONIES SACRÉES.

§. I. *Des Sacremens.*

NOUS entendons, par le Mot de Sacremens, des Cérémonies extérieures, ou des Rites ſolemnels, par leſquels, comme par autant de Signes ou Sceaux viſibles & ſacrez de l'Alliance, non ſeulement Dieu nous repréſente les Bienfaits gratuïts qu'il a promis dans l'Alliance Evangélique, mais encore il nous les aſſûre d'une maniere certaine (a); tandis que nous, à notre tour, nous lui déclarons publiquement que nous voulons embraſſer ſes Promeſſes par une Foi vraie, ferme, & reſpectueuſe, & garder pour ſes Bienfaits une éternelle Reconnoiſſance (b).

(a) Rom. 4. 11. *& ſuiv.* I Cor. 10. 1, 2, 3. 16. *& ſuiv.* I Cor. 12. 13. (b) Rom. 6. 3. 4. Rom. 2. 25. 26. I Cor. 10. 16. *& ſuiv. &* 11. 25. *& ſuiv.*

§. II. *Du Nombre des Sacremens dans le Nouveau Teſtament.*

A parler proprement & éxactement; le Nombre de ces Rites, ſous l'Evangile, ſe réduit à deux, ſavoir, le Batême, & la Cene: le prémier, qui répond à la Circonciſion, laquelle, au tems de l'Ancienne Alliance, étoit le Signe de l'Aſſociation au Peuple de Dieu (a); le ſecond, qui eſt analogique à la Manducation de l'Agneau Paſcal, Rite d'Actions de Graces publiques, par lequel le Peuple Iſraélite célébroit ſolemnellement les Louanges de Dieu, pour leur Rédemption typique, c'eſt-à-dire, pour leur Délivrance de la Captivité d'Egypte (b).

(a) Geneſ. 17. 10. *& ſuiv.* I Sam. 17. 36. (b) Exod. 12. 26. *& ſuiv.* Lev. 23. 5. *& ſuiv.* I. Cor. 10. 1. *& ſuiv.*

§. III. *Du Batême: ſa Deſcription, & ſon Uſage.*

LE Batême eſt la prémiere Cérémonie publique & ſacrée du Nouveau Teſtament. C'eſt elle, qui, par l'Ablution ſolemnelle de l'Eau, aſſocie tous les Chrétiens, ſans diſtinction d'Age, ni de Sexe, à l'Alliance de Dieu; leur ouvre la Porte de

de l'Eglise, & les initie au Culte de Dieu. On y plonge les Hommes dans l'Eau, ou du moins on les en arrose, *au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit* (a) : afin que, par cette espece de Signe symbolique, & de Livrée sacrée, ils soient assurez de la Volonté miséricordieuse de Dieu envers eux ; & qu'ils sachent que, comme l'Eau a lavé les Taches de leurs Corps, ainsi l'Esprit & le Sang de Jésus-Christ purifieront leurs Ames de tout Péché, pour les élever ensuite à une éternelle Félicité, pourvû qu'eux-mêmes ne rendent pas inutile par leur faute cette Alliance de Grace. Mais, en même tems, ils doivent s'obliger de leur côté, & déclarer publiquement, qu'ils attendent avec constance leur Salut de Dieu seul & de Jésus-Christ notre unique Médiateur, Pontife, & Roi ; qu'ils ont en lui une Confiance parfaite ; enfin, qu'ils veulent lui conserver toute leur vie une Obéïssance fidele par la Vertu du Saint Esprit, & renonçent pour toûjours à toutes leurs Iniquitez.

(a) Math. 3. 11. *&* 28. 19. Marc. 16. 16. Jean 3. 25. 4. 1. Act. 2. 4. *& suiv* *&* 8. 12. 36, 37, 38. *&* 10. 47. *&* 16. 15. 33. *&* 19. 23. *& suiv.* *&* 22. 16. (b Rom. 6. 3. 4. I Cor. 1. 13. *& suiv.* *&* 12. 13. Gal. 3. 27. I Pier. 3. 21.

§. IV. *De la Sainte Cene : sa Description, & sa Fin.*

LA Sainte Cene est le second Rit sacré du Nouveau Testament. Jésus-Christ l'institua la nuit qu'il fut trahi, pour célébrer une Commémoration eucharistique & solemnelle de sa Mort (a). Dans cette Cérémonie, les Fideles, après s'être éprouvez sur leur Foi, mangent le Pain sacré qui est rompu dans l'Assemblée publique, & boivent le Vin qui est versé : afin d'annoncer, avec solemnelle Action de Graces, la Mort sanglante de Jésus-Christ pour nous; Mort, par laquelle nos Cœurs sont nourris dans l'Espérance de la Vie éternelle, comme nos Corps sont sustentez par ce Pain & par ce Vin : & afin de témoigner, à la face de Dieu & de l'Eglise, soit la Charité mutuelle qui les unit, soit leur Communion vivifiante & spirituelle au Corps & au Sang de Jésus-Christ crucifié, ou à Jésus-Christ crucifié lui-même, & par conséquent à tous les Bienfaits qui nous ont été acquis par sa Mort.

(a) Math. 26. 27. 28. Marc 14. 22. 23. 34. Luc 22. 19. 20. I Cor. 10. 16. 17. & 11. 23, 24, 25.

§. V.

§. V. *Réfutation des Erreurs touchant la Sainte Cene.*

PAR tout ce qu'on lit en divers Endroits de l'Ecriture touchant ce Rit Sacré (a); par ce qu'en insinuent les Articles de Foi touchant le vrai Corps de Jesus-Christ, son Ascension aux Cieux, son Exaltation, &c, (b); enfin, par ce que la droite Raison nous dicte; il paroît manifestement, I, qu'il ne se fait point dans ce Sacrement de Transmutation substantielle des Signes dans les Choses signifiées, c'est-à-dire, du Pain & du Vin dans le Corps & dans le Sang du Seigneur (c); II, que ce Corps & ce Sang n'y sont joints, ni par Union locale, ni par Union corporelle, ni de quelque autre Maniere physique que ce soit; III, que par conséquent, ni on ne devoit sous ce Prétexte ôter aux Fideles une partie des Signes, c'est-à-dire l'Usage du Calice ou de la Coupe sacrée; IV, ni les obliger à croire qu'on réitéroit chaque jour dans cette Cérémonie le Sacrifice véritable, vivifiant, expiatoire, que Jesus-Christ, notre unique Pontife, à fait une fois de lui-même pour nos Péchés (d); V, ni enfin faire adorer les Symboles, comme renfermans le Corps & le Sang de Jesus-Christ, & pour cet effet les exposer dans les Eglises, les en-

fermer dans des Ciboires, les porter en Procession, &c.

(a) Luc 22. 19. 20. I Cor. 11. 24. (b) Act. 1. 9. 10. 11. & 3. 21. Hebr. 8. 4. (c) Math. 26. 27. I Cor. 10. 16. & 11. 24. 25. & *suiv.* (d) Hebr. 7. 27. 28. & 9. 25, 26, 28. & 10. 10. 11, 12, 13, 14. 18.

§. VI. *De quelques autres Rites sacrez, mais indifférens.*

OUTRE les deux Sacremens, il y a encore des Rites qu'on appelle en général sacrez; & qui, bien que non commandez par Jesus-Christ, expressément, absolument, ou pour toujours, furent néanmoins observez par les Apôtres & par leurs Disciples, pour maintenir le bon Ordre ou la Discipline extérieure: tellement que nous pouvons les observer aussi, sans Impiété, sans Superstition, & même avec un vrai Avantage. Tels sont l'Imposition des Mains dans l'Ordination des Ministres (a), dans l'Examen & Confirmation des Néophytes ou Cathécumenes (b), enfin dans la Reception ou Reconciliation publique des Pénitens (c); la Bénédiction solemnelle du Mariage; & autres Cérémonies: *pourvû qu'on y observe les Conditions suivantes.* Pourvû qu'on en éloigne la vaine Superstition, c'est-àdire l'Opinion folle qu'elles sont de Néceslité absolue, &c.; pourvû qu'au contraire on ait égard à l'Ordre, à la

à la Bienséance, à l'Edification du Public ; pourvû, enfin, qu'on y conserve une véritable Liberté, une Charité digne d'un Peuple Chrétien, une Tolérance entiere pour ceux qui sont d'un autre Sentiment (d), en un mot qu'on n'altere pas la Paix de l'Eglise pour des Rites extérieurs & indifférens.

(a) Act. 6. 6. & 13. 3. I Tim. 4. 14. II Tim. 1. 6. (b) Act. 8. 15. & *suiv.* & 19. 5. 6. Hebr. 6. 2. (c) I Tim. 5. 22. (d) Rom. 14. *entier.*

§. VII. *De quelques autres Rites encore.*

On peut encore rapporter ici les Observances Ecclésiastiques ou Liturgiques, indifférentes à la vérité par elles-mêmes, mais telles cependant que les Assemblées publiques des Fideles ne peuvent gueres bien s'en passer. On peut y rapporter dis-je, ces Observances qui regardent, soit la Maniere, l'Ordre, le Tems, de chanter dans l'Eglise, d'y lire, d'y prier, d'y expliquer l'Ecriture (a), d'y ramasser les Aumônes, de fléchir les genoux en priant (b) ; soit les Jeûnes publics, les Jours solemnels de Prieres (c), & autres Exercices extérieurs qui ne sont que de Rit. Il est vrai que Dieu ne les a commandez, ni expressément, ni en particulier, bien loin qu'il y ait

ait attaché la Grace divine ou la Vie éternelle. Néanmoins, ils sont pieux: ils servent utilement dans l'Eglise à y maintenir le bon Ordre ou une espece de Police, bienséante (d); &, ce qu'il y a de plus considérable, ils excitent ou entretiennent la Dévotion dans nos Cœurs. Ainsi, on ne doit, ni les rejetter aisément, n'y les abroger au grand Scandale de l'Eglise, quand on les trouve établis.

(a) I Cor. 11. 2. *& suiv. &* 14 *entier. &* 16. 1 (b) Act. 20. 36. *&* 21. 5. Ephes. 3. 14. Math. 26. 39. Marc 14. 35. Luc 22. 41. (c) Act. 12. 5. 12. *&* 13. 3. *&* 14. 23. (d) I Cor. 14. 33. 40. *&* 11. 16.

§. VIII. *On doit avoir égard sur-tout à l'Ordre, à la Paix, à l'Edification de l'Eglise.*

DANS ces Matieres, ainsi qu'en tout ce qui regarde la Liturgie sacrée, & le Gouvernement extérieur de l'Eglise, il faut avoir un Soin extrême que toutes choses se fassent décemment dans la Maison du Seigneur (a); que toutes servent à l'Edification des Fidelles (b), & particuliérement de ces Fidelles foibles, mais qui ont de l'Amour pour la véritable Piété (c); enfin, qu'elles ne deviennent jamais un Piége à personne (d), qu'elles ne blessent point la Liberté Chrétienne (e), & qu'elles ne

ne ſoient point une Pierre funeſte d'Achoppement (f). C'eſt pourquoi, il eſt néceſſaire d'avoir égard aux Uſages reçus, à l'Honnêteté, à la Bienſéance, aux Tems, aux Lieux, aux autres Circonſtances (g), & particuliérement à l'Autorité du Magiſtrat Chrétien. C'eſt l'unique Moien d'arriver à la Fin qu'on ſe propoſe, & de procurer la Tranquillité publique de l'Egliſe.

(a) I Cor. 14. 33. 40. (b) I Cor. 14. 26. (c) Rom. 14. 13. 15. 19. 21. & 15. 1. 2. (d) I Cor. 6. 12. & 10. 23. 24. 29. (e) Gal. 5. 1. & *ſuiv.* Col. 2. 8. 16. 18. 20. (f) Rom. 14. 13. I Cor. 8. 13. (g) Rom. 12. 17. Phil. 4. 8.





CHAPITRE VINT-QUATRIEME.

DE LA DISCIPLINE ECCLE'SIASTIQUE.

§. I. *De l'Utilité & de la Nécessité de la Discipline.*

MAIS, aucune Assemblée ne pouvant subsister long-tems, quelque bonnes que soient ses Loix, si elle n'est maintenue par des Regles fixes de Gouvernement, qui retiennent chaque Membre dans les Bornes du Devoir, nous jugeons, & très-utile, & très-juste, d'éxercer la Discipline que Notre Seigneur nous a préscrite; de l'éxercer, dis-je, dans l'Eglise, qui ést la Maison (b), la Famille (c), la Cité (d), le Regne de Dieu (e).

(a) Math. 28. 20. (b) I Tim. 3. 15. Ephes. 1. 19. 20, 21. (c) Luc 12. 40. & *suiv.* (d) Hebr. 12. 22. Apoc. 21. 2. 3. (e) Luc 1. 33.

§. II.

§. II. *De la Nature & de la Fin de cette Discipline.*

ELLE consiste, I, à avertir, à reprendre, à corriger, avec une Charité fraternelle, ceux qui tombent dans quelque Péché que nous savons (a), sur-tout au cas que ce soit un Péché énorme; afin qu'ils s'amendent promptement: II, s'ils s'obstinent dans le Desordre, à rompre avec eux le Commerce fraternel (b), comme s'étant rendus indignes du Nom aimable de Freres, & ne méritant plus d'être comptez parmi ceux qui invoquent le saint Nom de Dieu, & font Profession de la vraie Piété. On doit, au reste, tenir cette Conduite avec de telles Gens, & de peur qu'ils ne deshonnorent ou ne corrompent l'Eglise par leur Union avec elle, & afin de procurer le Salut de tous les Membres de cette Eglise.

(a) Math. 18. 15. *& suiv.* I Cor. 5. *entier.*
(b) I Thess. 5. 14. II Thess. 3. 6. 14. 15. I Tim. 5. 19, 20.

§. III. *De son Usage par rapport aux Pasteurs.*

CETTE Discipline regarde, soit les Pasteurs qui gouvernent les Eglises, soit les Auditeurs qui les composent. Il faut l'emploïer contre les Pasteurs, s'ils se gouvernent tellement eux-mêmes, leur Famille, ou leur Troupeau, qu'ils ne puissent éxercer leur Ministere avec Utilité ou sans Scandale (a); si, dans la Fonction publique d'enseigner, ils ordonnent des Choses que défendent les Loix de Jésus-Christ, en défendent qu'elles ordonnent, en permettent qu'elles refusent, traitent de nécessaires celles qui sont libres ou indifférentes, s'attachent opiniâtrément à en soutenir qui ne sont ni nécessaires ni très utiles (b); s'ils divisent l'Eglise en plusieurs Factions, ou emploïent une Méthode d'enseigner qui ne sied point à des Maîtres de la Piété, & qui sert bien moins à avancer l'Edification spirituelle, ou à rallumer la Piété, qu'à nourrir l'Esprit inquiet de Contention, & à refroidir le Zêle; si, dans leur propre Conduite, ils ne sont point irrepréhensibles, Maris d'une seule Femme, vigilans, tempérans, graves, réglez, charitables, pleins de Modération & d'Equité, en un mot éloignés de la Débauche du Vin, de l'Emportement, de l'Amour des Gains honteux, des Disputes,

de

de l'Hypocrisie, & de l'Avarice (c); si, gouvernant mal leurs Familles, ils n'élevent point leurs Enfans dans la Soumission & dans la Vertu (d); enfin, s'ils ne s'acquitent pas des Fonctions de leur Ministere, fidélement, avec joie, & d'une maniere prudente (e).

(a) Act. 20. 28. Rom. 12. 6. 7. 8. I Pier. 5. 1. 2. 3. Col. 4. 17. (b) I Tim. 1. 3. 4. *&* 4. 7. 12. *&* 5. 17. 18. *&* 6. 3. *& suiv.* II Tim. 1. 13. 14. *&* 2. 14. *& suiv. &* 3. 10. *& suiv. &* 4. 1. 2. *& suiv.* Tit. 3. 8. *& suiv.* I Pier. 4. 10. 11. III Jean 9. 10. (c) I Tim. 3. 2. *& suiv. &* 5. 17. *& suiv.* Tit. 1. 6. (d) I Tim. 3. 4. 5. Tit. 1. 6. (e) Act. 6. 3. *& suiv.* Rom. 12. 7. 8. I Tim. 3. 8. 12.

§. IV. *Et par rapport aux Auditeurs.*

LA même Discipline doit être emploïée contre les Auditeurs, lors qu'à leur escient, & de propos délibéré, ils omettent les Préceptes de Jésus-Christ (a), ou lors qu'il commettent des Choses, soit directement contraires aux Ordres du Sauveur, soit réellement indifférentes en elles-mêmes, mais capables pourtant de troubler la Paix publique de l'Eglise, & par conséquent de nuire à leur Salut & à l'Edification du Prochain (b).

(a) Gal. 3. 1. I Cor. 4. 18. 19. II Cor. 13. 1. 2. *& suiv.* (b) I Cor. 11. 1. *& suiv. &* 14. *presque entier.* Rom. 14. *presque entier.*

§. V. *Manieres différentes d'éxercer la Discipline, selon les différentes Personnes qu'elle regarde;*

ON doit, au reste, éxercer cette Discipline avec Charité, avec Prudence, avec Discrétion (a); agir différemment, selon la Différence des Fautes, & des Personnes; avoir toûjours en vue l'Avantage des Pécheurs eux-mêmes, & de l'Eglise entiere; enfin, observer les divers Dégrés de Répréhension que Dieu a indiqués dans sa Parole. Et, prémiérement, il est nécessaire d'avoir de justes Egards pour les Personnes. Ainsi, au lieu de reprendre avec Aigreur, il faut avertir les Vieillards comme nos Peres, les jeunes Gens comme nos Freres, les Femmes avancées en âge comme nos Meres, &c. (b). Ce n'est pas tout. Les Personnes constituées en Dignité publique méritent des Considérations particulieres. Il en est de même des Prêtres, contre lesquels il est defendu d'admettre aisément des Accusations (c), mais qu'il est juste de reprendre en Public, quand ils sont convaincus d'une Faute manifeste, afin d'inspirer une utile Fraïeur aux Fideles. Enfin, on est obligé aux mêmes Précautions, par rapport aux

aux Magiſtrats, & à quiconque eſt élevé à un haut Rang (d).

(a) Gal. 6. 1. *& ſuiv.* Math. 18. 15. *& ſuiv.*
(b) I Tim. 5. 1. *& ſuiv.* c) I Tim. 5. 19.
(d) Rom. 13. 7. I Pier. 2. 17.

§. VI. *Et ſelon les divers Dégrés de Péchés.*

LES divers Dégrés de Péchés ne demandent, ni moins d'Attention, ni moins d'Egards. Si la Faute eſt ſecrete, c'eſt-à-dire que le Public l'ignore, c'eſt aſſez d'avertir le Pécheur en particulier, & de le faire pluſieurs fois, même en préſence de Témoins, ſi le Cas le requiert (a). Si, au contraire, le Péché eſt public, c'eſt-à-dire, que non ſeulement il ſoit grave, mais encore qu'il ait ſcandaliſé l'Egliſe (b); ou que le Coupable ait mépriſé orgueilleuſement les Corrections particulieres qu'on lui a faites (c); il faut lui faire des Remontrances ſévéres, en préſence ou de l'Aſſemblée entiere, ou des Anciens ſeuls, afin de le faire rougir de ſa Faute, & d'effraïer les Fideles par ce Chatiment (d). Que ſi à l'Enormité de ſa Conduite il joint encore une Déſobéïſſance notoire, & un Mépris impie des Aver-

Avertissemens, de sorte qu'il ne se corrige en rien, on doit éviter d'avoir avec lui un Commerce fraternel ou familier (e); afin de lui faire Honte à lui-même de son Desordre, s'il est possible, & de le remettre dans la Route du Devoir. Et si, enfin, c'est peu de tant de Moïens, il est du Devoir de l'Eglise de déclarer expressément, que tandis que ce Rebelle persistera dans l'Impénitence, il est exclus du Roïaume des Cieux, comme persévérant de Dessein prémédité dans un Crime manifeste. Néanmoins, au cas que les Personnes excommuniées donnent des Marques probables de Repentir, & sur-tout qu'elles redemandent avec empressement la Paix ou Communion de l'Eglise, elle doit leur être accordée sans delai (f).

(a) Math. 18. 15. *& suiv.* (b) I Thess. 5. 14. II. Thess. 3. 6. 15. (c) Math. 18. 17. (d) I Cor. 5. 3. 4. *& suiv.* I Tim. 5. 20. (e) Math. 18. 17. I Cor. 5. 11. II Thess. 3. 6. 14. (f) II Cor. 6. 7. 8. 10. 11. *&* 7. 8. 9. 10. 11. 12.

§. VII.

§. VII. *Restriction du Précepte d'éviter les Excommuniés.*

DE cette Obligation, au reste, de rompre tout Commerce avec des Excommuniés ; de cette Obligation, dis-je, sont éxemts ceux qui leur tiennent, ou par des Liens indissolubles, comme les Epoux (a) ; ou par la Loi Naturelle, comme les Enfans (b) ; ou par la Nécessité de servir, comme les Domestiques (c).

(a) Math. 19. 5. I Cor. 7. 10. *& suiv.* Ephes. 5. 22. *& suiv.* (b) Ephes. 6. 5. *& suiv.* (c) Tit. 2. 9. 10. Phil. 10. *& suiv.* I Pier. 2. 18. 19.

§. VIII. *Restriction de la Discipline en général.*

CETTE Discipline, d'ailleurs, n'est point une Action que l'Eglise éxerce avec une Puissance charnelle, une Autorité mondaine, ou aucune Force coactive (a). C'est seulement un Eloignement volontaire, par lequel elle se sépare d'un Homme, avec qui elle ne peut plus vivre comme avec un Disciple de Jésus-Christ (b). Ainsi, les Pasteurs de l'Eglise ne chassent pas tant le Pécheur du milieu des Fideles, qu'ils

qu'ils se séparent, eux, & les leurs, de ce Pécheur, par l'Ordre de Jésus-Christ, pour ne plus converser avec lui, tant qu'il sera impénitent, que comme avec un Païen & un Publicain (c).

(a) II Cor. 10. 3. 4. 5. I Cor. 5. 9. 10. 11. (b) Rom. 16. 17. 18. II Theff. 3. 6. 14. Tit. 3. 10. 11. III Jean 10. 11. (c) Math. 18. 19.

§. IX. *Réfutation d'une Erreur très pernicieuse, touchant la Discipline Ecclésiastique.*

C'EST POURQUOI; ceux qui éxercent cette Discipline, non seulement avec Puissance charnelle & Force coactive, mais encore qui étendent leur Violence jusqu'à punir du dernier Supplice, sous prétexte d'Héréfie prise dans le Sens vulgaire : ceux-là usurpent une Autorité excessive, illégitime, qui ne leur appartient pas (a); oppriment la Liberté des Consciences & de la Prédication (b); & changent en un Poison mortel le Remede salutaire, que le Sauveur avoit sagement institué pour l'Amendement des Pécheurs. Ainsi, ceux qui favorisent le Meurtre des Hérétiques, ou autre Tirannie du même genre, nous jugeons qu'ils sont éloignés de l'Esprit de Jésus-Christ, de cet Esprit plein de Douceur

ceur ; qu'ils combattent l'Héréſie avec de mauvaiſes Armes ; & qu'ils ſe rendent coupables devant Dieu d'un Crime énorme (c).

(c) Math. 13. 28. 29. 30. Gal. 4. 29. Luc 9. 55. (b) I Theſſ. 5. 20. 21. I Cor. 14. *entier.* (c) II Cor. 10. 3. 4. *& ſuiv.* & 13. 10. Epheſ. 6. 11. *& ſuiv.*



CHA-



CHAPITRE VINT-CINQUIEME.

DES SYNODES OU CONCILES, DES REGLES QU'ON Y DOIT OBSERVER, ET DE LEUR UTILITE'.

§. I. *De l'Usage & du But des Synodes.*

NOUS avons vû de quelle Maniere chaque Eglise, prise à part, devoit être conduite par ses Ministres; c'est-à-dire, par les Evêques & les Prêtres. Maintenant, remarquons, que s'il s'éleve de grandes Difficultez touchant la Doctrine, les Mœurs, ou les Rites particuliers de quelque Assemblée, qui les concernent ou toutes ou en grande partie, alors il est utile, ou nécessaire même, de convoquer, à l'exemple des Apôtres, des Synodes composez d'Ecclésiastiques, en grand ou en petit Nombre, selon que les Circonstances présentes l'éxigent (a). Mais, il faut s'y conduire d'une Maniere légitime & modérée, en observant les Regles suivan-

ſuivantes ; Regles, d'où dépend entiérement le Profit qu'on en peut tirer.

(a) Act. 15. 1. *& ſuiv. &* 18. 15. 16. *&* 21. 18. *& ſuiv.* Gal. 2. 1. *& ſuiv.*

§. II. *Des Regles qu'il faut ſuivre dans les Synodes.*

IL faut donc, I, y juger de la Vérité, de l'Utilité, de la Néceſſité des Dogmes : non, par des Regles humaines, factices, arbitraires, quelles qu'elles ſoient ; mais, par la ſeule Parole de Dieu (a). II. Laiſſer à un chacun toute Liberté de dire ſon Sentiment ſans Scrupule & ſans Crainte, de peſer les Opinions des autres, & d'éxaminer la Controverſe entiere dont il s'agit (b). III. N'y admettre que des Hommes habiles, verſés dans la Théologie & dans les Ecritures (c), capables de diſcerner le Vrai d'avec le Faux ; des Hommes pieux, prudens, graves, modérez, également zélez pour la Vérité & pour la Paix ; des Hommes enfin, qui, dégagés des Reſpects humains, libres des Paſſions de Haine, de Colere, ou de Vengeance, éxemts de l'Eſprit de Parti, ſans Attachement pour aucune Secte ou Confeſſion, ne cherchent que les Intérêts de Dieu, de Jeſus-Chriſt, & de la Vérité. IV. N'avoir point pour But unique ou prin-

principal d'éteindre les Disputes absolument, ou de les décider de quelque maniere que ce soit, & ce dans la Vue de procurer ou de conserver le Repos extérieur ou la Tranquillité politique de l'Etat; mais encore, travailler avec ardeur à prévenir ou à détruire les Héréfies, les Schismes, les Desordres publics, & toute sorte de Scandales (d): aiant toujours égard, soit à la Piété & à la Vérité, soit à la Liberté & à la Charité. V. Par conséquent, conserver précieusement les Veritez, claires, avantageuses, salutaires; mais, n'inquiéter, ne persécuter, ne violenter jamais, ceux qui sont d'un autre Avis & qui ignorent la Vérité (e): au contraire, la leur apprendre avec Douceur & avec Bonté, leur laisser dans tout le reste la Liberté de contredire modérément, & chercher sincérement les Moïens de faire renaitre la Paix dans l'Eglise. VI. Enfin, soumettre les Décisions Synodales à l'Examen & à la Révision des Fideles; leur ordonner même de les confronter diligemment avec la Parole de Dieu: en un mot, ne molester personne pour ce Sujet (f).

(a) Gal. 1. 8. 9. Act. 17. 11. *& suiv.* (b) I Theff. 5. 2. I Jean 4. 1. Act. 17. 2. 3. I Cor. 14. *entier.* (c) I Tim. 4. 10. *& suiv. &* 6. 3. 4. 11. *& suiv.* II Tim. 2. 2. 14. *&* 24. 25. II Tim. 3. 8. *&* 10. *&* 4. 3. 4. 5. Hebr. 5. 14. Jaq. 3. 13. *& suiv.* (d) II Tim. 2. 22. Math. 7. 15. *&* 16. 12. Rom. 16. 17 II Cor. 11. 13. Gal. 5. 11. 12. *& suiv.* (e) II Cor. 4. 1. 2.

1. 2. *&* 10. 4 Jaq. 4. 11. 12. 13. II Tim. 2. 22. I Pier. 5. 3. Colofs. 3. 12. 13. Ephef. 4. 1. *& fuiv.* (f) I Jean 4. 1. *& fuiv.* I Thefs. 5. 19. 20. 21.

§. III. *De la Part que le Magiftrat doit avoir dans les Synodes.*

APRES l'Autorité fouveraine de Dieu & de Jefus-Chrift dans les Synodes, celle du Magiftrat Chrétien, s'il y en a un tel dans l'Eglife, doit y intervenir (a). C'eft lui, qui en eft le Défenfeur; & il eft de fon Devoir, à l'Exemple des Princes pieux de l'Ancien Teftament, de régler l'Ordre extérieur de l'Eglife (b), & d'y conferver le Culte public de Dieu. Ainfi, il a le Pouvoir & le Droit de convoquer les Synodes quand il le faut, d'y préfider dans la Place qui lui appartient, d'y propofer avec les Eccléfiaftiques les Matieres qu'il faut traiter, d'écouter tranquillement les divers Avis, de chercher lui-même la Vérité dans l'Ecriture, de recueillir les Suffrages libres, de donner fon Avis, enfin d'avoir un Soin extrême que tout fe paffe d'une maniere agréable à Dieu.

(a) Efai. 49. 23. *& fuiv.* & 60. 1. *& fuiv.* (b) Jof. 24. 1. *& fuiv.* II Rois, 23. 19. *& fuiv.* & 31. 2. *& fuiv.*

§. IV.

§. IV. *Précaution contre les Abus qu'on fait des Synodes.*

Il lui eſt néanmoins défendu d'emploïer ſa Puiſſance pour l'Exécution des Décrets Synodaux; de menacer, ou de comdamner à des Amendes, ceux qui ne peuvent en Conſcience recevoir ces Déciſions; & encore plus, de les éxiler, de les mettre en Priſon, & de les punir, ſoit de Mort, ſoit de quelque Supplice que ce puiſſe être (a). Bien d'avantage: ceux, que l'Amour ſeul de la Religion pouſſe à s'aſſembler hors des Lieux publics où le Magiſtrat a toujours un Droit ſouverain, & qui d'ailleurs s'y comportent modeſtement (b), il ne peut ni ne doit les inquiéter, ſoit par des Edits, des Proſcriptions, & des Envois de Gens de Guerre, ſoit par d'autres Violences (c). Au contraire, il faut qu'il leur conſerve la Liberté de ſervir Dieu publiquement (d), & qu'il faſſe enſorte que la Vérité & la Religion ſoient défendues par les ſeules Armes de la Raiſon (e). Autrement, il violente les Conſciences de ſes Sujets, opprime la Liberté des Chrétiens (f), & ſemble vouloir uſurper un Pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu & à Jeſus-Chriſt.

(a) Rom. 13. 1. *& ſuiv.* (b) Act. 1. 13. *& ſuiv.* & 13. 1. *& ſuiv.* & 20. 7. *& ſuiv.* (c) Act. 4. 1.

4. 1. *& suiv.* *& 5.* 17. *& suiv.* *& 6.* 9. *& suiv.* *& presque dans tout le Livre.* (d) Act. 5. 34. *& suiv.* *&* 18. 12. *& suiv.* *&* 26. 31. 32. (e) II Cor. 10. 4. 5. Ephes. 6. 12. *& suiv.* (f) I Thess. 5. 19. *& suiv.* I Cor. 14. *entier.* II Cor. 1. 24. & 3. 17. *& 4.* 2. *& suiv.*

FIN DE LA CONFESSION DE FOI.



CONCLUSION, OU APOLOGIE DES REMONTRANS.

TEL eſt notre Sentiment ſur tous les Articles de la Religion Chrétienne, ou du moins ſur les principaux d'entre eux: d'où il vous eſt aiſé de conclure, Chrétien qui que vous ſoïés, que nous ſommes innocens des Schiſmes, des Héréſies, des Dogmes impies, des Sentimens pernicieux, dont nos Adverſaires nous accuſent calomnieuſement; que nous ne déterrons point les Erreurs que l'Egliſe Primitive a comdamnées, pour les faire reparoître ſous une Figure nouvelle; que nous n'affoibliſſons nullement les Points qui ont été établis par le Conſentement univerſel des Chrétiens; que nous ne faiſons rien moins que décider orgueilleuſement les Choſes qui ont été controverſées dès les prémiers Tems, & qui n'importent beaucoup, ni à la Gloire de Dieu, ni au Salut du Prochain; enfin, que nous ne nous appliquons pas à ſon-

sonder curieusement les Choses qui ne nous ont point été révélées, de peur que ce ne fût nous ingérer témérairement dans des Mysteres que Dieu a voulu nous cacher. Mais, que nous nous efforçons, au contraire, de conserver la Doctrine qui est selon la Piété, & qu'il nous importe à tous de savoir bien; & que nous nous efforçons de la conserver, & de procurer une Paix mutuelle parmi les Chrétiens: nous souvenans de ce que dit l'Apôtre à Tite, *Cette Parole est certaine, & je veux que tu affirmes ces Choses, afin que ceux qui ont cru à Dieu, aient soin de s'appliquer principalement aux bonnes Oeuvres: voilà les Choses qui sont bonnes & utiles aux Hommes* (a); & de ce à quoi il nous exhorte ailleurs. *Pourchassez la Paix avec tous, & la Sanctification sans laquelle nul ne verra le Seigneur* (b). Dans ces deux Choses consiste la principale Gloire de l'Eglise Chrétienne. Ainsi, nous nous y attachons uniquement. Pour ce qui n'est point nécessaire, ou très-utile, nous nous gardons d'en faire le Sujet des Disputes. C'est pourquoi, les Mysteres sublimes & abstrus, nous les recevons avec une Foi simple, soumise, éloignée de tout Examen, & nous n'en parlons qu'avec réserve; évitans de les examiner avec une Curiosité profane, ou comme, dit un Ancien, de porter la Main sur le Fer chaud. Nous fuïons les Spéculations infructueuses & arides, *par-*

 ce-

cequ'elles produisent plûtôt des Disputes & des Querelles que l'Edification de Dieu, qui est par la Foi (c). Et, quant aux Choses indifférentes, ou aux Cérémonies publiques de l'Eglise, nous n'inquiétons personne, pourvû qu'on évite de scandaliser les Foibles, & de tomber dans de vaines Superstitions. En un mot, nous rapportons nos Soins à la Conservation seule des Choses qui sont, ou nécessaires, ou très-utiles, pour la Piété solide, & le Salut éternel. Dans le reste, nous tolérons volontiers ceux d'une Opinion différente de la nôtre; & il ne tient pas à nous, que nous ne vivions dans un Union parfaite avec toutes les Eglises de Jesus-Christ, quoique nous jugions qu'elles sont dans l'Erreur.

(a) Tit. 3. 8. (b) Hebr. 12. 14. (c) I Tim. 1. 4.

Cela étant ainsi, Lecteur Chrétien, nous vous conjurons ardemment, au Nom de Notre Seigneur, de ne point concevoir de nous des Soupçons desavantageux; de n'admettre jamais les Accusations iniques, & calomnieuses, de nos Ennemis; enfin, de ne pas écouter aisément des Personnes à qui il importe que nous aïons une mauvaise Réputation, afin qu'ils ne paroissent pas avoir condamné, accablé, proscrit, des Innocens. Jugez de nous, après un Examen

men équitable, & par la Déclaration publique de notre Foi. Si vous nous croïez dans l'Erreur, instruisez-nous avec cet Esprit de Benignité qui convient aux Serviteurs de Jesus-Christ. Nous sommes toujours prêts à nous rendre aux Avis sages, & à la Vérité Divine; Thrésor précieux, que nous préférons à tout. Et si nous différons néanmoins dans des Choses non-néceſſaires, supportons-nous les uns les autres, sans oublier jamais les Regles de la Discrétion & de la Charité. *Soïons soigneux de garder l'Unité de l'Esprit par le Lien de la Paix* (a) *: suivons une même Regle pour les choses auxquelles nous sommes parvenus, & aïons un même Sentiment ; & si en quelque chose vous avez un autre Sentiment, Dieu vous le révélera aussi* (b).

(a) Eph. 4. 3. (b) Phil. 3. 15. 16.

Fasse ce Dieu plein de Miséricorde, que nous profitions de jour en jour, à sa Gloire, dans la Foi, la Piété, la Charité, la Prudence, la Douceur, & autres Vertus Chrétienes; que nous supportions avec patience les Foiblesses, les Erreurs, les Chûtes, les uns des autres, & étans enracinez & fondez dans la Charité, nous puissions comprendre avec les Saints, quelle est la Largeur, la Longueur, la Profondeur, la Hauteur de la Dilection de Jesus-Christ, laquelle surpasse toute Connoissance; & qu'ain-

qu'ainſi nous ſoïons enfin remplis de toute Plénitude de Dieu. Or à celui, qui, par la Puiſſance qui agit en nous avec efficace, peut faire en toute Abondance au-de-là de tout ce que nous demandons & penſons ; à lui ſoit Gloire dans l'Egliſe, en Jeſus-Chriſt, dans tous les Ages au Siecle des Siecles. Amen (a).

(a) Epheſ. 3. 17. 18. 19. 20. 21.

FIN.





TABLE

TABLE
DES
CHAPITRES
ET DES
PARAGRAPHES
DE CETTE
CONFESSION DE FOI.



DISCOURS PRELIMINAIRE,

touchant le bon & le mauvais Usage des Confessions de Foi, & le But que se sont proposé les Remontrans dans celle-ci.

M 4 §. V.



CHA-

CHAPITRE PREMIER.

De l'Ecriture Sainte, de son Autorité, de sa Perfection, de sa Clarté, & de son Interprétation.

CHAPITRE SECOND.

De la Connoissance de l'Essence de Dieu, ou de la Nature Divine; & de l'Usage qu'on en doit faire.

CHAPITRE TROISIEME.

De la très sainte Trinité.

CHAPITRE QUATRIEME.

De la Connoissance des Oeuvres de Dieu.

CHAPITRE CINQUIEME.

De la Création du Monde, des Anges, & des Hommes.

CHAPITRE SIXIEME.

De la Providence de Dieu, ou de la Conservation & du Gouvernement des Choses créées.

CHAPITRE SEPTIEME.

Du Péché & de la Misere de l'Homme.

CHAPITRE HUITIEME.

De l'Oeuvre de la Redemption, & de la Personne & des Offices de Jesus-Christ.

§. II.

CHAPITRE NEUVIEME.

De la Connoissance de la Volonté de Dieu manifestée dans la nouvelle Alliance.

CHA-

CHAPITRE DIXIEME.

Des Préceptes de Jesus-Christ en général, & de la Foi & de la Pênitence, ou de la Converſion à Dieu.

CHAPITRE ONZIEME.

De la Foi en Jesus-Christ.

Chapitre Douzieme.

Des Bonnes-Oeuvres en particulier, & de l'Exposition du Décalogue.

§. XI.

Chapitre Treizieme.

Du Réglement de notre Conduite, de l'Abnégation de nous-mêmes, & qu'il faut porter la Croix de Chriſt.

Cha-

Chapitre Quatorzieme.

De la Priere, de l'Action de Graces, & particuliérement de l'Oraison Dominicale.

CHA-

Chapitre Quinzieme.

Des Vocations ſpéciales, & des Préceptes & Traditions des Hommes.

Chapitre Seizieme.

Du Culte de Jeſus-Chriſt notre unique Médiateur, & contre l'Invocation des Saints.

Chapitre Dixseptieme.

Des Bienfaits & des Promeſſes de Dieu; &, en premier lieu, de l'Election à la Grace, ou Vocation à la Foi.

§. III.

Chapitre Dixhuitieme.

Des Promeſſes Divines, dont les Fideles éprouvent l'Effet dès cette Vie : c'eſt-à-dire, de l'Election à la Gloire, de l'Adoption, de la Juſtification, de la Sanctification, & de la Confirmation.

CHAPITRE DIXNEUVIEME.

Des Promesses Divines par rapport à la Vie à venir, c'est-à-dire, de la Résurrection des Morts, & de la Vie éternelle.

CHAPITRE VINTIEME.

Des Menaces de Dieu, & des Chatimens des Impies, soit dans cette Vie, soit dans l'autre: c'est-à-dire, de la Réprobation, de l'Endurcissement, de l'Aveuglement; & de la Mort éternelle, & de la Damnation.

CHA-

Chapitre Vint-et-unieme.

Du Ministere de la Parole Divine, & des divers Ordres des Ministres.

Chapitre Vintdeuxieme.

De l'Eglise de Jesus-Christ, & de ses Marques.

§. V.

CHAPITRE VINTTROISIEME.

Des Sacremens, & autres Cérémonies Sacrées.

CHA-

CHAPITRE VINTQUATRIEME.

De la Discipline Ecclésiastique.

CHAPITRE VINTCINQUIEME.

Des Synodes ou Conciles, des Regles qu'on y doit obſerver, & de leur Utilité.

CONCLUSION,





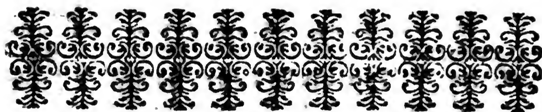


TABLE DES MATIERES.

A.

N 2



Fu-

B.

Leu-

gne

Le

C.

Car-

Au-

veau

Chré-

Com-

Cri-

D.

Meurt

E.

F.

Son

G.

gneurs,

H.

J.

Into-

K.

en

un

M.

Mei-

N.

O.

belle

P.

Perrot

leurs

Pline

Pours

Prin-

R.

tes

Ro-

S.

Saints :

Schry-

Stas-

T.

 Leur

Calvin

Tim-

V 3

V.

W.

Wolver-

Y.

Z.

Zuin-

FIN.





